

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 EME ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

Élus présents :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| AKKARI Maya | GRANIER Rudolph |
| ARNAUD Pierre-Yvain | HAVET Kévin |
| BADINA-SERPETTE Frédéric | HENRY Justine |
| BALAGE EL MARIKY Léa | HONORÉ Christian |
| BARIGANT Victoria | IKUESAN Ayodele |
| BENAKLI Nadia | KHALLOUK Manal |
| BENARD Fanny | LEJOINDRE Éric |
| BOURNAZEL Pierre-Yves | LELLOUCHE Ariel |
| BOUX Anne-Claire | MARKOVIC Douchka |
| BRIANT Gérald | MENEDE Gilles |
| BROSSAT Ian | MEUNIER Émile |
| CASIER Marie-Laure | MICHEL Angélique |
| CAYET Thierry | NGOMOU Dieudonné |
| CHAULET Pierre | PREMEL Danièle |
| COULIBALY Kadiatou | PROUST Sarah |
| CUTURELLO-MAÏNI Benoît | PULIDO Sylvie |
| DAVIAUD Jean-Philippe | ROLLAND Carine |
| DUPONT Antoine | SIRY-HOUARI Gabrielle |
| GABELOTAUD Afaf | SISSOKO Anzoumane |
| GALVANI Jacques | TRAJAN Violaine |
| GIUDICELLI Anne | YAFFA Mams |
| GOMES Barbara | |
| GONZALEZ Mario | |

Élu absent :

GIRARD Christophe

MAIRIE

Point d'actualité sur la crise sanitaire – COVID

Eric LEJOINDRE : Bonjour à toutes et à tous. Un certain nombre d'élus sont encore en train de rejoindre la salle de séance virtuelle. Le quorum est atteint, on est 34 connectés. Nous sommes suffisamment nombreux pour pouvoir commencer notre réunion qui se tient à nouveau dans ce contexte de forme de confinement.

J'espère que nous aurons l'occasion lors de notre prochaine réunion de Conseil d'arrondissement de nous réunir de façon non virtuelle. Cela sera meilleur pour la qualité du débat et surtout nous permettra de nous revoir. J'espère en tout état de cause que chacune et chacun d'entre vous allez bien.

Pour commencer cette séance, je vous propose que nous désignions comme secrétaire de séance Carine ROLLAND qui répondra avec Victoria BARIGANT au tout dernier vœu, on est certain qu'elles sont toutes les deux présentes jusqu'à la fin. Pas de difficulté, j'imagine ?

Avant que nous rentrions complètement dans l'ordre du jour, je voulais proposer que nous fassions un point général d'information sur la situation dans laquelle nous sommes et sur les crises que nous sommes en train de vivre à Paris et dans le 18^{ème}. La première crise est bien sûr celle de cette deuxième vague du Covid qui a amené le Gouvernement à prendre un certain nombre de décisions. Je voulais informer les élus que nous sommes sur un certain nombre de dispositifs que nous avons mis en place pour jouer notre rôle de Mairie d'arrondissement dans cette situation particulière.

Communication sur la distribution alimentaire

Vous vous rappelez que pendant cette première période de confinement qui était de nature bien différente de ce que nous avons connu aujourd'hui, nous avons axé notre action sur le soutien aux familles par l'accès à l'alimentation, bien sûr, mais aussi l'accès à l'ordinateur et aux capacités de se connecter pour les élèves de nos écoles. Nous avons distribué des masques en tissu pour les personnes âgées. Nous avons fait fabriquer des blouses dans la salle des fêtes dans la Mairie du 18^{ème}. Nous avons mis en place dès le début du confinement des portages de repas. Nous avons distribué des masques chirurgicaux, des blouses et des sur-chaussures aux personnes en EHPAD, mais aussi aux médecins et aux acteurs de la santé de Bichat qui en avaient besoin, en mettant à disposition de la Caisse des écoles.

La deuxième période de confinement est différente en nature. Donc, nous avons adapté notre fonctionnement. Nous avons adapté nos décisions aux nouvelles règles mises en place. Nous avons aussi concentré notre action sur les étudiants, ceux qui sans doute souffrent le plus de cette dernière période de confinement, notamment qui sont en grande difficulté pour accéder à l'alimentation. Je veux saluer le travail que nous avons fait avec l'AFEV, avec Linky, avec Gabrielle SIRY, pour faire en sorte que nous puissions faire accéder ces étudiants du 18^{ème} qui sont nombreux à l'alimentation. Nous avons travaillé aussi à l'ouverture de lieux dans le respect des consignes sanitaires pour que les étudiants puissent accéder à Internet, accéder à l'ordinateur et travailler.

Nous avons fait face à nouveau à des difficultés pour un grand nombre d'habitants du 18^{ème} pour accéder à l'alimentation. Je veux saluer la coordination qui a été faite au bénéfice de ces publics avec les acteurs dans chaque quartier et le travail de Pierre-Yves ARNAUD, de Maya AKKARI et de Léa BALAGE EL MARIKY qui ont travaillé ensemble à trouver les

solutions pour permettre à ce que personne ne meure de faim dans le 18^{ème} et c'est un enjeu notamment dans le 18^{ème}.

Je veux saluer également la Caisse des écoles – Léa BALAGE EL MARIKY et Gérald BRIANT pourront en dire un mot – qui travaille. Il faudra que la Caisse des écoles en décide, mais un dispositif supplémentaire pourra apporter une aide aux familles les plus en difficulté, mais nous aurons l'occasion d'y revenir un peu plus tard dans le Conseil d'arrondissement.

Puis, nous avons distribué là encore des masques en tissu pour tous les enfants dans chacune des écoles élémentaires publiques du 18^{ème}. Nous avons pu faire cette distribution trois jours après la rentrée. Je crois que c'était un record. J'en suis assez heureux parce que finalement, toutes celles et tous ceux qui ont eu à équiper leurs enfants savent à quel point ça peut être coûteux. Une famille qui a deux enfants dans les écoles élémentaires par exemple, a dû prendre en charge pour une cinquantaine d'euros quand même si on veut équiper nos enfants de cinq à dix masques par enfant. Deux masques par jour, c'est quand même 50 €. Et je pense qu'entre la distribution que nous avons organisée et puis celle organisée aujourd'hui par la Ville de Paris, nous avons largement contribué à faire passer la bosse compliquée à un certain nombre d'élèves et donc de familles du 18^{ème}.

Je salue le travail des professionnels de santé, de la CPTS et de Bichat sur la question des tests dont un certain nombre sont réalisés en Mairie. Puis, sur la préparation du dispositif de vaccination dans les mois qui viennent, Ayodele IKUESAN travaille sur ce sujet de très près et je veux la remercier parce que nous avons une très belle coordination ici dans le 18^{ème} qui, là encore est regardée avec intérêt et même attention sur d'autres territoires.

Un mot plus particulièrement pour le public des séniors qui sont, avec les étudiants, un public qui est en difficulté aujourd'hui. Nous avons adapté nos moyens pour faire en sorte qu'ils puissent passer cette période difficile même si nous avons été amenés à annuler un certain nombre de moments attendus par nos aînés dans le 18^{ème}, des moments de fêtes, des moments pour être ensemble, qui n'ont pas pu avoir lieu. Je sais qu'il y a là une vraie souffrance pour une partie de la population du 18^{ème} qui avait l'habitude de cette fin d'année active à destination de nos séniors.

Je ne sais pas comment on arrivera à recréer ces moments dans les semaines ou dans les mois qui viennent. En tout cas, on va y travailler. Nous avons pu maintenir la distribution de chocolat. Nous avons pu réactiver les appels aux bénéficiaires du fichier réflexe. Nous avons renforcé les équipes du CASVP, mais il restera cette partie de l'année qui, pour nos aînés, est importante et qui n'a pas pu avoir lieu de cette manière.

En tout cas, je voulais saluer les structures, les fonctionnaires, mais aussi les associations et les habitants et les habitantes du 18^{ème} qui ont fait preuve cette fois encore d'une forte mobilisation et d'une grande solidarité. Je remercie toute mon équipe qui a été à nouveau sur le front et qui sera sur le front dans les semaines et les mois qui viennent pour veiller à ce que nous soyons à la hauteur de cette nouvelle période, celle de ce qui semble quand même bien être la recrudescence de la deuxième phase, celle de la préparation de la vaccination quand elle sera disponible, et celle de l'évitement de la troisième vague si on peut le faire. Donc, merci beaucoup à toutes et à tous.

Alors, je ne voudrais pas faire du Conseil du 18^{ème}, on a eu l'occasion de le dire, on le redira dans le débat sur le règlement intérieur, un espace où on ne fait que débattre de l'actualité. Pour autant, il est difficile, je crois, d'entamer ce Conseil d'arrondissement, de réunir des élus de la République sans évoquer les tensions qui sont apparues, qui sont nées dans notre ville ces dernières semaines et ces derniers jours place de la République, dans le 17^{ème} arrondissement ce week-end encore.

J'ai eu l'occasion de partager dans un texte parce que je crois que sur ces sujets-là, il est parfois mieux d'écrire plutôt que de réagir, ce qui était mon sentiment et mon analyse, notamment sur le sujet de l'évacuation, vous savez comment je l'ai qualifiée, de la place de la République. Alors, je n'y reviendrais pas, mais ce texte m'engage comme tout ce que je puis dire d'ailleurs.

Place de la République, l'agression de la personne dans le 17^{ème}, les violences de la manifestation de samedi, je crois que nous sommes dans un moment charnière pour l'histoire de notre République qui fait face à des tensions peut-être plus importantes qu'elles n'ont pu exister ces dernières années. Signes aussi d'une forme de délitement, de désolidarité de l'attachement républicain.

Donc, ce que je peux dire, ce que je peux souhaiter, c'est peut-être de lancer cette espèce d'appel à la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous, les citoyens, les élus que nous sommes, les forces de l'ordre et évidemment au premier rang le Gouvernement qui doit faire d'urgence les gestes qui sont attendus de lui et qui aujourd'hui, sont presque devenus une évidence. Je pense d'abord au retrait sans discussion de cet article 24 d'une proposition de loi qui, très clairement, est en soi un problème. Et il y a parfois de l'honneur à savoir le reconnaître et à savoir reculer, mais qui doit aussi clarifier le sens donné aux relations entre la police et la population, qu'il doit dire clairement le chemin qu'il souhaite que nous emprunions pour veiller à soutenir les forces de l'ordre quand elles doivent être soutenues, mais à ne pas mettre de côté aussi les tensions qui existent et les risques qu'ils font encourir à notre République.

Je crois qu'il est temps d'être clair. C'est ce que j'ai essayé d'être et c'est ce que je souhaite que le Gouvernement soit parce que finalement, ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est aussi le sens de notre République et je crois que nous ne soyons qu'au début de nos difficultés. Voilà pourquoi je voulais faire ce petit point en début de Conseil parce qu'il aurait été difficile de ne pas y revenir.

Je sais qu'un certain nombre d'élus vont sans doute vouloir prendre la parole sur ce sujet. Je pense que c'est bien légitime. Donc, avant que nous ne rentrions dans l'ordre du jour en tant que tel du Conseil, je vais laisser la parole à ceux qui souhaitent la prendre pour faire des interventions sur les deux points que j'ai pu évoquer.

Mams YAFFA : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire, mes chers collègues. Samedi 21 novembre dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, voisin du nôtre, des fonctionnaires de la police nationale ont violemment tabassé, menacé à mort à l'aide de leurs armes, 20 minutes durant, un jeune producteur de musique parisien qui ne leur résistait pas et dont le seul tort pouvait hypothétiquement être d'avoir conduit un scooter sans masque. Or, il semblerait qu'une série d'insultes racistes aient été prononcées, ce qui pose une question sur le mobile.

Vous savez, je suis Mams YAFFA. Je suis comme vous un élu du 18^{ème} arrondissement. En des circonstances hélas similaires, Barack OBAMA déclarait de Trayvon MARTIN qu'il aurait pu être son fils. Une autre façon de dire qu'il y a 40 ans, il aurait pu être Trayvon MARTIN.

Aujourd'hui, je vous déclare que je suis aussi Makomé, Theo, Gaye, Cédric ou Michel. J'aurais pu me retrouver à leur place. Je peux demain me retrouver à leur place. Mes torts se résumeraient-ils alors à ma couleur de peau ? Je ne le sais, mais l'idée nous en répugne tous et toutes.

S'il faut le rappeler, ou pire s'il m'en faut justifier, je rappelle que je suis fils de France. Je rappelle également que je suis fils de l'école de la République. Je rappelle aussi que j'en suis fier. S'il faut encore le rappeler, mais pourquoi devrais-je m'en justifier ? Je rappelle

enfin que je respecte la police de la République où je compte non seulement des amis, mais aussi des membres de ma famille.

Aussi surprenant que cela soit ou que cela devrait l'être, il faut de la même façon rappeler que la police de la République doit elle aussi respecter les valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité dont le Conseil constitutionnel a récemment reconnu la pleine appartenance à notre Constitution.

Une majorité de fonctionnaires de police est, je le sais, irréprochable, mais l'État français ne parvient pas, se refusant en réalité à sanctionner les fonctionnaires qui commettent de tels actes comme ceux survenus le 21 novembre.

L'État français se refuse à former les fonctionnaires de police à la prévention des préjugés de race et de classe alors que nombre de jeunes policiers sont issus des régions françaises où les personnes de couleur sont présentes et peuvent de ce fait développer des représentations inappropriées, influencées par certains médias ou certains partis politiques fascisants.

Manifestement, la publication récente d'un livre intitulé « Flic sur la réalité d'un commissariat parisien » le démontre. Un livre qui n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune poursuite en diffamation. Ces représentations mentales sont parfois prégnantes, surtout dans les commissariats les plus astreignants que les fonctionnaires les plus expérimentés demandent à quitter en premier du fait du système d'acquisition des droits à mutation basés sur l'ancienneté alors qu'ils devraient au contraire y être mieux représentés.

Plus encore, ces représentations qu'il faut bien qualifier de racistes, puisqu'il faut bien appeler un chat un chat, et même de violemment racistes, ne font l'objet d'aucune réaction de la hiérarchie, d'aucune politique publique, pas de vague. Tel est le mot d'ordre. Jusqu'à ce qu'il y ait des bavures, des morts ou alors de tentatives vulgaires et indignes de mensonges collectifs organisés. Par exemple, criminalisation des victimes pour soutenir que la victime aurait résisté ou provoqué la police.

Ces mensonges éhontés sont aujourd'hui parfois démontrés par les enregistrements vidéo de citoyens courageux que l'article 24 du projet de loi du ministre DARMANIN voulait interdire. Je dis bien « voulait » puisqu'il y a des changements qui sont en cours.

Dans notre République, a fortiori dans sa capitale, pouvons-nous admettre qu'il existe des citoyens de seconde zone ? Il ne doit pas y avoir de police en roue libre se muant en milices. Rappelons les heures sombres de 1961, sous le préfet de police Maurice PAPON, condamné depuis pour crime contre l'humanité ou de 86 quand les motards voltigeurs de Charles PASQUA tuaient impunément Malik OUSSEKINE.

Il ne s'agit pas là de parler que de noirs, les yeux qui hier se détournaient lorsque nous leur montrions le caractère raciste de nombreuses affaires ne peuvent plus ignorer une violence policière qui s'entend lentement mais sûrement comme une gangrène. A toutes celles et tous ceux qui souffrent ou dénoncent la souffrance, je veux dire sans-papiers, militants associatifs, syndicalistes, gilets jaunes, demandeurs d'asile, du peuple, place de la République voici quelques jours, journalistes indépendants, tout y passe. Plus rien ne peut dépasser. Nous sommes toutes et tous concernés. L'atteinte au droit d'un seul est une menace au droit de tous.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le pasteur NIEMÖLLER nous avertissait : « quand les nazis sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste. Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates, je n'ai rien dit, je n'étais pas social-

démocrate. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester ».

À l'opposé des dérives croissantes et inquiétantes, il est urgent de défendre l'idée d'une police digne et respectée, parce que digne et respectable, correctement formée et rémunérée. Justement sanctionnée en cas d'infraction comme n'importe lequel ou laquelle d'entre nous, voire plus durement. C'est l'une des conditions nécessaires de l'État de droit et c'est l'État de droit qui est aujourd'hui en danger. Dans notre ville capitale en particulier, il convient de rétablir d'urgence la police de proximité détruite sous le régime de Nicolas SARKOZY de NAGY-BOCSA.

Il convient de disposer d'urgence d'une police nationale et je dis bien d'une police nationale formée, informée au contact des habitantes et habitants et respectueuse de son environnement comme de la loi.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

Justine HENRY : Je pense qu'effectivement, cette semaine a été le théâtre de nombreuses violences ou scènes de violences qui sont parfaitement condamnables, que ce soit les images de l'évacuation du campement de la place de la République, que ce soit l'agression totalement inhumaine de Michel ZECLER dans le 17^{ème} arrondissement, que ce soit les attaques qu'il y a eu sur les forces de l'ordre dans la manifestation place de la République encore il y a maintenant trois jours.

Tout cela demande effectivement de l'apaisement et je pense que c'est un petit peu la notion aujourd'hui qu'il va falloir essayer de porter publiquement et auprès de tous nos concitoyens. Il y a une police qui doit être exemplaire. Je pense qu'en cela, la police se mobilise elle-même. Il a été dit ce week-end par l'un des dirigeants de la police nationale qu'effectivement, l'IGPN sortait des policiers de ses rangs quand ils avaient des comportements qui n'étaient pas conformes à ce qui était attendu de personnes en uniforme. Je pense qu'il faut saluer ce travail même s'il doit probablement être renforcé puisqu'un certain nombre de faits ne sont probablement pas mis à jour et qui, ces films qui sont faits par des citoyens permettent de mettre le doigt sur des situations qui méritent toute notre attention.

Cependant, je pense que l'article 24 qui effectivement, dans cette loi sécurité globale, fait débat et c'est une très bonne chose. Je trouve salutaire qu'il y ait un débat sur ce sujet. Il n'y a jamais eu de volonté d'empêcher de filmer. Je pense qu'il y a eu une volonté par contre de protéger les forces de l'ordre quand elles sont jetées en pâture sur les réseaux sociaux et qu'elles subissent elles aussi des traques après des missions et des interventions qu'elles ont pour devoir de mener puisque c'est leur rôle. Donc, qu'il y ait un débat sur ce sujet, c'est une très bonne chose.

Enfin, pour revenir sur l'évacuation du campement place de la République, même si les images ont été choquantes et certaines actions parfaitement condamnables de la part des forces de l'ordre, il se trouve qu'aujourd'hui, les 400 personnes qui étaient sur cette place ont été relogées dans des hébergements. Le Gouvernement s'est mobilisé pour cela et je pense qu'il faut saluer ce travail puisque c'était l'objectif de cette séquence que d'offrir un hébergement à ces personnes en situation de sans domicile ou en attente de régularisation de demande d'asile.

Ian BROSSAT : D'abord, sur l'évacuation du campement de la place de la République. J'y étais comme un certain nombre d'élus qui ont rejoint le campement au moment où la situation dégénérait avec la police.

Ce qui est en cause en réalité, ce n'est pas l'évacuation en elle-même. Des évacuations, la Ville de Paris en a accompagné 65 au cours des dernières années. Ce qui est en cause, c'est deux choses. D'abord, le fait qu'il y ait beaucoup de violences policières à cette occasion en direction des réfugiés, mais Mams YAFFA l'a dit à l'instant aussi en direction d'un journaliste Rémy BUISINE qui faisait simplement son travail. Heureusement d'ailleurs que les images de ces violences ont pu exister, sinon, il n'y aurait pas eu les procédures qui ont été enclenchées après.

Puis, ce qui est scandaleux aussi dans l'évacuation de la place de la République, c'est que c'était une évacuation sèche, qui n'a pas été suivie le soir d'une opération de mise à l'abri, parce que ce que nous avons mis en place depuis cinq ans maintenant, en partenariat d'ailleurs avec la Préfecture, c'était que toute évacuation était suivie d'une mise à l'abri.

Or, pendant plusieurs jours, ces personnes ont été traquées par les forces de police qui les empêchaient de poser leurs tentes et de dormir. C'est-à-dire qu'on en est là. On a des forces de police qui pendant plusieurs jours empêchaient ces gens simplement de s'asseoir sur le trottoir. Et au final, c'est vrai qu'il y a eu progressivement une mise à l'abri de ces personnes, mais heureusement qu'il y a eu l'opération de la place de la République, sinon, il n'y aurait pas eu les mises à l'abri qui sont intervenues quelques jours après.

D'ailleurs, s'il était possible d'héberger ces 400 personnes à la fin de la semaine, je ne vois pas pourquoi il n'était pas possible de le faire dès le lundi. Sans doute que le Gouvernement ne voulait pas donner le signe qu'il prêtait attention à cette mobilisation. Il a préféré faire cette démonstration de force qui a été extrêmement malmenée.

Ça, c'est pour la place de la République.

Deuxièmement, sur la question des violences policières et en particulier de ce qui s'est passé dans le 17^{ème} arrondissement. On ne peut pas réduire cela à une série d'évènements qui seraient indépendants les uns des autres parce que ce n'est pas une tempête dans un ciel serein. Ça fait quand même des années qu'il y a eu des évènements de ce type. Il y a eu l'affaire Steve MAIA CANIÇO à Nantes. Il y a eu l'affaire Cédric CHOUVIAT. Ces dernières années, on a eu multiplication de ce type d'évènements. Ce sont des destructions de la police de proximité.

Force est de constater qu'il y a eu un déni sur ces histoires. On a un président de la République qui nous a expliqué qu'on n'avait pas le droit de parler de violences policières. Un ministre de l'Intérieur qui nous a dit que lorsqu'il entend parler de violences policières, il s'étouffe. Je veux bien qu'on nous explique aujourd'hui qu'il va y avoir une mobilisation sur ce sujet, mais pendant des années, il était interdit d'en parler.

J'espère qu'il y aura une prise de conscience sur cette question et qu'on n'en restera pas simplement à des sanctions individuelles parce que tout ça appelle une réflexion plus profonde sur les missions de la police, sur la formation des policiers. C'est ça qu'on a besoin aujourd'hui pour réconcilier nos concitoyens avec la police parce que tout le monde reconnaît qu'on a besoin d'avoir une police républicaine qui fonctionne et qui est là pour protéger nos concitoyens.

Rudolph GRANIER : Dans la continuité de mes collègues, je m'associe à toute forme de condamnation des violences policières auxquelles on a pu assister. Je ne pourrais quand même toujours pas ne pas rappeler que toute forme de manipulation qui amène aussi à ces violences policières est également condamnable dans des proportions évidemment moindres. Mais la présence de certains élus de la majorité place de la République la semaine dernière avec des visées d'instrumentalisation de misères sociales est condamnable.

La présence de certains élus de la majorité, parfois les mêmes, samedi au départ de la manifestation place de la République alors qu'on en connaissait la finalité pour une minorité agissante est également condamnable. Et quand on soutient des associations qui sont à la lisière de nos principes républicains, vous avez raison, Monsieur le Maire, de questionner la clarté du Gouvernement, comme je questionne à mon tour également la clarté de la majorité autour d'Anne HIDALGO.

Je ne serai pas plus long parce que le Conseil va nous occuper ce soir et je souhaite qu'on revienne à des affaires pour le 18^{ème} arrondissement. Mais on voit bien que notre arrondissement est aussi la scène du délitement social que vous évoquez à juste titre, mais qu'il n'est pas réparé par toutes les actions que nous allons pouvoir justement voir ce soir pendant le Conseil d'arrondissement.

Donc, des positions qui sont un petit peu plus équilibrées que des dénonciations de violences policières qui existent et qui sont condamnables. Ensuite, une position plus équilibrée aussi quand on encourage la violence, qu'elle soit politique notamment. Je trouve que ce serait une bonne chose.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai pas très bien compris à qui vous faisiez référence en imaginant que les élus qui vont participer à une manifestation ou à un rassemblement puissent encourager à la violence. Je crois plutôt d'ailleurs l'inverse. Je pense plutôt que la présence d'élus républicains est un facteur qui permet l'apaisement des situations. Encore faut-il que ceux qui organisent cette tension le souhaitent. Moi qui ai participé à une part importante des opérations de mise à l'abri qui ont eu lieu ces dernières années, je dois dire que les choses ne se sont pas toujours passées très bien, mais en tout cas, ne se sont jamais passées aussi mal que ce qu'on a vu place de la République parce que finalement, quand on veut un symbole, le symbole on l'a. Le sujet aujourd'hui, ce n'est pas le symbole, c'est l'action.

Je crois justement que c'est en prenant en compte les difficultés qu'on les résout. Ce n'est pas en les dénonçant. Contrairement à vous, je pense justement que le 18^{ème} est plutôt un exemple de ce qu'il faut faire et c'est vrai sur le rapport entre la police et les populations ; c'est vrai sur la question des migrants ; c'est vrai sur la question du respect des différences dans notre société. Et je me dis que finalement, si la France ressemblait un peu plus au 18^{ème}, elle s'en porterait peut-être pas plus mal.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, mes premiers mots doivent aller vers la condamnation extrêmement ferme des violences commises par des policiers dans le 17^{ème} arrondissement. Des violences qui sont injustifiables ; des violences qui méritent des sanctions. Et je crois que la première réponse est la justice. La justice est saisie ; la justice doit faire son travail et elle devra condamner fermement des individus qui ont tabassé une victime, Michel ZECLER. Clairement, nous devons, toutes et tous, nous retrouver dans cette condamnation ferme. Évidemment, nous devons derrière tirer les conclusions et c'est la justice qui doit le faire de manière extrêmement ferme.

Lorsqu'il y a des violences policières – et elles existent, les images l'ont montré notamment aussi place de la République même si elles sont différentes évidemment de celles du 17^{ème} arrondissement – elles doivent être condamnées. Je crois encore une fois que là, c'est la justice qui doit être la première réponse dans un État de droit.

Nous devons condamner toute forme de violences, mais nous devons aussi condamner les violences de samedi : 98 policiers ont été blessés à cette occasion. Ces violences sont inacceptables de la part de groupes extrêmement violents.

Les uns et les autres ont évoqué la proposition de loi et notamment son article 24. D'abord rappeler que cette proposition de loi, c'est d'abord la sécurité, la tranquillité et notamment pour renforcer les polices municipales et la création d'une police municipale à Paris. Je crois que c'est ça le cœur d'abord qui a été oublié.

D'ailleurs, nous allons travailler, les différents parlementaires, avec les différentes collectivités locales, notamment pour ce qui nous concerne avec la Ville de Paris, en bonne intelligence, pour créer enfin cette police municipale souhaitée par la Maire de Paris et par sa majorité, en tout cas son exécutif municipal.

Ensuite est venu un article 24. Cet article 24, il est à la demande des syndicats de policiers au départ qui, comme l'a dit Justine HENRY, ont demandé que lorsque des policiers étaient victimes sur les réseaux sociaux de l'utilisation de leurs images avec leurs adresses personnelles, notamment étaient diffusés leurs noms, qu'ils soient protégés. Je crois que ça n'a pas évidemment été compris.

On a vu la controverse. Je crois qu'il faut sortir par le haut de cette controverse et préciser que la liberté d'informer, la liberté de diffuser des images, la liberté pour les citoyens comme pour les journalistes doit être consacrée et protégée et que personne, je dis bien personne n'a voulu dans ce texte cela, mais ça n'a pas été compris. Et un gouvernement ou un législateur doit admettre ce qui n'a pas été compris.

La manifestation de samedi qui a rassemblé de nombreux citoyens dans toutes les villes de France, ça doit être entendu. C'est ce qui a été annoncé cet après-midi. Il va y avoir un travail pour bien déconnecter cette liberté d'informer, cette liberté de pouvoir diffuser des images de policiers et la protection par ailleurs des policiers qui peuvent être victimes d'individus dangereux jusqu'à chez eux ou leurs enfants dans les écoles comme en témoignent plusieurs affaires où leurs identités avaient été révélées. Je crois que c'est important.

Enfin, je voudrais conclure par la crise sanitaire qui tue encore malheureusement beaucoup de nos concitoyens. Face à la crise sociale et économique extrêmement dure que nous vivons dans les pays occidentaux et singulièrement en Europe et en France, dans une société où l'exacerbation des tensions prend le pas sur l'équilibre de la pensée et où l'hyper-violence en viendrait à être légitimée par certains extrémistes, d'un côté ou de l'autre, qui serait comme une solution cette violence, eh bien, il faut rétablir la confiance et la concorde dans le pays.

Je crois qu'il y a suffisamment d'élus et de citoyens modérés, éclairés, rationnels, qui ont le sens de la responsabilité et qui trouveront toujours ces voies de l'apaisement. Je crois que c'est le message. Pour qu'il y ait cet apaisement, il faut des solutions. La première des solutions, c'est que la justice doit passer et lorsqu'il y a des violences telles qu'on les a vues, il faut qu'elles soient condamnées de manière très ferme. Il faut que la justice fasse son travail et qu'elle puisse évidemment être extrêmement sévère vis-à-vis de celles et ceux qui ont commis ces actes délictueux, extrêmement dangereux.

Tout ça derrière amènera à débattre, je pense sereinement, de la formation de la police, de la nécessité de lutter contre la discrimination et de faire en sorte que la police républicaine puisse être respectée par un travail et un effort considérable qui est l'honneur de la République et de la démocratie française.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on en reste là sur ce débat d'actualité même si je reconnais la nécessité aussi de l'écoute des syndicats et puis, si on pouvait aussi peut-être écouter de temps en temps la CFDT et les autres syndicats, ce ne serait peut-être pas plus mal non plus pour permettre justement cet apaisement.

Je constate que les mesures que nous avons prises et que nous continuons à prendre sur la question du Covid n'appellent pas de commentaires particuliers.

Avant de rentrer complètement dans l'ordre du jour, je suggère qu'il y ait des expressions très rapides, mais pour autant importantes. Je voudrais bien que Marie-Laure CASIER informe le Conseil d'arrondissement sur les actions menées dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement sur la difficulté que nous avons eue et l'attaque dont ont fait l'objet Marie-Laure CASIER, mais aussi Ayodele IKUESAN et les participantes à un débat, attaque virtuelle, mais attaque néanmoins. Je pense que ça vaut le coup qu'une information soit faite sur ce sujet.

Présentation du bilan des actions sur la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Marie-Laure CASIER : Rudolph GRANIER parlait de violences policières tout à l'heure. Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé jeudi 26 novembre puisqu'à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, nous organisons avec Ayodele IKUESAN, adjointe à la santé, une web-conférence sur la prise en charge des femmes victimes de violences.

Malheureusement, cette conférence a dû être écourtée en raison de l'irruption violente d'un groupe d'hommes dans l'espace de conférence. Ils ont hurlé des insultes racistes et sexistes à l'encontre des intervenantes et des organisatrices, ma collègue Ayodele IKUESAN, les chargées de mission du cabinet et moi-même. Il s'agissait donc de nous humilier et de nous faire taire par tous les moyens. Nous, femmes médecins, femmes engagées, femmes noires, femmes élues, nous, femmes tout simplement.

Nous n'allons évidemment pas en rester là et nous allons déposer plainte, mais il nous semblait également important d'en parler ici, car ce type d'attaque en ligne n'est malheureusement pas isolé.

Chaque jour, des colloques sur les droits de femmes et des militantes féministes qui se font hacker et cyber harceler de manière très sérieuse. Cela nous renforce dans notre détermination à agir pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes qui font chaque année plus de 213 000 victimes et plus de 150 féminicides, dont de nombreuses jeunes filles à l'image de Julie qui a été violée par des pompiers lorsqu'elle avait 13 ans. Un crime qu'un juge a requalifié, non pas de viol, mais d'atteintes sexuelles.

A noter également pendant le premier confinement, l'explosion des violences déclarées puisqu'il n'y a que celles-ci qui peuvent être mesurées. Cette augmentation a été constatée par le commissariat du 18^{ème}.

De même, le numéro d'aide aux victimes, le 39.19 a connu une augmentation des appels de plus de 400 %. Ce même numéro d'aide aux victimes que le gouvernement a aujourd'hui pour projet de mettre en concurrence.

Je vous disais que nous étions déterminées et nous le sommes restées puisque nous avons maintenu notre deuxième événement samedi qui était un spectacle, toujours en ligne, de la comédienne Typhaine D intitulé Compte à rebours. Un spectacle bouleversant qui retranscrit la parole des femmes victimes de violences à travers des héroïnes de contes populaires.

Déterminées, nous le resterons puisque nous avons l'intention de réorganiser la conférence de jeudi en grand format dès que possible et nous comptons sur votre présence, car nous sommes fières à la Mairie du 18^{ème} de porter les combats du féminisme et de l'antiracisme.

Eric LEJOINDRE : Merci, Marie-Laure CASIER. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés tout au long de la semaine autour de cette thématique importante dans le 18^{ème} comme à Paris.

Hommage à M. Yannick LUC, agent de la DPE, décédé.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Un mot ce soir pour rendre hommage à un agent de la Ville. Un agent du service public de la propreté, Monsieur LUC en effet a été victime d'un arrêt cardiaque alors qu'il était dans sa 58^{ème} année. Monsieur LUC a intégré la Ville de Paris en 1995 et y a réalisé toute sa carrière dans le 18^{ème} arrondissement.

Depuis 2009, il était posté dans l'atelier 18C situé au 74, rue du Poteau. Nous pouvions le croiser principalement dans le quartier Jules Joffrin, rue du Poteau en train de faire son métier, à savoir entretenir notre espace public.

Pour décrire Monsieur LUC, je vais ici reprendre les mots de Madame JEANNOT, la cheffe de division propreté dans l'arrondissement qui connaît bien chacune et chacun de ses agents. Elle le décrit comme un agent au grand cœur, bienveillant envers ses collègues, toujours prêt à aider les autres. Il était souriant et jovial et sa bonne humeur contribuait à la bonne ambiance au quotidien de l'atelier. C'était un agent sérieux, intègre et très apprécié des collègues et de sa hiérarchie. Monsieur LUC aurait dû recevoir cette année la médaille du travail couleur argent.

Au nom des élus au conseil d'administration, j'apporte tous nos soutiens et mes condoléances à sa famille, à la famille de Monsieur LUC ainsi qu'à ses collègues de l'atelier de la propreté du 18^{ème}. Je pense qu'il était important ce soir de pouvoir partager ensemble cette nouvelle, en tout cas, apporter tout notre soutien à sa famille.

Eric LEJOINDRE : Il est heureusement rare que les agents décèdent sur leur lieu de travail, mais c'était le cas de Monsieur LUC. Merci d'avoir transmis en notre nom, j'en suis certain, à tous, nos condoléances et nous aurons l'occasion, Frédéric et moi et peut-être un certain nombre d'entre vous, si vous le souhaitez, quand il sera plus facile de nous déplacer, de nous rendre peut-être en groupe à l'atelier de la rue du Poteau pour aller saluer les agents. C'est une émotion importante pour tous les collègues de la DPE du 18^{ème} arrondissement.

18202041MA – Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

18202042MA – Approbation d'un 2^{ème} ordre du jour complémentaire

18202037MA – Approbation du compte rendu de la séance du 3 novembre 2020

Eric LEJOINDRE : Deux délibérations, d'abord pour adopter l'inscription d'un ordre de jour complémentaire et d'un deuxième ordre de jour complémentaire à nos débats. Il s'agit d'une délibération importante pour les amis des jardins du Ruisseau et une seconde qui est venue très tard, mais je souhaite néanmoins que nous puissions l'étudier puisqu'il s'agit de subventionner les commerçants de la rue Ordener pour les illuminations de Noël et donc, il y a eu quelques petits soucis de dépôt de dossier de leur part. Je propose qu'ils ne souffrent pas de cette difficulté à remplir le dossier administratif.

Je ne pense pas que ça appelle de commentaire particulier.

AFFAIRES GÉNÉRALES

18202038MA – Adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 18^{ème}

Eric LEJOINDRE : Plusieurs délibérations concernant le budget, mais concernant aussi notre règlement intérieur qui doit être revu comme à chaque début de mandature.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, c'est quelque chose qui n'est pas anodin puisque ça réglemente effectivement l'assemblée majeure de la démocratie du 18^{ème}. Nous vous remercions de nous avoir associés au travail de modification du règlement intérieur.

Toutefois, nous ne pouvons le voter en l'état et je voudrais m'en expliquer rapidement.

Il nous semble que ce règlement est sorti du simple cadre visant à permettre d'organiser le fonctionnement de notre Conseil d'arrondissement pour aller sur un champ un peu plus politique et ce au travers de son article 26.

Vous semblez effectivement très attachés à ce que vous appelez démocratie participative. Nous, les mouvements de la Droite et du Centre, nous sommes attachés à la démocratie tout court et à la République.

S'il est clair que la crise de confiance entre citoyens et élus tend à s'accroître ces dernières années, organiser un contournement du processus d'expression démocratique légitime ne sera certainement pas la bonne réponse.

Et un contournement du processus d'expression démocratique légitime, c'est bien ce qui est fait, il nous semble, lorsqu'on permet à des assemblées, en l'occurrence des conseils de quartier non élus au suffrage universel direct et par conséquent non représentatifs des habitants de ce quartier, d'utiliser un outil de délibération, même s'il est symbolique, que constitue le vœu en Conseil municipal.

J'insiste sur ce point, tant que ces conseils de quartier demeurent non représentatifs des habitants et constitués de membres, soit tirés au sort, soit désignés par le Maire de l'Arrondissement, il nous semble sortir du cadre, à savoir celui de la simple consultation par vous-même, Monsieur le Maire si vous jugez nécessaire, pour l'association de ces membres, aux projets qui concernent le quartier.

Nous ne restaurons pas la confiance des citoyens envers leurs élus par l'instauration d'une démocratie parallèle, mais bien par l'efficacité politique.

Dire clairement ce que je fais et faire clairement ce que je dis, c'est ce point qui est bloquant et qui nous ne permet pas de voter ce règlement intérieur.

Sarah PROUST : Monsieur CUTURELLO, je regrette un peu qu'un article vous empêche de voter ce règlement intérieur qui est l'organisation de nos débats.

J'en profite pour remercier l'ensemble des groupes qui ont participé et vous-même d'ailleurs, on a eu des échanges intéressants avec Monsieur GRANIER sur ce règlement intérieur.

Évidemment, au regard de ce que vous dites, je pense que nous sommes face à un désaccord important. Vous parlez de démocratie parallèle. Nous, lorsque nous permettons à un conseil de quartier de s'exprimer au sein d'une instance de démocratie participative, c'est

justement pour que l'ensemble des organisations et des instances dans lesquelles se trouvent des citoyens puissent mieux dialoguer ensemble.

L'institution des conseils de quartier il y a quelques années a été un grand pas dans la démocratie à Paris, notamment parce qu'un certain nombre de personnes souhaitaient pouvoir, à l'échelle d'un quartier, s'exprimer sur l'ensemble des sujets qui les concernent, pouvoir dialoguer différemment avec des élus.

Ces instances, elles sont évidemment à revoir et tout n'est pas parfait dans la démocratie participative, mais elles ont eu l'intérêt, l'importance pendant ces dernières années de pouvoir faire dialoguer différemment les élus et les citoyens, de s'engager sur des sujets extrêmement importants.

Effectivement, je regrette ce désaccord, mais il s'agit bien d'un désaccord sur cette question de règlement intérieur qui par ailleurs ouvre, je trouve de très belles modifications, notamment sur le fait de pouvoir ensemble avoir des débats mieux organisés et politiques en effet dans cette instance.

Fanny BENARD : Je voulais juste préciser que la composition des conseils de quartier du 18^{ème} arrondissement, puisque nous avons la main sur l'organisation des conseils de quartier en arrondissement, n'est ni par tirage au sort ni par désignation par le Maire des membres des conseils de quartier, mais en fait, ils sont ouverts à tous les habitants et toutes les habitantes du 18^{ème} arrondissement.

Donc, ils sont parfaitement représentatifs dans le sens où tous les habitants et toutes les habitantes de chacun des quartiers peuvent... je suis en charge du sujet et je peux vous assurer que c'est le cas dans le 18^{ème} arrondissement. À partir du moment où vous habitez un des quartiers du 18^{ème} arrondissement ou même si vous travaillez dans un des quartiers du 18^{ème} arrondissement, vous faites partie des conseils de quartier.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette précision. Je pense en effet qu'il ne faut pas opposer les modalités de démocratie au bout du bout. Le Conseil d'arrondissement pour ce qui le concerne est amené à voter. Il n'est pas question de permettre à d'autres que les élus de voter dans le cadre du Conseil d'arrondissement.

Néanmoins, je pense que le fait de pouvoir entendre y compris dans cette instance, c'est arrivé peu fréquemment, mais c'est arrivé, permet une expression qui n'est certes pas représentative au sens électoral du terme, mais qui a, je pense, tout son sens néanmoins. Après, à charge pour les élus que nous sommes de voter et notamment, je le redis, quand des vœux sont présentés au Conseil d'arrondissement par des conseils de quartier, c'est le Conseil d'arrondissement qui prend sa responsabilité et décide de la suite qu'il veut y apporter.

Cela dit, cette divergence est tout à fait légitime et elle n'appelle évidemment pas de commentaire au-delà de ça.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Abstention des indépendants et progressistes. Ce n'est pas nous qui avons conçu le règlement intérieur, mais il y a un point que je voudrais souligner, c'est que vous avez assumé un point de libéralisme, Monsieur le Maire. C'est sur la tenue du Conseil d'arrondissement et je dois dire que c'est plus agréable puisqu'on peut quand même débattre des sujets même lorsqu'on est en désaccord et que ça peut parfois créer quelques tensions, mais je souhaite que vous puissiez garder parce qu'il y a ce qu'on écrit et puis il y a aussi la manière d'organiser les débats. Et je pense que si vous gardez à peu près le ton et le rythme qui a été le vôtre dans la présente mandature, chacun pourra s'y retrouver et défendre les idées qui sont les siennes.

Eric LEJOINDRE : Je vous en remercie et j'y compte bien. Donc, avis favorable des différents groupes de la majorité. Abstention du groupe Indépendants et Progressistes et vote contre du groupe Changer Paris.

Communication concernant les investissements localisés pour 2021

Justine HENRY : Monsieur le Maire, j'ai une simple question. J'ai repéré deux lignes qui m'interpellent. L'une concernant le réaménagement de votre cabinet qui concerne 60 000 € quand la rénovation énergétique de la Mairie possède une enveloppe de 50 000 €.

Donc, je m'interrogeais sur l'enveloppe allouée à l'aménagement de votre cabinet et en quoi ça consistait puisque la rénovation énergétique du bâtiment est pour moi une priorité et que donc, je trouve que le budget alloué à cette mission n'est peut-être pas suffisant.

Eric LEJOINDRE : Si Sarah PROUST l'accepte, je peux donner des éléments de réponses.

Il s'avère que des changements à la Mairie du 18^{ème} font qu'un logement de fonction qui était occupé par un adjoint a été libéré et que nous récupérons pour les bureaux de la Mairie un certain nombre de mètres carrés qui vont nous permettre d'améliorer les conditions de travail pour mon cabinet, mais en réalité de libérer de l'espace pour les services administratifs. Ce qui exige notamment que nous fassions un certain nombre de travaux de cloisonnement. D'ailleurs, d'autres travaux sont prévus de peinture pour remettre un peu tout ça avec des conditions de travail plus favorables.

Par ailleurs, la Mairie continue dans ces travaux de rénovation énergétique qui sont faits par phases. Une première phase a concerné le changement de toutes les huisseries. Donc, ça a été une phase assez longue et assez importante. Nous avons aussi rénové la grande verrière. Alors ça, c'était dans la mandature d'avant la précédente qui était évidemment une passoire thermique absolument important. Donc, là on en est plutôt sur des plus petits travaux, de moindre importance.

Aujourd'hui, la principale source de déperdition de chaleur de la Mairie, c'est son absence de sous-sol. Donc, si nous voulions vraiment faire des choses massives, il faudrait travailler sur une espèce de dalle sous la Mairie. Donc là, on est vraiment sur des budgets qui sont très, très importants. Compte tenu de la situation délicate des finances de la Ville de Paris, je ne proposerais pas que nous le fassions dans cette mandature, mais c'est aujourd'hui le principal point de déperdition énergétique.

Par ailleurs, j'ai demandé à l'administration autour de Juliette HEON et à mon cabinet autour de Frédéric PAIRAULT, mais aussi aux élus de veiller et nous y travaillerons notamment avec Anne-Claire BOUX et toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à transformer aussi notre modalité d'être dans la Mairie.

On a beaucoup de choses qu'on peut faire sur des questions de respect du plan climat, d'extinction, plutôt des petites choses par rapport à ce qu'on a fait, qui n'exigeront pas forcément d'énormes moyens, mais qui peuvent encore nous permettre de faire baisser nos consommations énergétiques.

Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce stade. Cette communication n'appelle pas de vote.

18202039MA – Adoption de l'état spécial du 18^{ème} arrondissement pour l'exercice 2021.

Eric LEJOINDRE : L'adoption de l'état spécial du 18^{ème} arrondissement pour l'exercice 2021 n'a pas fait l'objet non plus de demande d'intervention, mais j'imagine que les groupes de l'opposition s'abstiennent, ne participent pas au vote comme il est plutôt de tradition sur cette délibération ?

C'est bien le cas, donc abstention des groupes.

Rudolph GRANIER : NPPV.

Eric LEJOINDRE : NPPV et abstention de la part de Changer Paris.

2020 DDCT 60 – Avenant de transaction au marché relatif à l'organisation de la Fête des Vendanges de Montmartre suite à l'annulation de l'édition 2020 due à la crise sanitaire de la COVID 19

Eric LEJOINDRE : Emile MEUNIER souhaitait intervenir sur la DDCT 60.

Emile MEUNIER : Il s'agit de la délibération concernant la Fête des Vendanges. Comme vous le savez, la fête a dû être annulée et avant d'être annulée, celle-ci a donné lieu à plusieurs péripéties. Finalement, le prestataire n'a pas pu faire sa prestation. Il s'agit d'une délibération qui indemnise le prestataire pour sa prestation.

Simplement pour dire quelques mots au nom du groupe écologiste sur le fait qu'évidemment, on est comme tous et toutes désolés que cette fête n'ait pas eu lieu. On en comprend les raisons. On sait à quel point c'est important pour la Ville, le 18^{ème} et en particulier pour Montmartre, ce moment de joie et de fête et surtout en cette période.

C'était aussi pour dire un mot pour saluer, j'en ai entendu du bien, la structure qui s'occupait d'organiser cette fête pour à la fois sa souplesse et son inventivité dans les difficultés.

Enfin, un dernier mot pour redire, je pense au nom de tout le monde, à quel point on est solidaire des commerçants et des habitants durant cette période.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention qui, je pense, est largement partagée. J'espère que nous pourrons l'année prochaine avoir à nouveau une fête des vendanges à la dimension de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un des principaux grands événements du 18^{ème}.

On me faisait remarquer que ma langue avait fourché. On a évidemment récupéré un logement qui n'était pas occupé par un adjoint, mais par un agent de la Mairie du 18^{ème}, les élus n'étant évidemment pas logés. C'était évident. Je préfère quand même le spécifier. Je sais à quel point les réseaux sociaux peuvent s'enflammer sur tout et n'importe quoi. Jamais aucun élu n'a été logé à la Mairie du 18^{ème} mais nous avons des agents logés. Nous en avons d'ailleurs encore et notamment le gardien et en l'occurrence, c'était un agent logé qui a quitté son logement pour cause de départ à la retraite.

JEUNESSE

2020 DASCO 144 – Collèges parisiens – Dotations (25 138 €), subventions (71 042 €) et subventions pour travaux (99 584 €).

2020 DJS 141 – Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

2020 DJS 160 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

2020 DJS 162 – Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32.500 €), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème})

2020 DJS 163 – Subventions au profit de 5 associations participant à la politique de jeunesse (citoyenneté et solidarité) (19.000 €), 1 convention annuelle d'objectifs (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème})

2020 DJS 167 – Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' – Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

2020 DJS 170 – Subventions d'équipement (25 000 €) et conventions avec 2 associations de jeunesse UGOP Une Goutte d'Organisation Productions (12^{ème}) et Les Enfants de la Goutte-d'Or (18^{ème})

Eric LEJOINDRE : Les délibérations ayant trait à la jeunesse. La DJS 167 fait l'objet d'une demande d'inscription.

Justine HENRY : J'avais deux questions : quelle part d'activités des centres Paris Anim' a pu être maintenue pendant les deux différents confinements grâce aux outils numériques puisque c'est quelque chose qui a été fait. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Autre remarque, je trouve que la mise en place d'un tarif à la séance est une très bonne chose. Ça va apporter de la souplesse aux utilisateurs et je pense favoriser la présence d'un certain nombre de personnes qui peut-être n'adhéraient pas à une formule d'abonnement. Je pense qu'en ce sens, investir dans une plateforme numérique de réservation de son activité en ligne pourrait être une bonne chose. Ça apporterait aussi de la souplesse aux différents usagers, si ça n'existe pas déjà.

Sarah PROUST : Madame HENRY, je suis incapable de vous répondre précisément sur la première question sur la part d'activités. Un certain nombre d'activités ont effectivement été maintenues. Je vais me renseigner et apporter la réponse à l'ensemble du Conseil incessamment sous peu. Mais il est vrai qu'un certain nombre d'activités ont été maintenues, notamment d'un point de vue évidemment dématérialisé pendant la première période.

La difficulté qu'il y a eu sur la seconde période, d'où la proposition qui est intéressante, c'est ne pas seulement s'inscrire à l'année, mais s'inscrire sur la séance.

En fait, c'est qu'on essaie de faire, et c'est une proposition des gestionnaires, c'est d'accueillir de nouveaux publics sur les centres Paris Anim' parce qu'on a quand même un sujet, budgétaire, à la fois pour les gens qui ont dû voir pas mal d'annulations et nous, des remboursements, et à la fois pour les centres Paris Anim' qui ont eu beaucoup moins

d'activités. Donc, on a essayé de trouver avec les gestionnaires un certain nombre de nouveaux dispositifs qui permettraient d'accueillir de nouveaux publics.

Donc, il est vrai que l'inscription à la séance est une demande forte de la part des usagers. On tente cela et on pense que ça va pouvoir générer plus de flux et en tout cas d'un nouveau public.

Eric LEJOINDRE : Merci, Sarah PROUST et merci aux gestionnaires des centres d'animation qui ont fait beaucoup d'efforts pour arriver à continuer à rendre le service qu'ils rendent dans ces conditions difficiles.

Si j'ai bien compris, les délibérations concernant la jeunesse à commencer par la DASCO 144 recueillent un avis favorable unanime ? DJS 141 ?

Rudolph GRANIER : A l'exception de celle-ci Monsieur le Maire puisqu'on ouvrirait la voie par cette délibération à une tarification à l'activité qui, à mon avis, doit faire l'objet d'un débat beaucoup plus large en dehors de la période exceptionnelle que nous vivons et qu'il ne faudrait pas que ça se transforme de manière pérenne.

Donc, sur la DJS 167, et c'est bien la seule, c'est une abstention de notre côté.

Eric LEJOINDRE : Unanimité sauf abstention du groupe Changer Paris sur la DJS 167.

PARENTALITE

2020 DFPE 173 – Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants – Subventions (10 000 €) et conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements

CULTURE

2020 DAC 703 – Autorisation de procéder à la radiation de l'inventaire des copies altérées des figures du Calvaire de Saint-Pierre de Montmartre et ses croix.

Eric LEJOINDRE : La DFPE 173 n'appelle pas de commentaire. Elle est adoptée, je pense, à l'unanimité tout comme la DAC 703.

VIE ASSOCIATIVE

18202040MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux.

Eric LEJOINDRE : La validation des inscriptions auprès de la MVAC ne pose pas de difficulté non plus.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 DASCO 137 – Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends

Angélique MICHEL : Chers collègues, chère Carine ROLLAND, s'agissant de cette délibération, plusieurs questions se posent.

De quelle école s'agit-il premièrement dans le 18^{ème} arrondissement ?

Quelles seront ensuite les modalités d'accès du public et avec quel justificatif ?

Avez-vous une idée précise du coût que cela représentera par école s'agissant du ménage et du gardien ?

Avez-vous également une idée précise si toutefois vous l'appliquez à l'ensemble des écoles du 18^{ème} arrondissement ?

De plus, je ne suis pas sûre que les directeurs d'écoles soient très favorables à cette ouverture au public le week-end. Donc, je voulais savoir si vous allez poser la question et sous quelle forme si toutefois ce n'était pas affirmatif.

Enfin, nous considérons que l'appel à projets qui sera lancé prochainement aux associations est encore un peu une façon d'ouvrir la boîte de pandore aux subventions.

Pour terminer, dans ce contexte sanitaire et sécuritaire, cette délibération nous paraît un petit peu irréflectie et c'est bien la raison pour laquelle nous voterons contre.

Eric LEJOINDRE : La parole est à Carine ROLLAND, j'ai envie de dire dans cette double casquette suivant les questions scolaires dans le 18^{ème}, mais aussi d'adjointe en charge de la culture et de La Ville du Quart d'heure auprès de la Maire de Paris.

Carine ROLLAND : Vos questions tout à fait précises permettent de revenir sur cette délibération inscrite à l'ordre du jour de notre précédent Conseil, qui a été décalée précisément pour des raisons sanitaires. Pas du tout pour des raisons d'accès et de sécurité des lieux, mais la deuxième vague de l'épidémie et le confinement nous a fait considérer avec Patrick BLOCH qu'il importait de la décaler.

Quelques mots pour préciser que cette proposition s'inscrit dans le cadre de La Ville du Quart d'heure dont Anne HIDALGO a fait un axe fort de la mandature qui s'ouvre et permettra, si vous en êtes d'accord par votre vote ce soir, puis en Conseil de Paris, d'ouvrir de nouveaux espaces de proximité dans les quartiers, au cœur des quartiers.

Ce que nous avons appelé l'école capitale du quartier considérant que finalement, ces lieux que sont les écoles, qui sont d'abord des lieux d'enseignement, de partage, d'éducation au sens large du terme, peuvent aussi être des lieux de rencontre en dehors des temps scolaires et périscolaires et c'est bien de cela qu'il s'agit généralement dans La Ville du Quart d'heure et spécifiquement pour les écoles.

Pour répondre à vos questions, nous sommes en cours de discussion avec les directeurs d'école, bien sûr, avec les équipes du périscolaire. Le choix de l'école d'expérimentation – puisqu'il s'agit d'une école par arrondissement – se porte sur des établissements dont les

cours donnent sur la rue, peuvent donc être ouvertes, puis refermées facilement sans passer par l'intérieur de l'école.

Les temps d'ouverture qui sont mentionnés dans la délibération, je vous rappelle qu'il s'agit pour l'instant des samedis, de 10h à 18h. Durant tout le temps de l'ouverture, la cour sera gardiennée, non par le gardien de l'école, mais par des agents de la Ville.

On parle bien là d'occupation par des associations. Il ne s'agit pas d'entrer et de sortir, de manière libre certainement, mais certainement pas pour ne rien y faire. L'idée, c'est bien de renforcer, de soutenir le tissu associatif local, de leur proposer un nouveau mode de relation avec les habitants en étant présents dans les cours d'écoles.

Puis, je ne sais pas ce que vous entendez par boîte de pandore. Il me semble que l'appel à projets est un processus assez démocratique, qui a fait ses preuves, qui permet d'entendre les propositions des associations de manière collective, d'en juger avec expertise. C'est bien tout le sens proposé par cette délibération que nous soumettons à votre approbation ce soir.

Christian HONORE : Je m'étais inscrit sur cette délibération, que nous allons voter.

Mme ROLLAND a apporté une réponse à la question que j'allais poser, sur la sécurité. Je n'ai pas très bien compris si ce sont des associations bénévoles ou qui sont rémunérées.

D'autre part, il y a, si j'ai bien compris, une capitale par arrondissement. Or, le 18^{ème}, c'est 200 000 habitants et il nous paraîtrait plutôt intéressant qu'il y ait plusieurs écoles qui soient ouvertes et qui fassent ce genre d'action.

Pourquoi pas une ou deux dans chaque conseil de quartier, sinon il me semble que s'il n'y a qu'une école, les autres habitants risquent d'être défavorisés et se sentir délaissés.

Eric LEJOINDRE : Peut-être donner quelques éléments de réponses, Carine ROLLAND pourrait dire qu'on est bien dans une idée de capitale du quartier, de faire en sorte que, mais ce sera un phénomène cumulatif ou amplificateur, on ne va pas commencer à faire tout en même temps.

On va voir quelles écoles d'abord sont configurées de telle sorte à ce qu'il soit possible, par exemple, d'ouvrir la cour directement sur la rue, sans passer par l'intérieur. Ensuite, voir avec les équipes des différents établissements quels seraient celles ou ceux qui seraient favorables à ce qu'on puisse avancer comme ça ; quels sont les acteurs qui vont se mobiliser.

L'idée de La Ville du Quart d'heure, c'est vraiment de la construire en partant de ce quartier. Certains quartiers dans le 18^{ème} disposent déjà finalement de cœur de vie ou de capitale. Si on pense par exemple à Marx Dormoy, c'est le marché qui est le cœur battant du quartier.

D'autres quartiers ne disposent pas d'espace considéré par les habitants comme étant déjà le centre. C'est le cas à Amiraux-Simplon ou à l'ouest de l'Arrondissement. Là, les cours d'école peuvent faire office de ces lieux, mais on peut imaginer d'autres choses. Je crois beaucoup à la réactivation d'un certain nombre de places, notamment à l'ouest de l'Arrondissement, qui sont souvent oubliées, mais qui existent quand même.

On sera dans un phénomène cumulatif. L'objectif, c'est d'ouvrir largement. Encore faut-il que les conditions soient remplies et il me semble qu'un certain nombre d'établissements du 18^{ème} ont assez envie de participer à cette ouverture sur le quartier.

Il faudra construire ces projets de la même façon que nous travaillons avec Fanny BENARD, avec Antoine DUPONT, avec Carine ROLLAND sur l'utilisation des nouveaux espaces

devant les écoles qu'on a rouverts. Il y a tout un tas de cœurs de quartier que nous voulons construire et l'école en est un.

Sarah PROUST : Juste un mot, Monsieur HONORE, pour bien préciser qu'il s'agit là d'expérimentation. C'est pour ça que pour l'instant, on en est à une école par arrondissement, mais nous irons dans le sens que vous mentionnez, bien sûr.

Eric LEJOINDRE : Si j'ai bien compris, vote contre de Changer Paris et vote pour de l'ensemble des autres groupes.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2020 DFPE 20 – Subventions (9 517 339 €) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

2020 DFPE 152 – Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les asso gérant des EAPE

BUDGET PARTICIPATIF

2020 DFPE 171 – Budget Participatif 2019 – Subvention (140 000 €) et convention avec l'association « École Normale Sociale » (18^{ème}) – travaux de rénovation et d'aménagement de la ludothèque Torcy

Eric LEJOINDRE : Les délibérations concernant la DFPE sont adoptées à l'unanimité et ne font pas appel à des discussions. Pareil sur la délibération concernant le budget participatif.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

2020 DPSP 5 – Subventions (205 941 €) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de la tranquillité publique

2020 DPSP 6 – Subventions (16 000 €) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la Ville

2020 DPSP 8 – Subvention (6.000 €) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris)

Eric LEJOINDRE : Rudolph GRANIER, présentez vos interventions sur les deux délibérations d'un coup.

Rudolph GRANIER : Non, Monsieur le Maire, je me contenterais de la DPSP 5 et Anne GIUDICELLI sera sur la DPSP 6.

Pour nous, en réalité, cette délibération, la 5 incarne parfaitement l'organisation du chaos dont vous devez vous prévaloir et que vous niez. Vous la niez à travers les solutions que vous nous présentez dans cette délibération qui, en réalité, ne sont pas.

Monsieur le Maire, le 28 novembre, c'est-à-dire avant-hier, il est procédé à l'évacuation de 80 toxicomanes au Jardin d'Éole. Le 29 novembre, il est constaté une présence de plus de 120 toxicomanes. À notre sens, l'urgence n'est pas de proposer des transhumances urbaines participatives ni des poules, des lapins et du mouton. C'est ce qui est proposé dans cette délibération.

Pour ce qui relève de l'association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes, de l'APSAJ où vous étiez opportunément ce matin et du groupe Espace solidarité, nous constatons qu'après avoir dépouillé les services propreté de la Mairie de Paris, très lentement, vous en organisez la sous-traitance auprès des associations avec le ramassage et la collecte des ordures. Le résultat était très discutable. Et si encore, Monsieur le Maire, par ce genre d'action, le résultat serait une meilleure image des personnes qui œuvrent pour le service public, pourquoi pas ? J'y serais tout à fait favorable. Mais les rues sont encore plus sales et je vous rappelle que les bibliothèques ferment.

Comprenez que nous sommes en droit de remettre en cause le renouvellement d'initiative que vous nous proposez ce soir.

Concernant à présent les mini-fermes de la Goutte-d'Or et d'Éole, l'exposé des motifs est assez éloquent, mais il manque l'expérience des riverains et des Parisiens. Je peux donner les chiffres de la Préfecture de police pour les deux seules soirées de ce week-end. Définitivement, vos réponses sont un tantinet folkloriques. Votre sens de la trouvaille pour masquer le vide de votre politique quand vous proposez une transhumance urbaine participative, je cherche encore le sens de la jonction de ces trois mots, je n'y arrive pas.

La seule chose bien claire, par contre, est la reconduction d'une subvention de 190 000 €.

Pire encore, dans l'entretien de la confusion, vous excellez. Ces crédits sont pris pour partie au titre de la DPSP. Cet acronyme, je vais vous l'apprendre sans doute, comporte certes le mot prévention, mais c'est un échec pour vous, mais aussi les mots de sécurité et de protection, c'est aussi vos échecs.

Les sites mentionnés ne sont pas sécurisés et nos concitoyens ne sont pas protégés. Cette délibération est l'incarnation de votre triple échec. En conséquence de quoi (...).

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Eric LEJOINDRE : Merci. Triple échec qui m'a néanmoins conduit assez largement à être reconduit dans les fonctions que j'occupe. Peut-être que les habitants du 18^{ème} ne font pas exactement la même analyse que vous, mais chacun sa liberté.

Justine HENRY souhaitait intervenir aussi sur la DPSP 5.

Justine HENRY : Je souhaitais effectivement intervenir sur cette subvention accordée à des projets, notamment des projets visant à prévenir la délinquance et à améliorer la tranquillité publique. Dans ces deux projets, il y a deux mini-fermes urbaines, celle du square Bashung à la Goutte-d'Or et celle du Jardin d'Éole.

Ce sont deux projets intéressants, mais que personnellement je trouve assez cocasses de placer dans un sujet de sécurité. Cela en dit long sur la conception de la sécurité, de la tranquillité publique de la majorité municipale depuis de nombreuses années.

Investir dans des projets comme cela pour la tranquillité publique plutôt que dans une vraie police municipale, j'avoue avoir du mal à le comprendre et je suis contente que vous ayez

changé d'avis sur cette police municipale, mais j'ai aussi hâte qu'elle soit effective, formée et armée à Paris.

Eric LEJOINDRE : Je partage votre volonté d'aller vite. Je regrette ce que notamment Benjamin GRIVEAUX ait empêché le vote par le Parlement en son temps d'un amendement qui aurait permis d'accélérer les choses.

Anne GIUDICELLI : Je souscris à ce qui avait été dit en termes de priorité à la fois des besoins de l'Arrondissement et de certains quartiers et sur la notion priorité en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité. C'est vrai que certains projets laissent un peu pantois.

J'en ai identifié un d'ailleurs dans cette fameuse DPSP 6, même s'il s'agit d'une subvention très légère, mais on voit que dans le cadre de ce programme DPSP, on a une subvention accordée à une association culturelle des femmes africaines pour l'éducation des enfants, très bien.

En fait, c'est une association qui apparemment donne aussi des cours de langues étrangères. Pour l'insertion, c'est vrai qu'on peut éventuellement faire mieux, des cours d'arabe apparemment. La question est un peu d'actualité en ce moment par rapport au projet de loi en cours sur les luttes contre le séparatisme, à savoir le contrôle des écoles quel qu'il soit même s'ils ont un statut associatif, donc hors contrat et du contrôle du contenu de tout élément éducatif, y compris linguistique puisqu'il peut être porteur d'interprétations et d'idéologies.

Eric LEJOINDRE : Pour avoir toujours pensé que parler plusieurs langues était plutôt une richesse qu'autre chose.

Gérald BRIANT : Je réagis à ce qui vient d'être dit notamment par l'opposition.

Je trouve qu'en ce moment, les leçons de sécurité sont malvenues de la part des groupes qui représentent la République en Marche et que je crois, ce dont on a beaucoup souffert aujourd'hui, c'est justement de travailler à retisser toute une série de liens et vous pouvez peut-être, ça peut peut-être faire sourire des fois qu'évidemment, les choses soient prises par le petit bout de la lorgnette ou par des choses qui sont très pragmatiques, mais c'est aussi une entrée. Et c'est une entrée qui a donné souvent des résultats.

Quant à ce que je viens d'entendre de Madame GIUDICELLI sur la question du séparatisme, franchement, faites attention à ce que vous dites quand même. Franchement faites attention parce que si vous commencez à jeter l'opprobre sur tous les gens qui s'investissent sur les questions de périscolaire, sur ceux qui veulent travailler tout ça, je dis attention.

Si vous pensez aujourd'hui que quelqu'un qui enseigne l'arabe, parce que c'est ce que vous avez dit quand même, on pourra le revoir en vidéo. Quand vous passez en vidéo, vous dites des trucs, après, vous avez du mal à vous souvenir de ce que vous dites, mais là en concurrence, c'est ce que vous avez dit. Qu'il fallait surveiller parce qu'il parlait arabe, je dis non. Non, moi je ne laisse pas passer ça.

Anne GIUDICELLI : Je veux réagir en deux mots sur ce qui vient d'être dit.

Eric LEJOINDRE : Normalement, on ne fait pas comme ça, mais allez-y, je vous en prie.

Anne GIUDICELLI : Je ne remets pas du tout en cause l'apprentissage d'une langue étrangère, en l'occurrence l'arabe que je parle. Donc, je suis mal placée pour en faire la

critique. Je parle d'un encadrement et d'un contrôle des contenus pédagogiques surtout quand ce sont des structures qui sont hors contrat. C'était le seul point.

Sarah PROUST : Vous verrez pendant toute la mandature et notamment sur une année d'exercice budgétaire toutes les délibérations qui concernent les sujets de prévention.

La prévention dans le 18^{ème} arrondissement depuis des années, c'est des chantiers d'insertion, c'est Ville Vie Vacances, c'est des réunions nombreuses avec des acteurs de la prévention. C'est beaucoup beaucoup de projets.

Il se trouve que ces dernières années, notamment dans l'espace public, on a considéré qu'on pouvait travailler sur ce qu'on appelle – excusez-moi, vous n'allez pas encore aimer la novlangue Monsieur GRANIER – l'occupation positive de l'espace public et notamment des espaces verts. Pourquoi on a fait ça ? Parce qu'on a considéré que dans un certain nombre d'espaces verts, il y avait parfois, évidemment des mésusages, mais qu'il y avait aussi des familles qui ne venaient plus, des jeunes qui ne venaient plus.

Lorsqu'on a commencé à installer la buvette à Éole, qui a été une vraie réussite de l'ancien mandat ; lorsqu'on a commencé à installer des fermes pédagogiques à Éole et à Bashung, non seulement les familles sont revenues, mais la prochaine fois que vous le souhaitez, la semaine prochaine, allons-y ensemble pour que vous puissiez voir le regard et la joie que les gamins de cet Arrondissement ont de ces fermes urbaines, ont de cette capacité avec un certain nombre d'animateurs de jouer dans ces espaces-là. D'y revenir et d'avoir, oui c'est vrai, contact avec des choses avec lesquels ils n'ont pas contact. Je pense en l'occurrence aux animaux de la ferme.

Évidemment, on ne l'a jamais vendu comme l'alpha et l'oméga de la politique de prévention dans l'Arrondissement. Les dispositifs sont extrêmement nombreux et lorsque vous évoquez la question des encombrants, je n'ai pas les chiffres en tête, mais je vais vous les donner d'ici 20 minutes parce que je les ai sur mon bureau. La question des encombrants, ça a été des gamins, des jeunes adultes et des jeunes adolescents qui sont partis en insertion et certains ont trouvé de l'emploi grâce à ça.

Donc, le fait de pouvoir dans notre travail, en lien entre deux directions, la DPSP et la DPE, faire ce travail-là sur l'ensemble de la Goutte-d'Or avec l'APSAJ qui est un club de prévention, qui fait un travail remarquable, trouver une façon de travailler ensemble sur l'espace public, de faire comprendre ce que c'est l'espace public, de le partager, de pouvoir le rendre propre ensemble et d'y avoir une action positive et ensuite, que ça serve à l'insertion et que ça serve à trouver de l'emploi, on est exactement au cœur de ce que doit faire la politique publique de prévention.

On pourrait passer deux heures à parler de l'ensemble des dispositifs de prévention. Je ne vais pas être plus longue, mais en tout cas, sur les trois éléments que vous évoquez, les fermes urbaines à Éole, à Bashung et sur les encombrants, je pense qu'on est vraiment là dans un dispositif qui a évolué avec le temps, qui s'est adapté au réel et qui répond à un vrai enjeu aujourd'hui dans le 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Démonstration faite qu'on ne fait pas « ou » on fait « et ». C'est cumulatif et la sécurité, c'est cumulatif aussi. Ce n'est pas en supprimant tel ou tel élément qu'on fait mieux. On fait justement moins bien, même si encore une fois, aucun dispositif à lui tout seul n'est suffisant, loin s'en faut.

Kevin HAVET : En effet, c'est loin d'une réflexion un peu hémiplegique que vous nous faites part. En effet, les différentes actions qu'on fait en faveur de la prévention sont également constitutives de la politique de tranquillité publique et de sécurité sur nos quartiers.

Vous l'avez soulevé, sur notre future police municipale, on est très impatient de mettre en place et on n'a pas attendu la loi. Et heureusement qu'on n'a pas attendu la loi puisque par deux fois, ce gouvernement s'y est opposé. Mais cette police municipale, nous l'avons anticipée en commençant dès le mois d'octobre le recrutement de 120 agents. Nous allons poursuivre cette montée en puissance. On aura plus tard le temps d'y revenir dessus.

En tout cas, je crois qu'il est important d'avoir une vision complète, c'est-à-dire à la fois prévention et nos agents de la DPSP, de la future police municipale. C'est ça qui est efficace sur le terrain et non pas une vision idéologique, qui considérerait avoir peur des acteurs de la prévention ou peur des gens quand ils essaient d'apprendre l'arabe.

Eric LEJOINDRE : Si j'ai bien compris les intentions de vote sur la DPSP 5, la délibération fait l'objet d'un vote négatif du groupe Changer Paris. Le groupe Progressistes et indépendant vote pour les trois délibérations.

LOGEMENT ET URBANISME

2020 DLH 73 – Réalisation, 15-15bis boulevard Ornano (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par la RIVP

2020 DLH 94 – Réalisation, 92 rue de la Chapelle d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (7 PLS) par Seqens

2020 DLH 130 – Réajustement des financements pour le programme de construction de 7 logements sociaux (2 PLA I et 5 PLS) situé 8 bd Barbès (18^{ème}) réalisé par ELOGIE-SIEMP

2020 DLH 131 – Réajustement des financements pour le programme de construction de 6 logements sociaux (3 PLAI, 1 PLUS et 2 PLS) situé 5/7 passage Lathuille (18^{ème}) réalisé par ELOGIE-SIEMP

2020 DLH 173 – Réalisation, 67 à 81 boulevard Ney (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 223 logements sociaux par Seqens

2020 DLH 200 – Modification de la garantie des emprunts pour la réalisation d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées par l'Habitation Confortable

2020 DLH 216 – Réalisation, 94-96 rue Leibniz (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux et de construction de 5 logements sociaux (1 PLA I – 4 PLS) par BATIGERE en Ile de France.

2020 DLH 218 – Location de l'immeuble 14, rue du Roi d'Alger à Paris Habitat OPH (18^{ème}) – Bail emphytéotique

2020 DLH 239 – Réalisation, 4 rue Jean Dolfus (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par la RIVP

2020 DLH 242 – Réalisation, 15 rue Laghouat (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par HSF

2020 DLH 245 – Réalisation sur le groupe Charles Hermite (Porte d'Aubervilliers, 18^{ème}) d'un programme de rénovation de 1297 logements sociaux par Paris Habitat

2020 DLH 266 – Modification de la garantie des emprunts d'un programme de construction de 7 logements sociaux demandée par la RIVP

2020 DLH 269 Réalisation, 35 37 rue Léon (18^{ème}) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (6 PLS) par HSF

2020 DLH 273 – Signature d'un bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association « Salle Saint-Bruno » pour l'occupation des locaux situés au 9, rue Saint-Bruno (Paris 18^{ème}).

2020 DLH 275 – Modification de la garantie des emprunts de deux programmes de construction de 60 logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP

2020 DLH 293 – Plan de soutien aux bailleurs sociaux – Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 18^{ème} arrondissement de Paris

2020 DLH 316 – Réalisation 6, Villa Guelma (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

2020 DLH 323 – Réalisation dans le cadre d'une VEFA, 34 rue Championnet (18^{ème}), d'un programme de construction de 34 logements sociaux (10 PLA I – 14 PLUS – 10 PLS) par RATP Habitat

2020 DU 74 – Opération secteur Binet (18^{ème}) – Reddition des comptes et quitus à Paris Habitat OPH

Eric LEJOINDRE : Les délibérations suivantes ont fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'inscriptions. Je vais donc proposer qu'on débattenne de l'ensemble des sujets qui ont trait au logement et qu'on ait une discussion spécifique sur la DU 104, la révision du PLU.

Rudolph GRANIER : La DLH 218, c'est un mécanisme de loyers capitalisés qui nous est présenté. Nous voterons contre évidemment pour des raisons que vous connaissez.

La DLH 275, pour ces deux opérations, en fait, il y a une répartition des montants par type de prêt qui étaient modifiés au regard de la hausse du prix de revient suite à des surcoûts qui sont intervenus durant les phases d'études. Nous ne savons pas à quoi sont dus ces surcoûts qui ne sont pas très bien explicités dans la délibération.

En tout état de cause, on arrive à un différentiel de 1 197 000 pour le 18^{ème}. Je ne parle pas du 20^{ème} évidemment et nous constatons comme à votre habitude, une certaine forme de déséquilibre dans le programme avec 12, PLAI, 18 PLUS et 16 PLS.

Donc, nous souhaitons attirer votre attention sur des augmentations de coûts de projets en phase d'études qui font écho au vœu que nous avons déposé au dernier Conseil de Paris relatif à l'augmentation systématique des coûts et des temps de projets urbains à Paris. Il s'agissait de la DLH 275, Monsieur le Maire.

La DLH 323, nous avons voté contre ce projet en Conseil de Paris. Nous assumons notre cohérence et je souligne encore une fois le déséquilibre dans la construction des 34 logements sociaux présentés avec 10 PLAI, 14 PLUS et 10 PLS. La DLH 323 appellera un vote contre de notre groupe, Monsieur le Maire.

Christian HONORE : Nous allons voter les délibérations.

Sur la DLH 245 qui concerne Charles Hermite, il est heureux que Paris Habitat investisse 103 millions et il y a une subvention de 23 millions de la Mairie. J'allais dire, il était temps.

D'abord, je note l'amélioration de la régulation du chauffage. Je crois que le terme est mal choisi. Il faudrait dire rénovation parce qu'il y a encore, je le constate en appel, des dysfonctionnements dans le chauffage. Certains locataires sont contraints – disent-ils – d'acheter des chauffages d'appoint.

On me fait remarquer, et là j'interpelle plutôt en particulier Ian BROSSAT, qu'au mois de mai et au mois de juin, des locataires ont été dédommagés par rapport au surcoût du chauffage puisqu'ils ont considéré qu'ils n'avaient pas à payer le chauffage effectué l'hiver précédent. Donc, ils ont eu un dédommagement. Et pour certains, ça a été d'un montant de 100 €.

Donc, je propose et il me semble que ça serait tout à fait juste qu'il y ait encore cette année un dédommagement de loyers pour les locataires de Charles Hermite qui ont subi le fait qu'ils n'avaient pas de chauffage.

D'autre part, je ne vois pas de travaux prévus sur les ascenseurs. Or, il se trouve qu'au 4, boulevard Ney et au 4, rue Gaston Darboux, les ascenseurs extérieurs sont en travaux. Ça dure depuis des semaines et tout le monde s'accorde à penser que c'est un peu trop long. J'aimerais que l'on voie pourquoi ces travaux durent et qu'on y mette fin rapidement.

Maintenant, je vais m'adresser plus précisément à Monsieur Jacques GALVANI, adjoint à la Maire de Paris, chargé des personnes handicapées.

Il est indiqué dans cette délibération, et c'est très bien, que la rénovation complète de tous les logements, avec la création d'un kit Access pour les ménages de plus de 65 ans. D'abord, je voudrais savoir ce que c'est qu'un kit Access.

D'autre part, je voudrais rappeler à Monsieur BROSSAT, Adjoint à la Maire chargé du logement et informer Monsieur GALVANI, chargé du handicap, qu'au cours de la mandature précédente, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons présenté un vœu qui a été voté à l'unanimité. J'avais eu l'occasion de remercier Ian BROSSAT à cette occasion, que lorsque des rénovations lourdes seraient effectuées, désormais, c'est le cas pour Charles Hermite, tous les logements situés en rez-de-chaussée soient accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite et bien entendu sécurisés.

Tout le monde comprend bien les personnes handicapées soit par accident, soit par maladie, et les personnes âgées, c'est-à-dire des locataires dans les logements depuis très longtemps, qui vieillissent et qui, parfois ne peuvent plus accéder à leurs logements parce qu'ils sont en étage, il serait préférable de leur proposer des logements en rez-de-chaussée puisque nous savons très bien que les personnes qui vivent très longtemps dans une résidence se sont constitué un réseau social et veulent très légitimement rester dans leur résidence.

C'est la raison pour laquelle j'interpelle Monsieur GALVANI, en charge des personnes handicapées, de voir et surtout rappeler le vœu voté à l'unanimité avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

Maya AKKARI : Je voulais dire un mot par rapport à cette rénovation qui est le fruit d'un long travail que nous avons fait tous ensemble. Il n'a pas été évident d'obtenir de la part de l'État 17 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, pour la réhabilitation du quartier Charles Hermite.

Saluer aussi l'investissement de Colombe BROSSEL sous l'ancienne mandature lorsqu'elle était adjointe à la Maire de Paris à la Politique de la Ville. Il n'était pas prévu que cette rénovation se fasse là maintenant et le travail, votre travail Monsieur le Maire, celui de Colombe, notre travail à tous a permis d'avancer sur ce sujet. On va avoir là une très belle rénovation avec un quartier complètement reconfiguré.

Dans l'attente, nous essayons de dynamiser le quartier. Nous voyons l'implantation de nouvelles associations comme le Collectif OMJM, l'association Académie Football club Paris 18, EMU qui intervient de plus en plus sur ce quartier et d'autres associations.

Il y a des choses importantes qui se passent sur ce quartier, même s'il garde bien évidemment beaucoup de difficultés, mais les perspectives sont là et les prochaines années, ça ira de mieux en mieux, on l'espère en tous les cas.

Ian BROSSAT : Sur les premières remarques faites par Rudolph GRANIER qui nous dit « vos programmes de logements sociaux sont déséquilibrés », vous avez lu les programmes vous-même.

Vous me dites la DLH 218, il y a 12 PLAI, 18 PLUS, 16 PLS, ça prouve que c'est déséquilibré. Non, ça prouve que c'est équilibré puisqu'en gros, c'est un tiers, un tiers, un tiers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes d'une certaine manière.

Cela veut dire qu'on fait du logement social pour des gens très modestes, du logement social pour des gens qui ont des petits revenus et du logement social pour les classes moyennes. C'est tout ce que ça veut dire.

Cela veut dire qu'en réalité, nous faisons ce que nous nous sommes toujours engagés à faire et que nous portons une conception très large du logement social, à la fois pour les plus pauvres, mais aussi pour des gens qui ont un travail.

Deuxièmement, sur la question posée par Christian HONORE. Je partage beaucoup de choses que vous avez dites.

D'abord, la satisfaction qui doit être unanime d'un lancement d'une réhabilitation pour Charles Hermite avec des investissements extrêmement conséquents, 103 millions d'euros. C'est absolument considérable. C'est l'horizon et je crois que cet horizon doit nous satisfaire.

Je préfère avoir l'honnêteté de le dire aussi, la période des travaux, ça ne sera pas facile et on le sait. De grosses opérations comme celles-ci, qui plus est, un site occupé, c'est souvent beaucoup de galères.

Vous interviendrez sans doute et vous aurez raison dans ce même Conseil d'arrondissement pour me dire que ça pose plein de problèmes, mais je préfère le dire dès à présent, ce sera dur, ce sera compliqué et il y aura plein de difficultés. On en a l'expérience maintenant. Et j'ajoute aussi qu'il faut être capable de gérer cette période intermédiaire.

Vous évoquez par exemple la question des ascenseurs. Il ne faut évidemment pas qu'on attende la réhabilitation pour réparer les ascenseurs parce que l'ascenseur, c'est un équipement absolument vital pour des tas de gens.

Ce n'est pas très haut le Charles Hermite ; je crois qu'on doit être en six étages, quand même quand on habite le 6^{ème} étage et qu'on n'a pas d'ascenseur, c'est une très grosse galère. Donc, il faut évidemment veiller à ce que ces travaux soient faits.

Puis, j'ai entendu le mot sur le dédommagement relatif aux problèmes de chauffage. J'entends tout à fait. Je me rapproche de Paris Habitat. Mario le fera aussi, j'imagine, et on regarde comment on peut gérer ça comme on l'a fait par le passé.

Jacques GALVANI : Juste pour dire à Monsieur HONORE que bien naturellement, je prenais bien bonne note de sa préoccupation et que quotidiennement, c'est quelque chose que nous cherchons à mettre en œuvre. Il est très important que le parc social soit mis aux normes en matière d'accessibilité. Il n'y a pas de souci.

Ceci dit, je tiens à rappeler que la Ville de Paris, lors de l'adoption de la loi ELAN par la majorité gouvernementale, a maintenu l'engagement que l'ensemble des nouvelles constructions seraient aux normes handicapées alors que cette loi ramenait la proportion de la totalité à 20 % seulement des logements.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait décidé qu'en ce qui concerne les logements sociaux construits par la Ville, on resterait sur la mise en accessibilité totale. Donc, je ne

pense pas qu'on puisse soupçonner la majorité municipale d'être insensible à cette question. Effectivement, la question se pose aussi dans le cas des réhabilitations. On fait les meilleurs efforts pour mettre les choses à nouveau et pas seulement dans le cas des logements sociaux neufs et nouveaux.

Je tenais juste à rappeler ce fait.

Mario GONZALEZ : Sur les questions de logement, je ferais un point plus général puisqu'en fait, sur toutes les délibérations logements, ce qu'il faut constater quand même, c'est qu'il y a beaucoup de délibérations qui concernent des réhabilitations au titre du plan climat et l'on ne peut que s'en réjouir parce que ces réhabilitations, beaucoup d'entre elles, ne résultent pas uniquement d'une initiative qui viendrait du bailleur, mais résultent aussi et parfois même uniquement de la détermination des locataires et des associations locataires.

Je voudrais souligner notamment la délibération DLH 173 qui concerne la résidence 67 à 81, boulevard Ney, puis 200 logements où feu Monsieur Daniel RONGY s'était mobilisé pendant plus de deux ans pour la réhabilitation thermique de cette résidence. Je peux témoigner qu'à une époque où la séquence était en train de changer, le bailleur était en train de changer, j'ai quand même eu une réponse catégorique comme quoi cet immeuble et cette résidence ne présentaient aucune anomalie du point de vue climatique. Aujourd'hui, nous votons une délibération et je voudrais rendre hommage à Monsieur RONGY qui nous a quittés il y a quelques mois. Toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches.

En ce qui concerne Monsieur GRANIER, Ian BROSSAT a quasiment tout dit. C'est toujours la même chose. Nous, nous sommes pour la mixité. Dans les ensembles, sauf quelques rares exceptions, nous aurons systématiquement un mixte entre PLAI, PLUS et PLS. Nous sommes convaincus que la mixité au sein d'un immeuble, c'est ce qui permet et garantit un bon vivre ensemble.

Sur la délibération 278 qui concerne justement un montant un peu différent, une modification des montants à des prêts, cela arrive très souvent. Il est vrai que l'exposé des motifs est un peu précis. Généralement, quand on fait référence à des études complémentaires et notamment 40-44, rue Marx Dormoy, il s'agit généralement des études liées au sol.

Là en l'occurrence, de mémoire, il s'agit d'un projet qui a fait l'objet d'une démolition préalable. C'était un cas très connu le 40-44 Marx Dormoy. C'était quand même un bâtiment insalubre qui a été complètement démoli. Généralement, les démolitions sont complexes surtout dans le 18^{ème} puisque nous sommes en zone de grande carrière et que très souvent, il y a des sondages sol à faire et que tout cela, tout simplement renchérit les opérations. Il est très courant qu'il y ait ces modificatifs-là en ce qui concerne les prêts. Donc, il n'y a rien de vraiment choquant.

Enfin, sur Charles Hermite, je salue surtout la mobilisation des locataires, la mobilisation de tous les élus, Maya AKKARI l'a dit. Aujourd'hui, ça y est, on va faire cette réhabilitation. La Ville participe à peu près à plus de 23 millions d'euros. C'est une performance énergétique qui va être atteinte qui est quand même exceptionnelle. Puis, c'est surtout de nouvelles conditions de confort pour tous ces locataires. Nous allons naturellement les accompagner pendant tout le phasage des travaux avec une concertation continue, permanente. J'y veillerai.

En ce qui concerne les problèmes de chauffage, Monsieur HONORE, j'avais déjà informé et interpellé Paris Habitat. Pour tout vous dire, j'ai même été dans le cadre d'une réunion où je leur ai un peu tapé sur les doigts parce que je n'étais pas du tout satisfait du fait qu'il y ait à nouveau eu des travaux sur le chauffage et que la seule information ait été une campagne d'affichage.

Là, je m'adresse à tous les bailleurs sociaux, les campagnes d'affichage, ce n'est pas une information suffisante et encore moins pour ces grands ensembles. Il faut impérativement informer via des réunions, du porte-à-porte, etc.

Donc, malheureusement, il y a à nouveau eu des problèmes sur ces travaux de chauffage. Ils sont désormais a priori résolus avec une température à 21°. Je rappelle quand même que la norme c'est 19°. Donc, c'est plutôt positif. Mais il y a encore des progrès à faire sur les informations, en tous les cas sur la réhabilitation. Nous y veillerons.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour toutes ces discussions.

Un mot pour dire à mon tour à quel point je me réjouis du programme que nous votons pour Charles Hermite. Rappeler aussi que sur Charles Hermite, contrairement à ce qui a pu exister dans d'autres périodes, nous continuons à faire de gros travaux d'entretien alors qu'une réhabilitation globale et complète est prévue pendant quelque temps. Nous n'abandonnons pas les locataires actuels et n'attendons pas la réhabilitation globale pour améliorer la situation au quotidien des habitants de cet ensemble et je pense qu'il faut s'en réjouir.

Christian HONORE : Monsieur le Maire, je m'étais inscrit également sur la DLH 293. Nous allons voter cette délibération.

Dans la mandature précédente, si je m'en souviens bien, la réhabilitation était de 4 000 à 5 000 logements par an. Donc, la Ville de Paris fait un effort, certes.

Cependant, je vous rappelle que Pierre-Yves BOURNAZEL avait demandé qu'il fallait doubler l'action de la Ville puisqu'au rythme où vous allez, il faudra attendre 2060 pour que toutes les résidences soient rénovées, réhabilitées et qu'avec l'idée de Pierre-Yves BOURNAZEL de doubler l'action, on avancerait quand même de 30 ans plus tôt, c'est-à-dire qu'on arriverait à 2030.

Rudolph GRANIER : Très rapidement pour répondre à Monsieur BROSSAT. À chaque fois que je prends la parole pour tenter de parler de logement social, je vois que M. BROSSAT fait des émules avec M. GONZALEZ, sur la DLH 218, je parlais de loyers capitalisés. Je parlais de votre mal à truffer les bailleurs sociaux en leur tapant de l'argent. Mais on vous voit, Monsieur BROSSAT. Je vois vos gestes qui sont un peu nuls.

Je n'ai pas parlé de programme déséquilibré sur la DLH 218, j'ai parlé des loyers capitalisés. Donc, soit vous écoutez quand vous avez un opposant qui parle, mais ne mettez pas votre disque à chaque fois comme ça pour dire... Bref, vous m'aurez compris.

Eric LEJOINDRE : Je proposerais à chacun de bien vouloir réécouter l'enregistrement puisque notre Conseil est enregistré. Mais je dois dire que moi aussi, j'avais entendu dans votre intervention une critique dans l'équilibre des logements sociaux et je pense que l'informatique ayant au moins cette qualité permettant à chacun le vérifier.

Mario GONZALEZ : En début de Conseil d'arrondissement, on parlait d'éviter la violence, etc. Si on pouvait éviter les termes de nul et ce genre de chose, franchement entre collègues, ce serait vraiment bien. Il y a quand même quelque chose qui s'appelle la courtoisie républicaine. Je pense qu'il serait bon que tous les élus et tous mes collègues y veillent, y compris ceux de l'opposition.

Cela étant dit, en ce qui concerne ce que vient de dire Monsieur HONORE, il y a peut-être une petite confusion sur cette délibération DLH 293 puisqu'il ne s'agit pas de plan de rénovation massive. C'est un plan un peu particulier financé par la Ville de Paris qui vise à

accompagner pour des quelques travaux très spécifiques. C'est dans la continuité d'embellir Paris, qui était aussi un soutien, un financement pour les bailleurs sociaux.

On est en train de parler de menus travaux, mais ce n'est pas un plan général de rénovation. Naturellement dans le cadre de cette mandature, priorité va être donnée à la réhabilitation. La Charles Hermite est la plus grande illustration dans le 18^{ème} mais d'autres suivent.

Je rappelle que l'immeuble dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est plus de 200 logements. C'est une barre très importante et très imposante. Et là aussi, la contribution de la Ville est très importante.

Donc, ne confondons pas les deux sujets. Il y a un côté qui concerne les travaux qui visent la sécurisation, qui visent à embellir des parties communes et autres avec les travaux de rénovation qui, eux, sont des financements beaucoup plus lourds et des mécanismes beaucoup plus lourds.

Eric LEJOINDRE : La DLH 218, la DLH 275, la DLH 275 et la DLH 323 recueillent un vote négatif du groupe Changer Paris.

2020 DU 104 PLU – Prescription de la révision – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Pierre-Yves BOURNAZEL : On va avoir un long débat dans ce long processus de la révision du plan local d'urbanisme, mais ce sont des débats profondément intéressants puisque c'est l'avenir du Paris, grand Paris qui est en jeu, puisque le plan local d'urbanisme, c'est la vision de la Ville.

Pour nous, on va voter la délibération. Il y a trois points majeurs. Le premier point, c'est la transformation écologique de la ville. C'est une priorité absolue, lutter contre l'hyperdensification. Je rappelle que Paris est la capitale la plus dense d'Europe, une des villes la plus dense au monde et que dans notre vision d'avenir de la ville, il faut lutter contre cette densification au cœur de Paris qui est une petite capitale de 105 km², 87 km² si on lui retire le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

Donc, c'est une priorité. Cela passe par une nouvelle stratégie sur les politiques des déplacements. Ça passe par une nouvelle politique en matière de qualité écologique des constructions, de la rénovation notamment thermique et de la capacité à inventer les emplois de demain et d'après-demain autour de la politique écologique d'innovation.

Donc, de faire de grand Paris, mais de faire déjà de Paris une métropole, une ville exemplaire en matière de transformation écologique sur tous les plans.

On pourrait donner beaucoup de détails, on va y venir dans le débat qui va durer de longs mois, mais incontestablement, dans toutes les actions d'une ville, dans toutes les directions de la ville, nous devons pouvoir démontrer que nous sommes capables de porter cette transformation profonde pour lutter contre les pollutions et faire en sorte qu'on vive bien dans cette ville en protégeant par exemple tous les espaces verts, en protégeant tous les équipements de proximité de respiration avec une politique de coconstruction avec les habitants.

J'ai noté des modifications dans la politique de la Maire de Paris et je m'en réjouis, car la précédente mandature, bien évidemment la mobilisation des Parisiens contre les projets de densification du stade Championnet avait finalement fait reculer la Ville, mais ces projets avaient bien eu lieu.

C'était pareil pour par exemple sur les projets de Bercy-Charenton, on va voir ce qu'il en est. En tout cas, il y a un rétropédalage, et tant mieux parce que nous nous sommes carrément opposés aux tours et à la densification. Malheureusement, le combat n'est pas gagné pour la tour triangle qui est un projet pour lequel nous nous étions clairement opposés.

Le premier point, c'est la transformation écologique de la ville, que ce soit sur le mode de déplacement, lutter contre les pollutions, sur les constructions, sur la politique de l'emploi. La politique de la formation sur les métiers écologiques, que ce soit également dans toutes les politiques de directions de la Mairie de Paris.

Ensuite, le deuxième point, c'est notre attachement à la beauté de Paris.

Paris est une ville extraordinaire, chargée d'histoires et de patrimoines que nous devons préserver, entretenir et embellir. En même temps, Paris est une ville qui doit se tourner vers l'avenir, vers le futur et doit inventer aussi la ville du 21^{ème} siècle par la ville de la connaissance, la ville de l'intelligence. On peut faire beaucoup de choses et nous aurons des propositions à faire dans le débat qui va se dérouler dans les mois qui viennent.

D'ores et déjà, je pense qu'il est très important de privilégier la qualité sur la quantité. La qualité, c'est très important dans les nouvelles constructions, par exemple, que ce soit de l'habitat, des équipements culturels, sportifs, de proximité ou des écoles, ou des logements. Privilégions la qualité, la beauté de Paris, sur la qualité écologique, la qualité architecturale est très importante.

On a vu parfois dans certaines métropoles la volonté d'aller très vite en termes de quantité et malheureusement, très vite ce qui a été fait se dégrade ; la qualité des matériaux par exemple doit être absolument exemplaire. Cet attachement à la beauté de la ville, c'est à la fois relier le passé, le présent et l'avenir.

Troisième point, nous sommes beaucoup attachés à une porte ronde dans ce débat à ce que Paris soit la ville de la diversité. Dans le cadre du plan local d'urbanisme, c'est important.

Paris est la ville qui attire dans le monde et doit rester cette capitale attractive, dynamique, attirer la jeunesse. C'est une ville de toutes les couleurs. C'est une ville de toutes les orientations sexuelles. C'est une ville pour tous et il faut que dans les politiques publiques que nous menons, évidemment, que ça soit envisagé.

Ça commence évidemment par la diversité sociale dans les logements, la question de la diversité générationnelle aussi, qui est très importante dans la manière de sentir la ville. Ça passe par les politiques sociales. Ça passe par les politiques économiques. Ça passe évidemment par les choix d'attribution des logements, mais ça passe aussi par la politique d'un quartier de proximité.

La Maire de Paris et Carine ROLLAND parlent de La Ville du Quart d'heure. Il y a des choses intéressantes là-dedans. Je parlerais plus de la ville des quarts d'heure parce que si on doit trouver tout à proximité chez soi, c'est une bonne idée et il faut s'en donner les moyens. Il faut aussi que Paris soit la ville des mélanges, des rencontres, des échanges et que chacun puisse vivre très bien dans son village de proximité dans Paris et assumer d'être dans une ville-monde de la diversité. Là-dessus, nous aurons beaucoup de propositions.

A ce stade, nous voterons cette délibération et nous nous réjouissons que nous puissions rentrer dans des propositions dans les mois qui viennent et faire de ces débats un débat stimulant et concret pour les Parisiennes et les Parisiens.

Justine HENRY : Je ne peux qu'appuyer les propos de Pierre-Yves BOURNAZEL et j'ai notamment pris le temps de lire intégralement le bilan de la conférence citoyenne préalable au lancement de la procédure de révision du PLU bioclimatique de la Ville de Paris qui fait 83 pages. Je trouvais ça extrêmement intéressant sur le fond.

Je note cependant que le mot densité urbaine n'apparaît que deux fois dans un document de 83 pages alors qu'on sait, l'enjeu de la densité urbaine à Paris est énorme. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Pierre-Yves BOURNAZEL. À nos yeux, Paris a été bétonné ces six dernières années. Le 18^{ème} en particulier souffre d'une forte densité urbaine : 32 455 habitants au kilomètre carré quand la moyenne parisienne est de 20 781. On est à moitié plus, c'est énorme.

Le 18^{ème} manque clairement d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur dans la ville. Un habitant du 18^{ème} dispose de moins d'un mètre carré d'espace vert quand l'Organisation mondiale de la santé, dont on parle beaucoup en ce moment, préconise 10 ; on sait que le premier espace vert du 18^{ème}, c'est le cimetière Montmartre en termes d'étendue et que ce cimetière est difficilement accessible. Il y a urgence à se poser la question de créer des espaces verts accessibles à tous dans le 18^{ème} arrondissement.

J'aimerais que cela fasse partie des thématiques et des priorités soumises à ce PLU et plus globalement à cette conférence citoyenne et que ce mot de « densité urbaine » soit clairement évoqué dans tous ces documents comme étant un objet de mobilisation pour la réduire.

Emile MEUNIER : Mes chers collègues, pour opposer le cadre de cette délibération et montrer son importance, c'est elle qui lance en quelque sorte officiellement la révision du PLU. Elle a une valeur juridique particulière puisque tout ce qui est inscrit dans cette délibération fixe le cadre de nos travaux pour les trois ans à venir et je gage que ça sera un peu plus, même si on essaiera de faire les choses bien en trois ans.

Donc, quand c'est dans la délibération, on devra le traduire sous la forme des documents du PLU, les EAP, le règlement, etc. si ça n'est pas dans cette délibération et notamment dans les objectifs qui sont en annexe de cette délibération, on prend le risque que ça n'apparaisse pas dans la suite de nos travaux.

Sur le principe d'une révision locale du plan d'urbanisme, on est tous d'accord pour dire qu'elle est indispensable pour adapter notre ville à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité qui est au moins aussi grave.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de projets urbains de densification qui voient le jour partout à Paris, pas que dans le 18^{ème} et qui relèguent les espaces verts à la marge. On se rend bien compte que le PLU actuel ne permet pas de bloquer ce type de projets qui ne sont plus en phase avec nos attentes et des risques à venir.

C'est pourquoi nous avons, avec la majorité, j'allais dire de façon enthousiaste, souhaité donner à cette révision un caractère dit « bioclimatique » qui est censé faire vraiment la différence par rapport à une révision plus classique.

Or, en l'état, à la lecture des objectifs énoncés dans l'annexe 1, qui sont [1:52:55], chaque mot est employé, vérifié par des juristes de la direction de l'urbanisme. Nous ne percevons pas totalement les ambitions annoncées par la majorité et attendues par la grande majorité des Parisiens et des Parisiennes comme nous l'avons toutes et tous constaté pendant la campagne électorale.

Des sujets centraux tels que la création de nouvelles trames vertes et bleues à l'intérieur de Paris pour relier entre eux les espaces, ce qu'on appelle les réserves de biodiversité, en gros les parcs. La diminution de la surface de bureaux, les hauteurs de la ville. Je crois qu'on est tous attachés à une hauteur haussmannienne de la ville ; la dédensification, la remise en question de la place du tourisme. Tous ces sujets, si vous lisez précisément les objectifs, sont encore absents de cette délibération.

Si je dois tenter une synthèse, dans le territoire petit qui nous est donné, où on dort tous évidemment, il va falloir choisir : l'habitation, les bureaux, la place du tourisme, les espaces verts. Nous ne pourrons pas satisfaire et essayer de trouver un équilibre qui satisfasse tout le monde.

Il faudra faire un choix et je crois sincèrement que la campagne et aussi la convention citoyenne, j'ai lu les 84 pages également comme beaucoup d'entre nous, ont montré clairement que le choix pour les prochaines années est déjà fait dans la tête des Parisiens et des Parisiennes. Ils veulent des espaces verts et de l'habitation. Donc, ça se fera nécessairement au détriment du reste.

C'est pourquoi, à ce stade, ce choix n'est pas assez clair dans les objectifs fixés en annexe. Nous allons choisir de nous abstenir. Il s'agit évidemment d'une abstention constructive en vue d'améliorer ensemble la délibération pour le Conseil de Paris.

Rudolph GRANIER : Comme le disait mon collègue Emile MEUNIER, on est au début de la procédure de révision avec la prescription de la mise en révision pendant ce Conseil en déterminant les objectifs et les modalités de concertation avec le public.

Je regrette puisqu'on a commencé par-là la mascarade qui a été la conférence citoyenne préalable au lancement de la procédure de révision du PLU qui nous occupe et du simulacre de concertation que cela représentait.

Les thématiques qui ont été énoncées par les 100 panélistes sélectionnés par une agence qui a l'habitude de travailler avec la Mairie de Paris reprennent largement les grands objectifs de l'exécutif.

Le projet de délibération qui nous est soumis consiste à faire la défense et l'illustration sur l'aménagement des précédentes mandatures que nous avons déjà contesté et avancer des orientations pour le moins critiquables qui ne relèvent aucun des défis bioclimatiques que la métropole de Paris doit relever. En conséquence de quoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Nous sommes conscients des enjeux qui sont face à nous tout comme le groupe écologiste, si j'ai bien écouté. La nature de notre abstention sera peut-être moins volontariste, moins constructive que la leur, mais en tout cas, nous partageons cette abstention.

Ian BROSSAT : Quelques mots sur le lancement de cette révision du PLU.

D'abord, Emile MEUNIER disait tout à l'heure tout le monde convient du fait qu'il faut changer de PLU. Je n'en suis pas totalement certain. Le PLU précédent m'allait assez bien et il nous a d'ailleurs permis de faire de grandes et belles choses.

Paris est la première ville par exemple qui a imposé 30 % de logements sociaux dans tout programme de logements neufs. Ce qui n'est pas rien quand même. C'est ce qui nous a permis de passer dans le 16^{ème} de 1 000 logements sociaux à 7 000. Donc le PLU précédent nous a permis de grandes choses.

Par ailleurs, le débat qui s'ouvre sur ce nouveau PLU ne peut pas de mon point de vue être un débat stratosphérique. Nous sommes en pleine crise sociale et cette crise sociale, elle touche Paris aussi.

On voit par exemple une explosion du nombre d'allocataires du RSA. Donc, la question sociale, la question de la solidarité dont on a assez peu entendu parler depuis tout à l'heure dans ce débat de PLU est une question absolument centrale. Ce PLU ne peut pas être moins social ou moins solidaire que le PLU précédent parce que les difficultés sociales auxquelles les Parisiens sont confrontés aujourd'hui, les difficultés d'accès au logement, elles sont là. Donc, le PLU, il doit être capable de répondre à ça.

C'est dans ce cadre que je voudrais qu'on pose la question de la densité parce que j'entends beaucoup dire : la densité à Paris a explosé. Or, la densité, c'est le nombre d'habitants au kilomètre carré, sachant que le nombre d'habitants à Paris a diminué et que le nombre de kilomètres carrés de Paris n'a pas bougé, la densité à Paris elle a baissé au cours des dernières années. Donc, faisons attention à ce qu'on dit.

la question de la production de logements sociaux ne peut pas être une question secondaire ou une espèce de variable d'ajustement, c'est-à-dire qu'en gros, on fait tout passer et puis une fois qu'on a réduit tout ce qu'on ne voulait pas construire, on regarde ce qui reste pour le logement social. Ça ne peut pas fonctionner comme ça. Le besoin d'avoir du logement social dans les années qui viennent sera énorme.

Je pense donc qu'il faut bien que l'équilibre soit trouvé de telle sorte qu'on réponde à ces enjeux sociaux au même titre que les enjeux environnementaux, mais certainement pas en passant par pertes et profits l'enjeu social.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce débat qui va, chacun l'a dit, se poursuivre jusqu'au Conseil de Paris.

Pour donner des éléments de sensibilité supplémentaires, Mario GONZALEZ et Fanny BENARD.

Fanny BENARD : Sur les sujets de concertation, je ne sais pas si la convention citoyenne qui a eu lieu était une mascarade. En tout cas, ce n'est qu'un début en ce qui concerne la concertation sur la révision du PLU puisque d'autres étapes auront lieu et notamment trois étapes clés au cours des années 2021 et début 2022 puisqu'un partage du diagnostic sera fait, puis un travail sur différentes propositions.

Donc, on n'a pas terminé et on aura à cœur notamment dans le 18^{ème} arrondissement de venir renforcer, déployer ces enjeux de participation citoyenne sur le PLU, notamment via les conseils de quartier, mais pas que et on aura aussi un point d'attention assez fort sur l'information des citoyens et donc l'explication de ce qui est le PLU et la façon dont ils pourront participer à la révision.

Mario GONZALEZ : C'est un enjeu majeur que cette réforme du PLU puisqu'effectivement, je rappelle que le premier PLU se donnait comme horizon 2020. Beaucoup des objectifs ont été atteints grâce au PLU qui avait été modifié à l'époque. Ian BROSSAT l'a rappelé, notamment en ce qui concerne le logement.

Désormais, nous avons de nouveaux défis dont notamment le défi bioclimatique. D'où la révision de ce PLU qui est la modalité de modification du PLU la plus importante. Celle qui permet le plus de modifications et qui nous oblige réglementairement, légalement aussi à une concertation continue permanente. Ce qui n'est pas forcément le cas ou en tous les cas de manière moins importante s'il s'agit tout simplement d'une modification.

Sur les éléments qui ont été évoqués et notamment celui de la densification, tout d'abord, si la conférence citoyenne n'a pas évoqué la question de la densification dans ses 83 pages, et que cela n'apparaît que trois fois, j'ai envie de vous dire, écoutez cette conférence citoyenne, elle était composée de 100 citoyens. Elle était composée également de personnes habitant dans les communes voisines. C'est qu'ils ont considéré qu'en tous les cas, la question de la densité ne se posait pas en termes de dédensification ou de densification, mais par d'autres sujets.

Ce que je trouve curieux, c'est qu'avant même que la concertation ne commence, on dise qu'il faut que la densité soit la priorité n°1 de la révision du PLU. Nous verrons ce que la concertation nous dit.

Le PLU et les objectifs que se fixe justement la Ville de Paris à travers cette délibération, d'abord ce n'est pas uniquement se concentrer sur la question de la densification. Ça aborde plein d'autres sujets. La question de la densification, elle est abordée notamment de manière, j'ai envie de dire transversale sur plein d'autres sujets.

Lorsque vous regardez les objectifs tels qu'ils sont visés, lorsque l'on vous dit qu'il faut équilibrer entre habitat et emploi, lorsque l'on vous dit qu'il faut créer des lieux de respiration, lorsque l'on vous dit qu'il faut créer plus de parcs, lorsque l'on vous dit qu'il faut créer des forêts urbaines, tout cela participe d'une certaine façon à la « dédensification » entre guillemets de la ville, ou en tous les cas à une vision de la densification.

Mais poser les termes du débat en indiquant qu'il faut une dédensification, ce serait pervertir d'une certaine façon le débat ou en tous les cas l'orienter alors qu'il faut d'abord laisser la parole à la concertation et par conséquent, aux habitants dans le cadre d'une concertation qui va être vraiment une concertation inédite et continue, c'est-à-dire qu'elle va avoir lieu pendant tout le processus. Fanny a pu en dire quelques mots.

Sur la beauté de Paris, Monsieur BOURNAZEL le rappelait et le PLU, les objectifs que l'on se fixe visent notamment à préserver la beauté et l'originalité de Paris. Je citerais notamment comme objectif la question des devantures de commerces. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement désarmés en matière d'urbanisme en ce qui concerne les devantures de commerces. L'un des objectifs, c'est de justement lutter contre cela.

On parle d'espaces verts, c'était Madame HENRY qui parlait notamment du fait que dans le 18^{ème}, il n'y avait que le cimetière de Montmartre. Je rappelle qu'on a inauguré Chapelle Charbon. C'est quand même 3 ha et bientôt d'autres hectares qui vont venir se rajouter. C'est quand même un espace vert important qui participe aussi et qui a pu être fait grâce au précédent PLU.

Dernier point, sur la question du tourisme. Monsieur MEUNIER évoquait le fait qu'il n'y avait pas de remise en cause du tourisme. Alors là, pour le coup, en ce qui concerne les objectifs qui sont fixés, au contraire, j'ai presque envie de dire que c'est un des objectifs que l'on revoit souvent parce que, lorsqu'on regarde les cinq thématiques qui ont été réservées, la question du tourisme apparaît à plusieurs reprises pour justement défendre un tourisme durable, pour lutter contre le tourisme, les habitations touristiques meublées. Donc, cet objectif, il est bien prévu dans ce projet de révision du PLU.

Je finirais avec la notion d'abstention constructive. J'entends bien la position des Verts. Mais je rappelle encore une fois qu'il s'agit ici de fixer des objectifs. Si le PLU était acté aujourd'hui, nous n'aurions pas besoin d'engager un processus de concertation qui va durer presque trois ans.

Là il ne s'agit que d'objectifs. Dans ces objectifs, on retrouve, je l'ai dit, la question de la densification par différents biais. On retrouve pratiquement toutes les problématiques auxquelles nous sommes confrontés et qui ont été évoquées dans le cadre des précédentes campagnes municipales.

A partir de là, je ne comprends pas la notion d'abstention constructive. Je pense que les objectifs tels qu'ils sont fixés et les modalités de concertation telles qu'elles sont fixées sont d'une part novatrices et répondent à mon avis à tous les enjeux auxquels notre ville va être confrontée pour les prochaines années.

Eric LEJOINDRE : Je propose qu'on ne rentre pas dans un débat plus de fond à ce stade. On aura l'occasion, chacun l'a dit à de multiples reprises, d'y revenir tout au long des mois et même des années qui viennent.

Je crois surtout que l'urbanisme, la façon dont on construit la ville se fait dans la précision, projet par projet, et en évitant la pensée trop systématique. Je pense que notamment dans le 18^{ème} qui est un arrondissement confronté au fond à toutes les problématiques parisiennes en même temps, la capacité à regarder les projets pour ce qu'ils sont, à regarder les besoins pour ce qu'ils sont dans leurs diversités, y compris en matière d'activités, en matière de services publics supplémentaires, en matière d'espaces verts et de logements, au cœur de cette capacité qu'on aura à faire bien ou pas si bien que ça, la ville.

J'invite les uns et les autres, mais chacun fera absolument le choix qu'il le souhaitera, à faire ça dans la précision et en évitant trop de systématisme parce que finalement, c'est souvent comme ça qu'on fait des erreurs d'urbanisme. Qu'on veuille tout construire ou reconstruire, on a en général toujours tort. Et évidemment que la réalité est entre les deux, et évidemment qu'elle doit s'analyser à toutes les échelles.

Je vais juste vérifier si j'ai bien compris les intentions de vote des uns et des autres.

Sur la DU 104, les groupes EELV et Changer Paris s'abstiennent. Le groupe Communiste et Paris en Commun votent pour. Les Progressistes et Indépendants votent pour.

CONDITION ANIMALE

2020 DEVE 67 – Subvention (14 000 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs

Eric LEJOINDRE : La délibération DEVE 67 ne fait pas l'objet de souhait de débat.

VOIRIE

2020 DFA 65 – Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d’occupation, d’exploitation de mobiliers urbains et d’affichage extérieur

2020 DVD 44 – Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions

2020 DVD 60 – Prise en compte de l’impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants

Eric LEJOINDRE : On en vient aux délibérations au sujet de la voirie et notamment sur la DFA 65 qui, je pense, va concentrer les interventions des uns et des autres.

Emile MEUNIER : Le groupe Écologiste et Citoyen va donner un avis défavorable à cette délibération. Avant de vous dire pourquoi, préciser vraiment de quoi il s’agit.

Vous avez des panneaux publicitaires sur les kiosques, sur les trottoirs, les arrêts de bus. Il y a aussi des bâches qui recouvrent de temps en temps les bâtiments en rénovation. Tout ça, c’est exploité par des entreprises commerciales. Ces entreprises versent une redevance à la Ville de Paris parce qu’il y a occupation de l’espace public. C’est logique ; ça s’appelle une concession.

Ensuite, ces entreprises vendent – il est important de bien comprendre le point – ces espaces publicitaires aux grandes marques. Sauf qu’avec la crise du Covid et le confinement, il y a une baisse finalement de passages dans les rues, des voitures, des passants. Une baisse de l’audience publicitaire, donc les grandes marques ont, soit arrêté leurs campagnes publicitaires, soit diminué et négocié les prix à la baisse. En face, c’est les exploitants, les JC Decaux, Clear Channel et consorts se sont retrouvés avec une perte d’exploitation.

La question qui se pose, c’est qui prend en charge cette perte d’exploitation ? La délibération selon nous, un peu litigieuse, dit que c’est la Ville de Paris, donc les Parisiens et les Parisiennes qui vont prendre à leur compte cette perte d’exploitation.

Lorsqu’il s’agit de vie ou de mort, la Ville doit jouer son rôle de filet de sécurité. Je pense aux commerçants, aux artisans, aux théâtres, aux restaurants, à la fête de Montmartre. Ça nous semble logique, c’est notre rôle, c’est la solidarité qui doit jouer envers ces acteurs qui participent de la vie parisienne.

Autant la question est moins automatique, lorsque les entreprises en question font des profits. Est-ce que la solidarité doit jouer vraiment dans ce cas-là ?

Pour nous Écologistes, la solidarité de la Collectivité ne doit pas jouer lorsqu’il s’agit d’entreprises plutôt de modèle économique qui, en quelque sorte, ne participent pas totalement à la bonne marche du monde.

La publicité commerciale selon nous, je pense qu’on peut le partager aussi le plus largement avec le groupe les Écologistes, ne participe pas à la bonne marche du monde. C’est la publicité qui a poussé nos civilisations à une surconsommation. C’est la publicité qui a envahi notre ville, qui a enlaidi notre ville.

Donc, à partir de ce moment-là, je dirais pour résumer en une formule, ce n’est pas selon nous aux Parisiens et aux Parisiennes de payer parce que JC Decaux ou Clear Channel n’a

pas pu vendre sur l'espace public de Paris de la publicité, par exemple pour des SUV ou des Burger King.

J'ajoute pour finir que la loi ou le contrat de concession ne nous oblige en aucun cas à prendre sur nous, la Collectivité, cette perte d'exploitation liée au covid. La loi est très claire. Elle nous permet de le faire comme elle nous permet de ne pas le faire. C'est donc un choix politique. Ce choix politique, pour nous, il est évident, je vous le répète, lorsqu'une délibération va prendre à sa charge la perte d'exploitation de sociétés liées au business de la publicité commerciale, c'est contre notre projet de société. C'est pour ça que nous nous opposerons.

Eric LEJOINDRE : Merci. Vie ou de mort pour les structures, la nature, les entreprises, mais aussi pour les salariés de ces entreprises.

Gérald BRIANT : On regrette un peu le procédé quand même. Qu'il y ait compensation, c'est tout à fait normal, il n'y a pas de souci là-dessus et ça ne pose aucun problème. Mais il reste quand même que nous avons des positions historiques, notamment sur la question unanime des bâches publicitaires là-dessus. Donc, ça passe un peu à la hâte. C'est-à-dire qu'il y a des fois des choses qui ont été retenues, nous, dans les discussions qu'on a pu avoir et des alertes qu'on a faites qui ont été prises en compte. Sauf que comme on se retrouve avec une délibération qui est très groupée, du coup, il est compliqué d'avoir un positionnement.

C'est pour ça que nous, on sera sur abstention. On aurait préféré que les questions de bâches publicitaires notamment soient extraites de cette subvention parce que c'est un cas particulier à part sur laquelle nous aurions voulu voter contre.

Donc, notre positionnement va être d'abstention pour le groupe.

Pierre-Yvain ARNAUD : Je vais voter contre cette délibération à la fois pour la raison exposée par Emile MEUNIER. C'est que le soutien à la publicité en ce moment n'est peut-être pas effectivement notre priorité, même si j'entends l'argument sur les salariés. Mais là, c'est un modèle de société aussi peut-être d'urgence en ce moment pour soutenir certains et peut-être moins d'autres.

Pareil, la question des bâches me pose problème. On aurait pu très bien amener mieux cette délibération et puis éviter de mélanger tous les sujets.

Puis, comme question peut-être de contentieux puisque là, cette délibération risque de nous poser des problèmes à terme plus juridiques sur les exonérations, les problématiques que ça peut entraîner en termes de contentieux.

Je ne suis pas sûr qu'à la fin, vraiment on soit très gagnants à jouer ce jeu-là avec cette délibération. Donc, très synthétiquement, je voterai contre aussi.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole pour donner des positions de vote ?

Rudolph GRANIER : Comme sur la DFA 65 et sur la DVD 44, mon collègue Benoit CUTURELLO était inscrit plutôt sur la DVD 60, mais qui allait dans le même sens que la DFA 65. On comprend mal pourquoi il conviendrait d'accorder des facilités à des concessionnaires alors qu'on vient d'augmenter les droits de mutation des Parisiens qui, eux aussi, sont touchés par la crise.

On pense qu'il y aura un problème sur l'égalité de traitement avec les propriétaires de petits parkings qui, eux, ne vont rien bénéficier. Ce qui ouvre probablement la voie, comme le disait mon collègue Pierre-Yvain ARNAUD, à un contentieux dont la Mairie pourrait peut-être se passer.

Qu'une indemnisation soit proposée alors que rien n'oblige la Mairie, pourquoi pas ? Il n'y a pas d'objection par principe là-dessus. Mais peut-être d'autres moyens auraient pu être trouvés, comme par exemple augmenter la durée de la concession, ce qui semblait avoir moins de conséquences financières.

Je n'ai pas vu, j'ouvre la voie à me faire taper dessus assez facilement, j'assume, mais puisque c'est un gouvernement de droite qui l'a fait, mais je n'ai pas vu Vinci qui rétrocédait aux Français les trop-perçus sur les autoroutes, par exemple.

Pour ces raisons, la DVD 60 et la DFA 65 appellerait une abstention de notre part. Pour la DVD 44, la position de vote sera portée par mon collègue Benoît.

Justine HENRY : De la même façon, nous allons nous abstenir sur la DAE 265 puisque nous considérons que ce n'est pas une priorité que d'avoir des bâches avec le logo de la Collectivité dessus et que le clin d'œil esthétique de la Mairie de Paris n'est pas tout à fait encouragé dans cette période.

Eric LEJOINDRE : Pour être bien au clair pour permettre à l'administration de faire ses petits comptes : DFA 65, EELV plus Pierre-Yvain ARNAUD contre ; abstention du groupe PCF, Changer Paris et Progressistes et Indépendants et vote favorable de Paris en Commun.

Antoine DUPONT : Je souhaitais apporter quelques précisions, notamment sur la position et les interrogations soulevées par le groupe Écologiste et Citoyen. Je rappellerais simplement que la Maire de Paris s'était engagée en juillet 2020 à appliquer les propositions de la convention citoyenne pour le climat et je voyais Madame HENRY se réjouir tout à l'heure de la tenue de cette convention voulue par le Gouvernement. Je veux très simplement quand même souligner qu'on est toujours en attente de l'application sans filtre de mesures qu'avait promise le Président et qui tardent à venir.

Je prendrais juste la parole pour rappeler deux propositions évoquées et validées lors de cette convention qui sont d'interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur tous les supports publicitaires et réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes non choisies à la consommation.

L'exécutif municipal, dont je fais partie et dont vous faites partie chers collègues, aura à cœur de traduire cette proposition notamment dans le cadre de la révision prochaine du règlement local de publicité.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues, sur la DVD 44, nous avons été au groupe assez impressionnés par le florilège de mentions, de descriptifs et de considérants qui étaient présents dans les différentes conventions. Apprentissage du savoir rouler, atelier dédié à l'apprentissage du stationnement du vélo, apprentissage du vélo pour ceux qui ont perdu la confiance d'en faire, promotion de la remise en selle chez les adultes éloignés du vélo ou encore lever les freins psychologiques à l'apprentissage du vélo.

À ce stade, plusieurs questions nous viennent à l'esprit. D'abord, quels sont les objectifs réels de ce financement généralisé pour un total de 178 000 € ?

Il y a eu des choses qui peuvent surprendre. Par exemple, dans la convention d'objectifs qu'il y a avec l'association Goutte-d'Or, on voit écrit qu'il s'agit d'un projet ayant pour objet de développer l'apprentissage du vélo pour des femmes habitantes du quartier Politique de la Ville de la Goutte-d'Or. J'avoue que ça interroge.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur ce point, Monsieur le Maire ? Et surtout, encore une fois, et là c'est plus sérieux. Êtes-vous bien sûr qu'il s'agit là d'une urgence en pleine crise sanitaire, en pleine crise économique, en pleine crise sociale ?

Est-ce que financer des actions en faveur du vélo, c'est l'urgence ?

Pouvez-vous nous dire comment vous évaluez l'efficacité de ces dépenses de votre plan action en faveur du vélo ? Quid de l'efficacité ? Quid de l'utilité ?

L'urgence n'est-elle pas d'aider les milliers de commerçants menacés par la crise financière, la crise économique, la crise sociale ?

L'urgence n'est-elle pas de permettre aux femmes du 18^{ème} par exemple, de la ville de la Goutte-d'Or – puisque je découvre qu'il y a une ville de la Goutte-d'Or – non pas de faire du vélo, mais de pouvoir se déplacer en toute sécurité et en toute dignité dans les rues ?

En absence de ces réponses, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pourrions voter cette délibération.

Antoine DUPONT : Monsieur CUTURELLO, je vous rappellerai quand même le travail quotidien que font les associations en faveur de l'usage du vélo, notamment dans le cadre du comité vélo que nous avons relancé depuis quelques mois et qui nous aident notamment sur les infrastructures, sur la définition des plans vélo, le vélopolitain, le RER vélo qui sont des dédoublements de lignes et le vélo permettant également à de nombreuses personnes de se rendre à leur travail.

Je rappellerais notamment, vous parliez d'apprentissage du vélo. Il y a eu un décès le mois dernier dans notre Arrondissement, notamment une personne écrasée, qui se rendait à son travail, par un camion. L'apprentissage du respect du Code de la route, ça passe aussi par des moments d'apprentissage.

Il faut rappeler aussi que dans certains quartiers, les gens ou certaines personnes n'ont pas eu la chance dès le plus jeune âge de monter sur un vélo. Donc, il faut aussi permettre à ces personnes-là de se saisir de ce moyen de mobilité dont nous avons besoin dans le moment que nous traversons aujourd'hui.

Alors, je sais que votre parti s'indigne et régulièrement de ce que nous essayons d'entreprendre, avec succès d'ailleurs, dans l'Arrondissement, mais pas que à Paris. Je rappellerais quand même que dans les coronapistes que vous aimez tant décrier, des milliers de personnes utilisent chaque jour, malgré le confinement. Ça permet à des gens de se rendre à un coût modéré à leur travail.

Ces éléments nous poussent à continuer de travailler main dans la main avec ces associations et trois d'entre elles notamment travaillent régulièrement. Deux sont citées dans ces avenants. Je citerais SoliCycle et également Mieux se déplacer à bicyclette qui sont quotidiennement à nos côtés dans les projets que nous portons collectivement.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si ces éléments ont été de nature à convaincre le groupe Changer Paris de voter pour. Mais encore une fois, j'ai un peu de mal à comprendre cette idée qu'on ne pourrait pas faire différentes choses en même temps. Je ne vois pas en quoi le

fait de développer l'usage du vélo, et on le sait bien que développer l'usage du vélo, ce n'est pas seulement développer les infrastructures, même si c'est indispensable. C'est aussi permettre à celles et à ceux qui sont éloignés et ça peut être notre cas à tous de ce mode de transport de constater qu'il est aussi peut-être une solution pour eux. Je ne vois pas très bien en quoi ça nous empêcherait par ailleurs de travailler, et c'est ce qu'on fait, sur l'ensemble des autres sujets.

Personne n'imagine que faciliter l'utilisation du vélo va régler les problèmes de la rue de Jessaint. Pourquoi s'interdire de faire des changements positifs de la ville au motif que nous n'arriverions pas à tout faire tout de suite ?

Voilà pourquoi je vais redonner la parole à Monsieur CUTURELLO pour savoir s'il a été convaincu ou sinon, qu'il nous donne son intention de vote et qu'on passe à la suite.

Benoit CUTURELLO-MAÏNI : Non, je ne suis pas convaincu et nous ne sommes pas convaincus. Mais si on suit votre raisonnement, j'ai l'impression que le budget et donc l'argent des Parisiens est illimité.

Eric LEJOINDRE : Donc, nous ne serons évidemment pas d'accord sur ce point.

Donc, la délibération DVD 44 est adoptée avec un vote défavorable du groupe Changer Paris.

COMMERCE

2020 DAE 194 – Subvention (1 200 €) à l'association des commerçants de la rue Dejean pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18^{ème})

2020 DAE 198 – Subvention (11 100 €) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18^{ème})

2020 DAE 201 – Subvention (7 000 €) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18^{ème})

2020 DAE 263 – Subvention (18 200 €) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18^{ème})

2020 DAE 265 – Marchés découverts alimentaires et biologiques – mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris – avenants aux conventions de délégation de service public

2020 DAE 334 – Subvention (13 400 €) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18^{ème})

2020 DU 82 – Classification au titre des droits de voirie des nouvelles voies du 7^{ème}, 9^{ème}, 16^{ème} et 18^{ème} ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination par substitution

Frédéric BADINA-SERPETTE : Il s'agit des subventions traditionnelles et annuelles qui vont permettre de contribuer au financement par les associations de commerçants des illuminations de fêtes de fin d'année.

Des progrès conséquents depuis plusieurs années ont été faits par les collectifs de commerçants qui sont aujourd'hui dotés de décorations et illuminations plus sobres en énergie. Elles sont équipées en LED, désormais aussi de décorations qui sont réutilisées d'une année sur l'autre. Donc, le groupe Écologiste et Citoyen salue cette évolution.

Notre vote, je le rappelle à chaque fois, a évolué suite à ces évolutions puisque c'est aussi la conséquence d'une mobilisation d'un certain nombre d'élus notamment les écologistes pour faire en sorte que l'on soit plus vertueux dans le financement de ces équipements. Donc, on le salue.

On sait que ces décorations participent à la vitalité commerciale à l'Arrondissement et singulièrement des rues commerçantes, entretenir l'esprit des fêtes de fin d'année, la fraternité, les retrouvailles entre proches, c'est une évidence.

C'est enfin le signal de retrouvailles avec nos commerçants de proximité et d'une mobilisation en leur faveur. Le signal, il est d'autant plus important cette année compte tenu du contexte auquel les artisans et les petits commerces ont à faire face et vont devoir faire face dans les mois qui viennent.

Cette position a quand même été assortie d'une vigilance importante, encore et toujours. On le rappelle à chaque fois, mais nos collègues de la majorité le savent, du respect strict des dates de pose et de dépose de ces décorations, le suivi transparent de la dotation qui est faite à chacune de ces associations. Puis, évidemment, un appui équitable de la part de la Mairie envers chacune des associations sur l'ensemble du périmètre.

Nous appuierons bien entendu sans réserve ces dotations 2020 afin de permettre aux associations de s'y retrouver financièrement dans l'investissement et ce d'autant plus que ça va permettre à nos fleuristes, nos primeurs, nos coiffeurs, nos cavistes, nos fromagers, nos droguistes ou encore les lauréats du label Fabriqué à Paris qui a été décerné encore il y a peu de pouvoir retrouver la clientèle qu'ils avaient l'habitude de voir il y a encore quelques mois.

Il appartient désormais à la Ville et nous élus, de réfléchir collectivement cependant à un appui à l'animation commerciale et festive tout au long de l'année dans nos rues commerçantes et pas uniquement pour les fêtes de fin d'année.

Nous ferons des propositions en ce sens dans les semaines qui viennent de manière à ce qu'on puisse voir dans quelle mesure, dans les années qui viennent on soit en capacité de pouvoir accompagner tout au long de l'année ces animations commerçantes au-delà des illuminations.

Eric LEJOINDRE : Alors, si vous ne m'en voulez pas trop, je vais faire un petit retour en arrière. Je n'avais pas vu la demande d'inscription d'Anne-Claire BOUX qui, je crois, concernait la délibération précédente.

Donc, on va faire une petite entorse si elle souhaite prendre la parole, je la lui laisse tout de suite et on prendra ensuite l'intervention de Monsieur HONORE concernant le commerce.

Anne-Claire BOUX : Oui, je suis désolée. Ça fait un petit retour en arrière, mais je vais être très brève. C'était pour répondre sur la question de s'occuper d'autres sujets en ce moment que ceux de la crise.

En effet, heureusement que quand on est en responsabilité, et je m'associe aux propos de Monsieur le Maire, heureusement que quand on est en responsabilité, on sait s'occuper d'autres choses que la crise et on sait s'adapter.

On a renforcé notamment les quartiers Politiques de la Ville, toute l'action sur la précarité alimentaire, sur l'accès aux soins, sur la réussite éducative et sur l'isolement des seniors qui sont les sujets qui sont sortis de cette crise. Mais on continue à faire avancer les dossiers.

D'ailleurs, c'est un peu contradictoire parce que quand on a certains dossiers retardés par le covid, des dossiers de fond retardés, vous nous faites le commentaire inverse que tout s'arrête à cause du Covid et que c'est anormal.

Donc, heureusement, et on a aussi une politique d'égalité à la Mairie de Paris. Les commerçants étaient aidés. Il y a eu l'extension des terrasses, il y a de nouveaux dispositifs qui sont mis en place aujourd'hui.

Mais bien entendu que des personnes qui sombrent dans une précarité extrême, nous restons aussi à leurs côtés et nous travaillons sur des sujets de fond, que ce soit en termes de culture, que ce soit en termes d'éducation, d'activités sportives, sur tous ces travaux-là et la mobilité.

Mon collègue, Antoine DUPONT l'a rappelé, toutes les questions de mobilité sont aussi importantes pour lutter contre le virus dans cette crise puisque l'objectif, c'est aussi de décharger les transports en commun. Donc, il y a un maximum de personnes qui puissent se mettre au vélo et dans des conditions sécurisées.

Je vous remercie d'être revenus encore en arrière.

Eric LEJOINDRE : Merci. Désolé, mais c'est vrai que c'est un peu compliqué de voir toutes les demandes d'inscriptions.

Christian HONORE : Monsieur le Maire, nous allons voter ces différentes délibérations sur les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année, en cette période où le commerce va mal, vous l'avez dit. Nous en sommes bien conscients. Les commerçants ont besoin d'une aide et d'accompagnements.

Il me semblerait juste que les actions énergiques soient menées de soutien aux commerçants surtout en période de fêtes. Nous savons toute l'importance des illuminations dans l'animation d'une rue, de faire venir les clients. L'aspect festif s'accompagne d'une incitation à aller chez son commerçant et consommer.

Ce que je voudrais vous demander, c'est si vous ne trouvez pas qu'il serait bien que la Ville fasse un effort supplémentaire quant aux subventions et aux aides à l'égard des commerçants pour les illuminations.

Je crois que ça serait bénéfique pour eux. Je sais que la Ville de Paris a augmenté les subventions puisque si j'ai bien compris, l'augmentation est de 200 000 € pour tout Paris, ce qui me semble très faible. Je crois que nous pourrions faire un effort supplémentaire et en particulier pour les commerçants dans les quartiers Politiques de la Ville.

Si on ne peut pas augmenter les subventions, peut-être pourrions-nous les aider à améliorer, à décorer la devanture et faire en sorte que par le biais de l'aide supplémentaire de la Ville de Paris, les commerçants puissent sortir le mieux que possible de la crise dans laquelle ils se trouvent actuellement.

Jean-Philippe DAVIAUD : Madame HENRY avait mentionné la délibération DAE 265 concernant les marchés découverts alimentaires et biologiques en s'interrogeant sur la justification de ces avenants aux conventions qui lient la Ville aux deux délégataires de service public.

De quoi s'agit-il ? C'est assez technique, en réalité.

Il se trouve que les conventions qui régissent nos relations avec les délégataires, qui ont pris effet au 4 janvier 2020, prévoyaient que ces délégataires devaient renouveler intégralement les bâches des stands de marchés. C'est donc ce qu'ils ont prévu de faire et c'était donc totalement intégré au marché.

Il s'agit d'une demande de la Ville pour que ces bâches revêtent une couleur et le logo de la Ville de Paris afin d'avoir une idée entre les différents marchés et un effet visuel, qui est un acte de communication, sauf à imaginer qu'une collectivité ne doit plus avoir aucune communication envers l'extérieur.

Je ne pense pas qu'on puisse tellement contester cette demande de la Ville qui, quand même, il faut voir de quel montant nous parlons. Sur les deux zones de marchés de Paris, pour chacune des zones, ça représente 29 500 €. Alors, c'est un petit peu l'argent ; chacun en conviendra. Enfin, on est quand même au regard des budgets de la Ville de Paris sur des montants extrêmement faibles. Donc, je ne vois pas que cette délibération nécessite de poser des problèmes ou en réalité, il n'y en a pas beaucoup à mon sens.

Alors, j'en viens à la question des illuminations. Deux points, d'abord, pour me réjouir de cette position qui a évolué, effectivement Monsieur BADINA le soulevait. Pendant longtemps, la question des illuminations était un sujet qui pourrait tout à fait se comprendre d'ailleurs. Maintenant, à la faveur d'un certain nombre d'évolutions technologiques, il est heureux que ce soutien aux associations de commerçants pour les illuminations soit partagé par l'ensemble des groupes de ce Conseil d'arrondissement. Cette satisfaction de la part de nos partenaires est évidemment un élément que nous apprécions particulièrement.

Je fais le lien avec le commentaire, la question de Christian HONORE. Vous l'avez dit, Monsieur HONORE, effectivement la Ville de Paris a fait un effort de 200 000 € parce qu'il était particulièrement nécessaire, cette année encore plus que les autres, que les illuminations puissent avoir lieu.

Je souligne aussi, vous ne l'avez pas mentionné, mais vous le savez sans doute, que la Ville de Paris ne se limite pas à ça. Déjà depuis l'année dernière, il y a eu un certain nombre d'illuminations. Je pense à l'avenue de la Porte Montmartre, je pense à la place de la Chapelle, je pense à la rue de la Chapelle qui sont des illuminations qui ne sont pas financées par les associations de commerçants, mais par la Ville directement.

Cela répond en partie à votre question sur les quartiers prioritaires où là, évidemment, on sait que les associations de commerçants, quand il y en a parce qu'il n'y en a pas partout, ne sont pas nécessairement en situation de pouvoir financer ces illuminations. Les montants sont élevés. Je le rappelle, ça monte rapidement à 30 000, 40 000, 50 000 € suivant la quantité de guirlandes et pour des associations qui ont peu de commerçants ou qui ont des commerçants avec peu de moyens, c'est évidemment des budgets qui ne sont pas accessibles.

Je veux souligner au passage l'action de la Ville au-delà des subventions augmentées pour les associations de commerçants, action directe de financement d'illuminations dans un certain nombre de quartiers prioritaires.

Anne-Claire BOUX : Je voulais appuyer les propos de mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD.

Il y a en effet depuis l'an passé un plan spécifique d'illuminations dans les quartiers populaires. D'ailleurs, lors du précédent Conseil d'arrondissement, on a voté une subvention

sur ce sujet. Ce plan a été réitéré cette année et sera poursuivi. C'est un investissement particulier de la Ville de Paris pour avoir ces illuminations au moment de Noël, plus particulièrement dans les quartiers populaires.

Eric LEJOINDRE : Ces délibérations recueillent l'unanimité, sauf éventuellement la DAE 265. Est-ce que Madame HENRY souhaite préciser son vote ?

Justine HENRY : Oui, nous nous abstenons, le groupe Démocrate et Progressiste.

Eric LEJOINDRE : Abstention du groupe Démocrate et Progressiste sur la DAE 265.

MÉMOIRE

2020 DAC 498 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler, au 22 rue Marcadet dans le 18^{ème}

Eric LEJOINDRE : Concernant les délibérations sur la mémoire, Marie-Laure CASIER souhaitait intervenir sur la DAC 498 et Danièle PREMEL pourra donner quelques éléments de réponses.

Marie-Laure CASIER : Il s'agit de l'apposition d'une plaque en mémoire de Suzanne LECLEZIO et d'Yvonne ZIEGLER au 22, rue Marcadet. Je tiens à remercier les personnes et les associations à l'initiative de cette plaque ainsi que Danièle PREMEL qui présentera cette délibération plus longuement.

En effet, cette initiative s'inscrit dans l'objectif de féminisation de l'espace public à Paris auquel nous travaillons activement dans le 18^{ème} et dans tout Paris. Nous sommes ainsi passés de 6 % en 2001 à 13 % aujourd'hui de nombre de femmes dans l'espace public à Paris. Dans le 18^{ème}, nous avons 35 rues et équipements qui portent le nom d'une femme. Donc, on vient de loin, mais on a quand même encore un peu de marges.

Je tiens aussi à saluer cette initiative parce que dans la période actuelle, où les inégalités augmentent, mais aussi les actes homophobes et lesbophobes, il était nécessaire que Paris honore Suzanne LECLEZIO et Yvonne ZIEGLER, ce couple de femmes engagées pour la cause sociale, mais aussi des résistantes et lesbiennes. Avec cette plaque, leur amour et leur combat seront désormais gravés dans l'espace public et Suzanne LECLEZIO et Yvonne ZIEGLER seront officiellement inscrites dans notre patrimoine culturelle. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une novlangue puisque le terme « patrimoine » existe depuis le moyen-âge.

Danièle PREMEL : Je crois que ce qui a été dit est très important. En tout cas, cette plaque dit l'engagement des femmes qui met en lumière ce qui est resté longtemps dans l'ombre.

Effectivement, dans l'ombre, les femmes de la résistance, la déportation, la place et le rôle des couples dans l'action sociale. Ces deux femmes avaient une affection indestructible et ont mené un combat pour la liberté et l'aide aux plus démunis. Ces femmes ont assumé aussi leur choix.

Je voudrais en tout cas rajouter à ce qu'a dit Marie-Laure qu'à l'heure actuelle, dans ces temps où les femmes luttent pour être – je reprendrais une phrase qui est bien connue – reconnues pour portant la moitié du ciel et ces temps aussi où les citoyens, on en a parlé presque tout le long de notre Conseil, luttent pour défendre les valeurs de la République, eh bien, nous sommes tenus à développer ces mémoires pour des femmes combattantes.

Je voulais remercier Laurent THEVENET et Micheline WOLFS qui ont été à l'initiative de cette délibération, avec le soutien des femmes et des associations féministes.

ACCES AUX DROITS

2020 DDCT 87 – subvention (145 000 €) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2021

Eric LEJOINDRE : La subvention pour le PIMMS n'appelle pas de débat.

SPORTS

2020 SG 39 – Transformations Olympiques – Subventions (14 000 €) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens

Eric LEJOINDRE : Mams YAFFA souhaitait faire un complément d'information.

Mams YAFFA : Il s'agit de soutenir plusieurs associations et notamment trois associations dans le 18^{ème} arrondissement qui sont : le PRI Basket 18, l'association Great's Team et le Sporting Club Universitaire de France, SCUF, un club de rugby, notamment dans le cadre du travail qu'ils font en collaboration avec quelques collègues de l'Arrondissement, notamment le collègue Gérard Philippe, dans le cadre de jeunes qui ne sont pas accompagnés par du soutien scolaire et qui bénéficient d'heures sportives également gratuites.

Donc, je voulais faire un point là-dessus parce qu'il est important par les temps qui courent d'accompagner ce genre d'initiatives qui font que notre jeunesse puisse être encore plus performante et être mieux accompagnée.

REPAS SCOLAIRES

2020 DASCO 108 – Caisse des écoles (18^{ème}) – Subvention 2021 (9 219 893 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

Rudolph GRANIER : Nous voterons contre cette évolution substantielle de la Caisse des écoles et cette subvention, nous en avons parlé auparavant. Nous avons un sujet de large discordance concernant les modalités de contractualisation pour les repas dans les cantines du 18^{ème}. Sauf à m'expliquer en quoi les repas ou le contrat évoluerait avec un montant de 170 000 € supplémentaires, nous voterons contre cette délibération.

J'ai pris connaissance avec intérêt par ailleurs de la déclinaison des objectifs au titre de l'année 2021 comme aux travaux qui sont censés faire évoluer le contrat, sujet que nous évoquerons. Puisque cela relevait de vos engagements également, nous souhaiterions être associés à ces travaux.

Justine HENRY : J'avais pu noter qu'à l'ordre du jour de la dernière réunion de la Caisse des écoles, il y avait une communication sur la municipalisation des cantines scolaires.

Donc, j'aimerais avoir de l'information sur où en est-on depuis qu'il y a eu cette consultation et différentes choses mises en place pour évoluer sur ce dossier.

Gérald BRIANT : Je prends bonne note du positionnement de Changer Paris sur la Caisse des écoles.

Quelques éléments d'informations, et je profite de la question de Madame HENRY pour vous dire que nous serons attentifs à faire en sorte que l'ensemble du Conseil municipal soit associé en toute transparence aux travaux en cours. Pourquoi ? Parce que, d'abord, la question de travailler à une mise en régie pour 2023 après la fin de la délégation de la SOGERES, c'est une motion ou une décision qui a traversé toutes les forces politiques. Donc, il y a eu une forme d'accord. Après, c'est dans les détails que le diable va se nicher comme d'habitude. Mais en l'occurrence, il y a une volonté observée de la part de tous les groupes d'essayer d'avancer et de travailler sur une nouvelle forme.

Donc, nous souhaitons continuer. D'ailleurs, nous sommes deux à travailler là-dessus avec Léa et avec, bien sûr, le cabinet et Monsieur le Maire de façon à travailler de façon plurielle.

Pour l'instant, où en sommes-nous ? Nous en sommes plutôt en avance ; on est content parce qu'on avait craint qu'avec la crise du Covid, ça soit un petit peu compliqué. Évidemment, c'est compliqué, mais il y a un audit qui, au printemps dernier, a été voté par les conseillers de Paris et qui aujourd'hui fait le lien avec le travail fait en amont parce qu'il y avait eu un premier audit déjà en amont. On a pu intégrer toutes les remarques faites par les parents et par les collectifs.

Là, nous sommes sur un audit qui fait le tour des cantines. En ce moment, vous avez une équipe qui fait un peu le tour des emplacements où pourraient être les cantines, état des lieux qui se fait du point de vue juridique aussi, du point de vue de la question du droit parce qu'il y a questions de personnels. Enfin, il y a toute une série de chantiers qui sont ouverts.

Normalement, si on tient bien les délais, on devrait être au printemps en position d'avoir plusieurs scénarios qui seraient offerts à la décision politique sur laquelle nous donnerons notre positionnement.

Voilà où nous en sommes en ce moment de l'étape. Donc, on avance au fur et à mesure.

Léa et moi sommes disponibles pour toute réunion que vous souhaitez même si d'ailleurs, des élus souhaitent nous rencontrer là-dessus. Il y a aussi possibilité d'assister à des réunions de transparence qu'on va faire avec les parents.

Donc, de la même manière qu'on a proposé aux collectifs de parents d'y participer, il est naturel que l'opposition puisse avoir accès à cela. Voilà où en est cette situation.

Je ne sais pas ce que ça va donner au printemps en fonction des propositions qui vont nous être soumises à discussion, mais je pense que pour l'instant, on est plutôt en avance.

Je vais peut-être laisser Léa compléter, notamment dire une proposition qu'on souhaitait vous faire et qu'on va faire au comité de gestion de la fois prochaine.

Léa BALAGE EL MARIKY : Merci, Gérald, pour ces premiers éléments. Effectivement, on travaille vraiment main dans la main sur le sujet de la transformation du système de la restauration scolaire dans le 18^{ème} arrondissement. Trouver les lieux de cette future cuisine dans l'optique d'une régie publique, ça prend du temps puisque c'est un maillage fin qu'il faut effectuer ; en même temps anticiper les besoins des nouveaux enfants qui arriveront dans le

18^{ème} arrondissement et de ne pas travailler que sur les 14 000 repas/jour que nous servons actuellement.

Sur les dispositions, j'entendais Rudolph GRANIER parler de qualité de l'alimentation. C'est un travail que nous menons également au sein de la commission idoine de la Caisse des écoles. Nous travaillons aussi sur l'amélioration de la qualité des repas qui vont être servis jusqu'à la fin du contrat qui nous lie avec la SOGERES, en 2023.

Par ailleurs, on est tout à fait disposés à travailler avec toutes celles et ceux, et je pense que les questions sont nombreuses, notamment lors de vos réunions de conseils d'école. Donc, si vous avez besoin de compléments d'information par rapport à ce qu'on vient de vous fournir, il n'y a vraiment aucun problème à les transmettre.

Sur l'initiative spécifique de la Caisse des écoles, avec Gérald, on est très heureux de pouvoir proposer conjointement avec Eric LEJOINDRE au prochain comité de gestion que la Caisse des écoles participe aussi à la solidarité dont le 18^{ème} arrondissement a besoin, notamment à travers la distribution de bons vestiaires comme il se fait actuellement, mais de bons vestiaires de manière générale à plus de 3 000 familles qui pourront bénéficier d'un coupon pour leur permettre d'équiper leurs enfants, que ce soit sur du matériel, des fournitures scolaires, mais aussi parascolaires et bien entendu, toutes les fournitures dont ils pourront avoir besoin pendant cette fin d'année. C'est vraiment un beau geste que la Caisse des écoles puisse avoir à délibérer de ce projet de solidarité qui va toucher des milliers d'enfants dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup et comme le rappelaient les uns et les autres, le lieu dans lequel l'ensemble de ces discussions se fera sera bien sûr, d'abord, le comité de gestion puisque ce comité a pour principe de réunir non seulement une représentation de l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement et chacun des groupes est représenté, mais aussi d'autres acteurs de la vie scolaire, des directeurs d'école, des parents d'élèves.

Je crois que c'est le bon cadre pour avancer dans tous ces sujets, mais bien sûr, le Conseil d'arrondissement sera très régulièrement informé du travail qui est fait notamment par les élus, mais pas seulement par les élus, au sein du comité de gestion.

Je l'ai souvent dit, je tiens à ce que ces instances vivent parce que si elles ont été créées par le législateur il y a bien longtemps, c'est qu'elles ont un sens. Je crois qu'on a intérêt à faire en sorte que tout cela fonctionne ensemble.

POLITIQUE DE LA VILLE

2020 DDCT 103 – Subvention (30 000 €) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire

Eric LEJOINDRE : La DDCT 103 ne faisait pas l'objet de discussions.

SOLIDARITÉS

2020 DASES 277 – Subventions de fonctionnement (467 762 €) et subventions d'investissement (138 923 €) aux associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes démunies. Conventions. Avenants.

Eric LEJOINDRE : J'en viens à la DASES 277 sur laquelle Léa BALAGE souhaitait intervenir.

Léa BALAGE EL MARIKY : Je voulais intervenir sur cette délibération de manière un peu plus spécifique, mais finalement, l'introduction du Maire a un peu déjà anticipé mes propos.

Je suis très heureuse que dans le 18^{ème} arrondissement, cette délibération vienne encore soutenir des acteurs notamment de la distribution alimentaire. On a parlé de la précarité alimentaire, de la distribution aux plus précaires. Et dans le 18^{ème} arrondissement, on a mis en place dès le début de ce second confinement une coordination avec Maya AKKARI, avec Gabrielle SIRY, avec Pierre-Yvain ARNAUD sur ces sujets en essayant de mailler tout le territoire et de n'oublier aucun public puisque là, on parle des publics en grande précarité, mais il y en a aussi dans le 18^{ème} arrondissement. Nous l'avons vu et avons eu des retours des associations engagées sur le terrain, des familles en difficultés pour remplir correctement leur frigo, pour offrir une alimentation de qualité à leurs enfants. Donc, on a un intérêt et un soutien très privilégié aussi vis-à-vis de ces structures qui vont soutenir les familles à apporter dans le 18^{ème} arrondissement.

Je me réjouis de cette délibération qui est un premier pas vers un soutien de la lutte contre la précarité alimentaire qui va être, à mon avis, un chantier pour l'année 2021.

Pierre-Yvain ARNAUD : Léa le souligne maintenant, mais depuis le mois de juillet, il y a une série de délibérations qui montrent le soutien énorme que la Mairie de Paris donne à l'aide alimentaire. J'en avais parlé à ma dernière intervention au Conseil d'arrondissement précédent.

Là, cette délibération en particulier revient sur la distribution alimentaire qui a eu lieu à Barbès. Est toujours là l'Armée du salut, donc un grand merci à tous les bénévoles. J'y passe très régulièrement et c'est un travail énorme que font les bénévoles de l'Armée du salut, le soir de distribution alimentaire du soir. Celle du midi justement vient d'être arrêtée. On l'avait prolongée, maintenant c'est la dernière distribution d'urgence qu'on avait dans Paris. On l'a continuée justement parce que le besoin était énorme entre arrondissements. On va continuer différemment.

Je tiens à remercier particulièrement aussi le CASVP. On a vraiment un outil très important du 18^{ème} qui est le CASVP. Le CASVP vient, c'est un rôle historique, il est venu directement sur place, un travail d'orientation avec les bénévoles.

Donc, on commence à avoir des liens nouveaux. C'est l'effet des crises, mais des choses nouvelles se mettent en place entre les services de la Mairie de Paris et les acteurs associatifs. Je pense qu'on peut saluer ça, mais on peut aussi saluer les habitants.

Hier soir, j'étais au gymnase Fillettes pour le relogement en urgence des personnes qui ont été gravement touchées par l'incendie du foyer des travailleurs migrants de la rue Marc-Seguin. J'ai vu arriver à 19h des habitants du 18^{ème} avec de la nourriture, avec des vêtements pour aider les personnes touchées par cet incendie.

On peut être très fiers au-delà de l'aide fournie par la Mairie de Paris et les services avec d'autres agents, un élément clé aussi dans cette Municipalité, mais aussi nos habitants. Les habitants du 18^{ème} arrondissement sont des acteurs indispensables pour cette aide. C'était aussi pour les remercier vraiment. Je rends hommage également au CASVP. Hier soir, deux responsables du CASVP sont restés longtemps pour discuter avec les travailleurs migrants.

Des habitants, des services mobilisés, une Mairie mobilisée, je pense qu'on a à Paris beaucoup d'acteurs pour cette situation dramatique puisse trouver en partie des solutions.

Eric LEJOINDRE : C'est l'occasion de saluer des habitants du 18^{ème}, notamment une partie importante de la jeunesse de ce quartier qui s'est beaucoup mobilisée.

Gabrielle SIRY : Dans le prolongement de ce que viennent de dire mes collègues et dans le prolongement de votre introduction sur l'action de la Mairie en faveur des étudiants défavorisés, puisque comme vous l'avez dit, je voulais répéter et notamment préciser les jours et les lieux de distributions puisque ces distributions alimentaires en faveur des étudiants précaires ont lieu au 83, rue Philippe de Girard les mardis et vendredis soirs.

Je voulais vraiment saluer et remercier nos partenaires, l'AFEV et également le CROUS qui nous prête ce local via l'AFEV et l'association Linky qui est l'opérateur de cette distribution. Remercier les équipes du Maire, du cabinet du Maire pour la réactivité dont nous avons pu faire preuve collectivement pour venir au secours de ces étudiants.

Je rappelle qu'un quart des étudiants lors du premier confinement n'ont pas mangé à leur faim, ce qui est une situation absolument terrible et nous sommes concernés dans le 18^{ème} arrondissement du fait de cet arrondissement étudiant et des nouvelles résidences étudiantes qui s'y trouvent depuis peu, tout comme les anciennes d'ailleurs.

Voilà un petit mot pour rappeler et remercier tous nos partenaires et saluer tous les efforts collectifs qui ont permis la mise en place de ce beau projet dont on espère qu'il pourra se poursuivre.

Eric LEJOINDRE : Peut-être rajouter que cette mission spécifique s'est faite avec le financement par l'état spécial de la Mairie du 18^{ème}. C'est une décision que nous avons prise et nous travaillons maintenant avec la Ville de Paris pour voir dans quelles conditions elle pourrait être prolongée puisque, bien sûr, si l'état spécial peut tout à fait être mobilisé pour ces actions de solidarité, ce n'est pas sa vocation première dans la période dans laquelle on est, il n'y a pas tellement le choix, mais nous avons cherché des subventions différentes. Pour autant, il était indispensable d'agir vite. C'est ce que nous avons fait et je tenais à vous en remercier toutes et tous.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

2020 DEVE 62 – Convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'Association des Amis des Jardins du Ruisseau en décembre 2019 – Avenant pour l'année 2020

Eric LEJOINDRE : Les deux délibérations suivantes concernant les espaces verts et la nature en ville n'ont pas l'objet de demandes d'inscriptions.

QUESTIONS ORALES

Q18202006 – Question orale posée par les élu.e.s du groupe « Indépendants et Progressistes » relative à la plateforme de fret ferroviaire dans l'écoquartier Chapelle International

Eric LEJOINDRE : Pour la première question, je laisse la parole à un représentant du groupe Indépendants et Progressistes.

Justine HENRY : Chers collègues, je voulais vous parler ce soir du quartier Chapelle International et de l'évolution de la circulation dans cette zone. Cet écoquartier accueille depuis deux ans un hôtel logistique multimodal unique en Europe.

Cette plateforme de fret ferroviaire annoncée en 2016 et inaugurée en 2018 doit permettre d'éviter 500 camions par jour dans la capitale, sur le périphérique et plus globalement en Ile-de-France. Donc, permettre une économie de 1 537 tonnes d'émission de CO2 comme cela avait été indiqué par la Maire de Paris.

C'est énorme et en termes de lutte contre la pollution, c'est un levier drastique que de faire en sorte que des trains passent dans cet hôtel logistique et qu'une logistique urbaine propre puisse être mise en place à partir de cet hôtel. Ce serait extrêmement bénéfique pour la pollution en Ile-de-France.

Les récents aménagements provisoires entrepris dans le secteur de la Chapelle Marx Dormoy, avec notamment la mise en sens unique de la rue de la Chapelle dans sa portion nord vont profondément bouleverser ce secteur qui est déjà saturé en termes de circulation à toute heure de la journée.

Je vous interroge donc sur l'usage de ce fret ferroviaire et de cette halle logistique. Quelle est son activité ? Comment évoluait son développement depuis les deux ans qu'elle est maintenant en œuvre et quel a été l'impact sur la pollution et le trafic de camions à Paris et en Ile-de-France ?

Enfin, avez-vous anticipé l'impact du réaménagement de la circulation du quartier sur les livraisons qui doivent se faire au départ de l'hôtel logistique vers les clients parisiens, puisque le but, c'est que des trains de marchandises rentrent intramuros dans Paris et qu'à partir de là, soient redéployés et redistribués les éléments livrés vers la capitale dans une logique et de logistique propre.

Merci pour votre réponse.

Antoine DUPONT : Merci, Madame HENRY, pour votre question. Je suis ravi que votre groupe se saisisse aujourd'hui, alors même qu'il y a un nouveau pic de pollution, de cet enjeu majeur. Je m'interroge du coup sur le fait que vous n'ayez pas soutenu la taxe sur les véhicules de plus de 1 400 kg qui, selon nous, est quand même nécessaire pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Donc, j'enjoins à votre groupe à avancer un peu plus vite sur ces sujets et notamment d'évoquer la convention citoyenne sur le climat et l'application sans filtre des mesures qu'on attend également.

Sur l'hôtel logistique réalisé par la SOGARIS, il a vocation à accueillir un tunnel ferroviaire de près de 400 mètres de long pour acheminer des marchandises dans Paris. Plus largement,

ça consiste à massifier les flux de transports comme vous l'avez évoqué et ainsi limiter les usages de semi-remorques et de gros camions dans Paris.

Donc, l'objectif dans le 18^{ème} se reproduit aussi dans d'autres arrondissements comme à Bercy.

Pour ce qui est du train, la SOGARIS aujourd'hui travaille encore à convaincre l'entreprise Métro d'utiliser un acheminement par train. Ce qui n'est pas aujourd'hui acté compte tenu du coût engendré par ce mode de transport.

Pour ce qui est des véhicules. On a deux entreprises, la DPD qui au niveau du terminal ferroviaire aujourd'hui utilise ce terminal ferroviaire et donc, utilise des véhicules plus légers pour rentrer dans Paris. Et l'entreprise Métro qui n'utilise pas aujourd'hui l'acheminement par train, mais qui utilise quand même l'entrepôt logistique à des fins de livraisons privées.

On ne peut pas dire aujourd'hui le nombre de poids lourds et de véhicules utilitaires légers qui passent chaque jour par cet hôtel logistique, mais ce n'est pas, compte tenu des éléments que je vous ai donnés, aujourd'hui un grand générateur de flux complémentaires d'autant qu'aucun semi-remorque n'est utilisé. A ce jour, l'impact sur le flux de circulation n'est pas très important.

Sur le sujet de la mise en sens unique de la Chapelle Marx Dormoy, j'en profiterais puisque c'était un des éléments que vous n'avez pas évoqué, mais qui est indiqué dans la question. Donc, je vais y répondre, qui est le sujet de la concertation et du manque de concertation. Je rappelle que lors du dernier Conseil d'arrondissement, et je vous en remercie, vous avez avec la majorité, voté un vœu portant sur une charte de concertation et de consultation sur les projets d'aménagement. Donc, on va avancer ensemble et on vous sollicitera pour que vous puissiez apporter vos avis.

L'ensemble des dispositifs qu'on a mis en place, la mise en sens unique de la rue de la Chapelle Marx Dormoy est un dispositif temporaire mis dans le cadre du covid. On a dû aller assez vite sur ce sujet. Comme vous le savez, c'est un axe spécifique qui nécessite des échanges approfondis avec la Préfecture de police. On a dû malheureusement aller vite et peut-être on aurait dû prendre davantage de temps pour échanger avec les citoyennes et les citoyens.

En tout cas, ce que je peux vous garantir, c'est qu'aucune pérennisation de ces dispositifs ne se fera sans concertation préalable avec les habitants concernés. La porte de la Chapelle étant un énorme axe de développement et de modification structurante pour l'Arrondissement, on a d'ores et déjà mis en place des réunions publiques pour réunir un maximum de personnes : 120 personnes malgré le Covid se sont jointes lors de ce premier échange. On a organisé des balades urbaines et des réunions complémentaires qui n'ont certes, en visio, pas l'efficacité d'une réunion publique physique, mais on y remédiera dans les meilleurs délais.

J'en profite comme convenu avec Monsieur le Maire d'évoquer le sujet puisque vous évoquez le sujet du ferroviaire, d'élargir mon intervention sur la Gare du Nord. On souhaiterait, nous, groupe Écologiste et Citoyen, saluer les quelques améliorations annoncées par Anne HIDALGO lundi dernier, notamment sur les sujets de parcours voyageurs et l'augmentation des places de stationnements vélos dans le cadre de ce projet.

Cependant, on souhaite marquer notre étonnement sur le projet qui n'a pas forcément été retravaillé avec les citoyennes et citoyens conformément à un vœu proposé par le groupe Communiste et Génération et voté à l'unanimité par la majorité au Conseil de Paris. Nous

réitérons notre souhait d'une véritable ouverture de la Gare du Nord sur le 18^{ème}, sur notre Arrondissement et non d'une passerelle passant par le centre commercial.

Dernier élément, le contrat qui a été évoqué engage la Ville à renoncer tout recours judiciaire pendant 46 ans, ce qui nous semble extrêmement dangereux.

Eric LEJOINDRE : Je ne doute pas que la question de la Gare du Nord ou de son évolution plutôt pourra animer d'autres séances de notre Conseil d'arrondissement dans les semaines qui viennent et nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir. Merci pour cette réponse complète.

Je passe à la question posée par le groupe Indépendants et Progressistes.

Q18202007 – Question orale posée par les élu.e.s du Groupe «Indépendants et Progressistes» relative à la situation Porte de Clignancourt

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je souhaite évoquer la situation de la porte de Clignancourt au sens large parce que j'ai été sollicité par de nombreux habitants de la porte de Montmartre à la porte des Poissonniers, porte de Clignancourt, des rues Belliard, des rues du Ruisseau, du nord de la rue de Mont-Cenis, de la rue Letort, sur des problèmes de tranquillité et de sécurité.

Alors, problèmes de tranquillité liés à des nuisances comme le bruit, des problèmes de sécurité avec des violences et notamment des bagarres, des rixes et des menaces sur un certain nombre d'habitants qui posent évidemment problème. Nous devons soutenir les demandes des habitants et travailler à des solutions très concrètes pour que chacun et chacune puissent avoir la sécurité et la tranquillité.

J'ai des questions extrêmement simples et extrêmement concrètes. La première, c'est les mesures que vous comptez prendre avec la future police municipale, la DPSP à ce stade en lien avec le commissariat du 18^{ème} et la Préfecture de police pour tenter de mettre un terme à cette situation anxieuse et concrètement insécurisante pour de nombreux habitants, pour qu'ils renouent avec la sécurité et la tranquillité.

Par ailleurs, comme il y a de plus en plus de vendeurs à la sauvette, il faut traiter sur le problème social ces vendeurs à la sauvette qui sont souvent sous la coupe d'individus dangereux et de mafieux et de les sortir de cette spirale infernale. Comment par ailleurs la Ville de Paris qui a une compétence sociale peut accompagner et sortir les vendeurs à la sauvette de cette coupe de ces réseaux mafieux et les accompagner dans un nouveau parcours ?

Ensuite, je voudrais vous interroger sur l'action que vous pourriez mener puisque la loi va permettre la création d'une police municipale de droit commun. Elle va offrir la possibilité aux maires qui en feront la demande d'expérimenter de nouvelles compétences parmi lesquelles le constat par procès-verbal avec capacité de saisie des ventes à la sauvette au regard des problèmes rencontrés dans le 18^{ème} et singulièrement porte de Clignancourt et compte tenu du fait qu'il y a là une occasion inédite d'améliorer significativement la situation.

Allez-vous demander à la Maire de Paris de se saisir de cette opportunité et d'avoir ces nouvelles compétences au service des habitants ?

Kevin HAVET : Nous partageons en effet cette attention particulière pour la porte de Clignancourt et les rues adjacentes puisque dès le déconfinement, nous avons constaté également avec les signalements des habitants, avec les signalements de nos

administrations que nous avons une hausse de la vente à la sauvette, une hausse des rixes et en effet, une hausse de la présence sur cet espace.

Nous avons déjà agi sur nos leviers qui nous concernent. Nous avons ainsi pu avec Frédéric BADINA et l'action de la DPE, jouer sur l'aménagement urbain tel la modification des poubelles de rue et nous avons rencontré à plusieurs reprises des habitants de ce quartier sur ce sujet-là.

Également au niveau de la DPSP, la future police municipale parisienne, comme vous l'avez citée, nous avons déjà anticipé cette montée en puissance puisque dès le mois d'octobre, nous avons lancé le recrutement de 120 agents supplémentaires.

Sur ce secteur-là, pour être précis, la DPSP, nos agents ont permis la verbalisation de 1 274 actes depuis le début de l'année. Donc, vraiment une présence massive et des sanctions qui sont à la hauteur de cette présence depuis le début de l'année.

On a pu aussi lancer la création de parcours pédestres de notre DPSP depuis la fin du mois dernier. Tout ça est évidemment dans le cadre de cette montée en puissance de nos agents puisque nous allons accroître notre présence et permettre une systématisation de cette présence.

On a également lancé dernièrement dans le cadre de la sécurisation du lycée le Rabelais puisque nous avons permis la présence de la DPSP sur l'ensemble des créneaux où les élèves sont situés autour du centre sportif Bertrand Dauvin en périphérie de cette porte de Clignancourt.

Puis, nous sommes avec Eric LEJOINDRE, le Maire du 18^{ème}, en contact avec les habitants, avec différents courriers que nous avons adressés aux copropriétés. Mais cette action de la DPSP et de la municipalité n'est possible qu'avec la mobilisation des autres acteurs.

C'est pour ça que nous avons également lancé une coopération et une mobilisation des autres acteurs avec une interpellation évidemment du commissariat du 18^{ème} avec lequel nous avons en échange quotidiennement et puis surtout un courrier adressé au Préfet de police de Paris de la part du Maire du 18^{ème} pour sensibiliser à cette situation sur la porte de Clignancourt et dans un but évident d'obtenir une mobilisation accrue de la police nationale sur ce secteur qui, comme vous l'avez dit, aujourd'hui a seule la compétence pour agir contre la vente à la sauvette. Cette mobilisation aussi des acteurs qui peuvent jouer sur cet espace-là en mobilisant la SNCF puisque nous sommes du niveau de la Petite Ceinture en lui demandant de nettoyer et de sécuriser ces espaces qui sont de sa compétence.

Puis, nous allons poursuivre cette mobilisation des acteurs puisque, encore demain soir, nous nous retrouverons avec le commissariat, bien sûr la Mairie du 18^{ème} et les habitants qui nous ont sollicités sur cette problématique pour avancer et essayer en mobilisant l'ensemble des acteurs de résoudre cette situation.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je m'étais juste inscrit rapidement pour rajouter un petit élément supplémentaire.

Eric LEJOINDRE : Théoriquement, on n'a qu'une seule réponse aux questions, mais comme je suis un grand libéral, je veux bien et très exceptionnellement ouvrir un petit peu la porte.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est pour ajouter que je remercie les efforts de la DPSP sur le volet social du travail qu'on a sur la question des marchands à la sauvette. On a créé le Carré des Biffins dans le 18^{ème} qui est une expérience unique permettant justement de trouver un autre levier pour faire du lien avec des populations très en précarité dans l'Arrondissement.

Donc, le travail de la DPSP et l'interpellation que fait Monsieur HAVET et vous-même, Monsieur le Maire, sur la sécurisation de ce Carré des Biffins fait aussi partie de notre travail dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : On en vient à une question orale concernant le champ électromagnétique et je laisse la parole à un représentant du groupe Indépendants et Progressistes.

Q18202008 – Question orale posée par les élu.e.s du Groupe « Indépendants et Progressistes » relative au contrôle du champ électromagnétique

Christian HONORE : L'agence nationale des fréquences a annoncé avoir installé des capteurs de mesure dans le 8^{ème} arrondissement de Paris afin de surveiller l'évolution de l'exposition du public aux ondes en prévision du lancement commercial du réseau mobile 5G.

Nous savons très bien que chaque avancée technologique suscite des débats sur les conséquences des ondes électromagnétiques et sur la santé des personnes qui y seraient soumises.

Une partie de l'opinion se dit méfiante sur les effets sanitaires et environnementaux des ondes électromagnétiques. Un rapport commandé par le Gouvernement a souligné début septembre qu'il n'y a pas d'effets néfastes avérés à court terme en dessous des valeurs limites d'exposition recommandée.

Cependant, chaque citoyen a le droit de demander un contrôle gratuit sur l'exposition de son appartement. Il y a des lieux cependant où un tel contrôle serait utile et pourrait rassurer les parents, à savoir les cours d'écoles.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous vous posons la question : pourriez-vous nous dire si des contrôles des ondes électromagnétiques sont effectués dans les écoles et plus généralement dans les établissements scolaires, en particulier dans les cours de récréation ?

Si de tels contrôles ne sont pas effectués, avez-vous le projet d'en faire la demande en lien avec le rectorat et les chefs d'établissement ?

Douchka MARKOVIC : Merci, Monsieur HONORE, d'avoir posé cette question qui me permet de parler des ondes électromagnétiques.

Pour vous rassurer, l'agence d'écologie urbaine commande bien chaque année des mesures effectuées dans les écoles. Il y a à peu près une quinzaine d'écoles dans lesquelles des mesures sont effectuées tout simplement pour rassurer les parents et puis faire un constat sur l'état des ondes, notamment pour les plus petits.

C'est fait depuis maintenant de nombreuses années. Le constat est là qu'en fait, les mesures faites sont inférieures à 1 voltmètre, c'est très faible. Cela s'explique simplement, c'est que les écoles sont en rez-de-chaussée et sont tout simplement en bas et que les antennes relais se trouvent en hauteur.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de difficultés majeures. Maintenant, il faut continuer à faire des mesures parce qu'il est important de les faire. Mais la véritable alerte est à faire notamment dans les étages et il faut que les gens fassent des mesures. S'il y a des difficultés, elles peuvent davantage être dans les étages : 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} étages. C'est à ces endroits que les mesures doivent être faites, notamment dans les chambres d'enfants, parce qu'il est important de savoir où l'on en est par rapport aux émanations d'ondes électromagnétiques.

Sachez qu'en parallèle, depuis maintenant deux ans, on a voté aussi Ondes Paris qui est dans l'objectif de pouvoir faire des mesures constantes, un peu comme Airparif, mais pour les ondes électromagnétiques.

Donc la Ville avance. On n'est pas encore à la pointe parce qu'il faudrait pouvoir avoir des mesures constantes, ce qui n'est pas encore le cas, mais en tout cas, on a pris mesure de cette question et la Ville de Paris progresse. Affaire à suivre, j'ai envie de dire. Puis, que les habitants demandent des mesures, elles sont gratuites dans les appartements – et j'insiste – surtout dans les étages élevés.

Christian HONORE : Je remercie Madame MARKOVIC, mais nous savons bien qu'il y a des contrôles dans les écoles.

Mais la question, vous, vous avez répondu à l'intérieur des classes. Ce que je posais comme question, c'est dans les cours d'écoles parce que des parents disaient, lorsque les enfants sont dans les cours, qu'ils peuvent subir les ondes magnétiques.

Ma question posait, je sais bien Madame MARKOVIC qu'il y a des contrôles dans les écoles, tout ça est très bien et nous vous soutenons. Nous vous l'avons déjà dit ; il n'y a aucun souci et ça ne fait pas débat, bien entendu. La question, j'insiste, c'est dans les cours d'écoles, ce qui est un sujet tout à fait particulier.

Douchka MARKOVIC : Effectivement, c'est fait aussi dans les cours d'écoles.

Le vrai sujet, ce sont quand les cours d'écoles sont surélevées ou sur des toits, par exemple, où là ça peut être plus à question. Mais à partir du moment où on est sur le sol, là vraiment encore j'insiste, il n'y a pas de difficulté majeure tant que les antennes resteront sur les toits. Maintenant, si les antennes descendent et qu'elles viennent à hauteur de main, alors ça sera un autre sujet.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments et je ne doute pas que nous aurons l'occasion là encore d'en reparler.

VŒUX

V18202017 – Vœu déposé par les élu-e-s du Groupe Écologiste et Citoyen pour un accès égal de toutes et tous à la nature et pour une dérogation permettant aux habitant.e.s du 18^{ème} arrondissement d'accéder aux bois de Vincennes et de Boulogne

Eric LEJOINDRE : Nous en venons aux quatre vœux déposés et je veux remercier les groupes d'avoir fait l'effort compte tenu des circonstances de ce Conseil de se limiter en nombre de vœux.

Le premier vœu a été déposé par les élus du groupe Écologiste et Citoyen.

Léa BALAGE EL MARIKY : Ce vœu avait été déposé avant l'annonce de l'allègement du confinement puisque, comme vous le saviez et comme vous l'aviez vécu, le Gouvernement avait limité les déplacements dans un rayon d'un kilomètre et que, dans cette perspective, l'accès à la nature était difficile pour bon nombre d'habitantes et d'habitants du 18^{ème}.

Donc, nous demandions l'interpellation du Préfet et du Gouvernement et que la Maire de Paris et donc par sa voix, la Mairie du 18^{ème}, porte cette ambition d'étendre cette interdiction. Cette restriction a été levée puisque maintenant, nous avons le droit de nous déplacer dans un rayon de 20 km, ce qui nous permet d'accéder à certains parcs plus grands que ceux qui existent pour l'instant dans le 18^{ème} arrondissement.

Donc, ce vœu n'ayant plus d'objet, nous le retirons tel qu'il est présenté.

V18202018 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relatif au projet de « Maison des coursiers »

Barbara GOMES : Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu entend proposer la création d'une maison des coursiers à destination de celles et ceux qui sont d'ailleurs de plus en plus précaires et qui livrent des repas pour le compte des plateformes numériques.

Que ce soit en matière commerciale, fiscale, sociale, ces entreprises sont éminemment problématiques, concernant plus particulièrement les conséquences sociales. En réalité, c'est tout à fait préoccupant.

Les plateformes de livraisons de repas, elles ciblent en priorité les jeunes, en particulier ceux qui ont des difficultés d'insertion dans l'emploi et les travailleuses et les travailleurs sans-papiers. Donc, c'est-à-dire finalement les seuls qui soient vraiment contraints dans les faits d'accepter les conditions de travail indignes que les plateformes proposaient.

Puis, la crise sanitaire vient aggraver cette situation. On a toutes et tous entendu les propos glaçants de Patrice BLANC, le patron des Restos du cœur qui explique voir de plus en plus de livreurs avec leurs tenues et leurs sacs encore sur le dos à venir se nourrir dans les centres d'aide alimentaire.

Donc, on en est quand même à un stade de dégradation des conditions de travail et de rémunération tel qu'on a des gens qui ne peuvent même plus se nourrir.

Les plateformes, elles n'offrent même pas aux livreuses et aux livreurs un abri pour se reposer, pour se mettre au chaud, même pour aller aux toilettes. Du coup, la question c'est on fait quoi ? On fait quoi en attendant que les plateformes respectent enfin leurs obligations d'employeurs ? Quelle solution propose-t-on à ces travailleuses et à ces travailleurs qui circulent dans nos rues, d'autant que par ailleurs, les conséquences concrètes de la paupérisation générée par ces plateformes seront in fine gérées par les mairies et les départements. C'est à ces structures d'assumer tout cela.

C'est pour toutes ces raisons qu'avec le groupe Communiste, Génération.s et Citoyens, nous souhaiterions que la Ville de Paris apporte son soutien et subventionne la maison des coursiers pour qu'elle soit opérationnelle au plus vite, l'hiver arrive.

Nous souhaiterions même que l'expérimentation de ce lieu de refuge, de convivialité, trouve sa place dans le 18^{ème} arrondissement pour que les livreuses et les livreurs puissent se retrouver au chaud plutôt que dehors dans le froid place de Clichy ou sur le boulevard Barbès surtout.

Nous souhaiterions que la Ville et l'Arrondissement réaffirment l'attachement au droit social et au droit à la sécurité sociale et du droit du travail, en particulier par le soutien de ce projet de maison des coursiers qui sera aussi un lieu d'information et d'accès aux droits grâce à l'organisation de permanences syndicales et associatives très diverses.

Eric LEJOINDRE : Emile MEUNIER souhaitait faire une proposition supplémentaire.

Emile MEUNIER : Oui, ce vœu est une très bonne idée et nous l'approuvons. Il nous semblait important de préciser néanmoins que ce projet de maison des coursiers qui sera quand même à la charge de la Ville soit en quelque sorte temporaire puisque nous poursuivons tous le même but, c'est qu'à un moment ou à un autre, ces plateformes prennent enfin leurs responsabilités d'employeurs, et donc puissent organiser au sein de ces plateformes la représentation syndicale, la protection sociale, etc., que tout employeur doit à ses salariés.

On ne voudrait pas que perdure une situation finalement où la Ville se substitue aux responsabilités qui devraient incomber aux plateformes en tant qu'employeurs parce que pour la plupart des plateformes, c'est bien comme ça qu'on les identifie.

J'ajoute que ce projet est intéressant parce que c'est aussi dans ces lieux que se forment des discussions politiques et syndicales. Et que finalement, les uns et les autres se rassemblent pour faire valoir leurs droits. Donc, on ne peut que l'encourager.

Eric LEJOINDRE : Donc, c'est une forme d'amendement oral. Théoriquement dans nos mairies d'arrondissements, on a essayé de faire tout ça par écrit en séance. Là c'est un peu compliqué, mais je pense qu'on a compris le sens de cette modification.

Si elle convient à Barbara GOMES, je propose qu'on mette aux voix ce vœu, j'ai envie de dire ainsi amendé.

Benoit CUTURELLO : Monsieur le Maire, nous voulions réagir également.

Eric LEJOINDRE : Bien sûr, mais d'abord, je veux demander à Madame GOMES si elle l'accepte et si c'est le cas, je laisserai la parole pour un vote aux uns et aux autres.

Barbara GOMES : Sans grande surprise, évidemment, nous acceptons cet amendement. L'idée est vraiment d'intervenir parce que les plateformes refusent de tirer les conséquences d'une décision de justice et que le Gouvernement manifestement a plus envie de soutenir les plateformes dans leurs manœuvres de contournement que de soutenir les travailleurs.

Donc, c'est exactement l'idée, avoir un lieu où ils puissent recréer du collectif, se politiser et peut-être aussi permettre de contribuer à gagner leur bataille contre ces plateformes, leur modèle indigne et toxique.

Eric LEJOINDRE : Donc, ce vœu du coup recueille l'avis favorable de la majorité.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : On a entendu beaucoup de choses. Je vais essayer à nouveau de simplifier le sujet. Au niveau du groupe Changer Paris 18, on est sensible aussi à la situation des travailleurs précaires, que ça soit dans les plateformes numériques comme dans toutes les entreprises, la vie n'est pas toujours simple. Le travail n'est pas toujours simple. On est d'accord là-dessus.

On est aussi attaché au droit du travail, au droit en général et au droit du travail. Mais là, sur ce vœu, je n'ai pas tout à fait compris le sens. Je vais essayer de m'en expliquer au nom du groupe.

Par la création de ces fameuses maisons de coursiers financées par la collectivité publique, vous souhaitez donc améliorer les conditions de travail des salariés employés par des entreprises qui ne respecteraient pas, c'est ce que j'ai compris à la lecture du vœu, la législation, en l'occurrence ici les plateformes numériques.

Avec le financement de ces maisons de coursiers, et c'est ce qu'évoquait le groupe Europe Écologie Les Verts, vous agissez par conséquent en lieu et place des employeurs qui ne respectent pas selon vous la législation.

Donc, si j'en conclus, si on vous suit bien au niveau du groupe, cela revient à ce que les employeurs qui respectent le droit du travail et paient leurs impôts et cotisations en France, financent les employeurs qui ne respectent pas le droit du travail et qui ne respectent pas la législation.

Au final, vous voulez, vous élus communistes, allier à la majorité Socialiste et Ecologiste, subventionner ces entreprises que vous qualifiez dans le même temps de capitalistes et de toxiques, en les aidant à attirer de nouveaux employés puisque vous voulez améliorer les conditions de travail des employés qui travaillent actuellement. Donc, pour moi, il y a un gros contresens dans votre vœu.

Au-delà du fait que nous sommes étonnés au niveau du groupe que ce Conseil d'arrondissement puisse parfois se transformer en CSE, pourquoi ne pas prendre des mesures sociales ? En tout cas, il y a une grosse incohérence. Plutôt que de subventionner le marché privé du travail numérique – je vois que ça vous fait rire – et dépenser à tout-va à coup de subventions et là encore, je vous propose quelque chose qui nous paraît plus urgent et plus intéressant : pourquoi ne pas d'alléger la fiscalité locale des commerçants qui vivent un véritable cauchemar en ce moment avec la crise sanitaire et économique en train de se dérouler ? Nous sommes dans l'urgence et l'urgence n'est a priori pas de subventionner des employeurs qui vous appelez toxiques et capitalistes.

Gérald BRIANT : Un point d'information ou peut-être d'histoire pour Monsieur CUTURELLO.

Vous n'êtes pas sans savoir que les mairies, on ne va pas dire depuis plus de 100 ans, mais presque, financent souvent ce qu'on appelle les maisons syndicales où justement elles accueillent les syndicats, leur permettre d'exercer et d'échapper souvent à la pression patronale. Donc, c'est une vieille tradition, un vieil acquis.

Vous faites mine de découvrir des contradictions. Oui, il faut bien aider les gens et pour aider les gens, il faut faire des choses concrètes. D'abord, les mettre sous un toit parce qu'on a aujourd'hui des exploiters qui sont les plateformes numériques qui n'en ont rien à foutre, rien à foutre parce que c'est comme ça que ça se passe quand même.

Quand vous les sollicitez aujourd'hui, qui sont prêts à accepter et on se retrouve avec des gens qui aujourd'hui sont tellement dans la misère qu'ils sont prêts à changer avec des alias, des identités pour pouvoir survivre. Je ne sais pas si vous avez l'occasion un peu de lire tout ce qui s'écrit autour de ça. Je crois qu'il n'y a rien de pire que ça.

Nous trouvons l'idée de Barbara très bonne. Pourquoi ? Parce qu'il y a une urgence. Il y a une vraie urgence de voir tous ces gamins, parce qu'on parle de gamins en plus, qui ont 18, 19 et souvent un peu moins parce que sur leurs états de service, ils trichent. Donc, il y a vraiment besoin de les aider. On peut les aider et il faut le faire.

Je pense en plus que cette expérience qu'on va tenter, j'espère que la Mairie du 18^{ème} va préempter, c'est-à-dire que ça se fera dans le 18^{ème}. Il y a des locaux pour ça. Cela va servir pour donner une forme d'exemple un peu d'espoir sur tout le territoire pour dire : on peut

faire autrement. Donc, on peut être pionnier dans ce secteur-là, celui de la défense des plus fragiles. Et il faut s'en féliciter.

Rassurez-vous, vous doutez un peu de notre engagement. Non, nous ne sommes pas passés du mauvais côté de la force. Non, nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts d'Uber, Delivero, etc. Nous avons encore gardé nos réflexes de classe qui sont de défendre les gens en difficultés.

Eric LEJOINDRE : Je voulais inviter l'ensemble des élus de l'opposition qui le souhaitent à venir quand ils le voudront dans mon bureau, dans lequel est affichée une affiche placardée sur les murs quand Georges CLEMENCEAU était Maire du 18^{ème}, qui proposait que la Mairie fasse à l'époque – c'est en des termes tout à fait de l'époque – entre potentiels employeurs et chômeurs. Comme quoi, les mairies ont depuis longtemps et notamment quand Georges CLEMENCEAU était Maire du 18^{ème} œuvré dans le champ social.

Barbara GOMES : Juste pour aider peut-être à la compréhension de ce phénomène.

Il ne s'agit pas d'améliorer les conditions des employés du privé puisque juridiquement, ils ne sont pas salariés. Ils sont considérés par ces plateformes comme des indépendants et c'est justement un prétexte pour ces plateformes toxiques pour ne pas respecter le droit. En fait, c'est de la concurrence sociale déloyale pour nos entreprises qui respectent les règles.

En réalité, ces maisons, en favorisant un rapport de force défavorable pour les plateformes, en voulant les obliger à contribuer à cette lutte pour les obliger à respecter le droit social en particulier, en fait, elles vont permettre aussi à ces employeurs qui respectent les règles comme vous les appeliez, justement de faire en sorte d'être mis sur un pied d'égalité enfin avec ces modèles toxiques qui ont des pratiques stratégiques très agressives quand elles arrivent sur un territoire. Elles veulent imposer leur modèle aux systèmes normatifs. Elles mettent à l'épreuve les systèmes normatifs des Etats pour que ces systèmes s'adaptent à elles et non pas l'inverse. Ça, c'est quand même très problématique. Donc, nous agissons aussi pour les commerçants et pour les employeurs respectueux.

Je voulais faire cette petite parenthèse. On oublie souvent que le droit du travail, les conventions collectives d'ailleurs sont aussi une demande des employeurs pour justement que tout le monde soit mis sur le même pied d'égalité et respecter la concurrence.

Christian HONORE : Pierre-Yves BOURNAZEL ne peut pas intervenir, problème technique. Nous votons ce vœu.

Eric LEJOINDRE : C'est noté. Un vote pour du groupe de la majorité ainsi que des Progressistes et Indépendants et un vote contre des élus Changer Paris.

V18202019 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Changer Paris 18, Républicains, Centristes et Indépendants relatif à la création de la police municipale à Paris

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : La police municipale armée et formée, c'est ce qu'on essaie de défendre. L'Assemblée nationale a voté le 19 novembre dernier l'article 4 de la proposition de loi LREM relative à la sécurité globale qui permet la création d'une police municipale à Paris.

Alors que le cadre législatif permet à Madame le Maire d'instituer une vraie police municipale équipée d'armes à feu, il faut nommer les choses comme elles sont, et formée, eh bien, la majorité persiste dans l'idée de n'attribuer vraisemblablement à la police municipale que le nom.

La première question qui vient, c'est est-ce que l'opération va-t-elle simplement consister alors au financement du remplacement des uniformes des agents de la DPSP afin qu'il y soit inscrit le mot police municipale ?

S'il y a bien une ville dans laquelle l'armement de la police municipale fait sens, c'est bien Paris. Une police municipale équipée de l'arme à feu et formée pourrait travailler en complémentarité avec la police nationale, en appui de la police nationale notamment sur la petite délinquance et pourquoi pas sur la délinquance en règle générale.

Plus grave encore, et c'est ce qu'il nous semble important au niveau du groupe, s'opposer à la police municipale armée, à même de se protéger elle-même finalement des risques encourus sur le terrain, ça ne vaut rien d'une certaine manière aussi à mettre en danger les futurs agents, peut-être pas partout, peut-être pas dans toutes les rues, mais dans certains quartiers de la Ville de Paris, vous savez que ces agents pourraient être en danger.

S'opposer à la police municipale armée et formée, c'est oublier, et je ne veux pas faire de polémique ou être caricatural, mais quand même il y a eu en 2015 des attentats terribles à Paris, qui ont été très meurtriers et dont nos souvenirs ne sauraient être effacés aussi facilement. C'est vrai qu'à Nice, on n'est pas obligé d'en faire un argument, mais c'est quand même assez poignant de voir que c'est quand même un agent de police municipale armé qui a été capable d'arrêter ce fou qui a agressé ces personnes innocentes dans un lieu de culte.

S'opposer à la police municipale armée et formée, il me semble que c'est aussi oublier que Paris est une capitale mondiale, une capitale touristique qui accueille chaque année des millions de touristes et qui doit être sécurisée.

S'opposer à la police municipale armée et formée, et c'est peut-être ce qui nous touche le plus au niveau du groupe, ce qui me touche le plus, j'ai l'impression que ce n'est pas apporter de réponses fortes à l'explosion ces cinq dernières années des agressions avec coups et blessures, des vols avec violences. C'est encore ignorer le cri d'alarme des habitants de nombreux quartiers qui n'en peuvent plus, de l'insécurité, de l'indignité. Ils nous écrivent, ils nous sollicitent pendant les campagnes, encore aujourd'hui. Ils doivent vous écrire, Monsieur le Maire.

On parle beaucoup des femmes et des agressions des femmes. C'est aussi abandonner les femmes qui sont particulièrement victimes d'agressions dans l'espace public. On a toutes des femmes qui racontent ce qu'elles vivent dans l'espace public.

Le refus d'une police municipale armée, n'est-ce pas, excusez-moi de le dire, un moyen encore une fois pour la majorité de fuir ses responsabilités ?

Alors, Paris est polluée à cause des Parisiens qui prennent leurs voitures. Paris est sale à cause des Parisiens qui y vivent. Et Paris demain sera une ville dangereuse à cause des délinquants, des criminelles et de la police nationale qui ne fait pas assez bien son travail.

Avec vous, à coup sûr, cela ne sera jamais de la faute à Madame le Maire Anne HIDALGO et sa majorité. Cela ne sera jamais de votre faute, Monsieur le Maire.

Notre groupe politique défend la liberté, mais il défend aussi la sécurité et la dignité des hommes et des femmes. Lorsque la sécurité et la dignité des hommes est en jeu, la réponse politique ne saurait être tiède, elle doit être forte. Madame la Maire de Paris, en complémentarité avec le Préfet de police de Paris, elle peut mettre un terme au calvaire vécu par des millions d'hommes et de femmes qui vivent à Paris ou y passent.

La police municipale permettra de mieux garantir le droit fondamental de la sécurité. Elle permettra de garantir la tranquillité, la sérénité dans l'espace public. Cette police municipale armée, c'est une réponse à tout ça. L'insécurité et l'indignité visible ou invisible, ça concerne particulièrement le 18^{ème}, le 19^{ème}, le 20^{ème}.

Monsieur le Maire, nous qui sommes élus dans le 18^{ème}, nous connaissons les chiffres. On voit ce qui se passe dans la rue. On est plus près du désarroi d'hommes et de femmes qui n'arrêtent pas de nous implorer de stopper tout ça, de stopper l'insécurité, stopper l'insécurité des travailleurs, des retraités, des jeunes, des aînés, des hommes et des femmes, stopper l'insécurité autour des commerces et des entreprises pour leur permettre de travailler tranquillement. Stopper les agressions, le tapage nocturne. Stopper les vols, les trafics, le harcèlement sexuel, les crimes.

On est dans une métropole et il se trouve qu'il y a une réponse à apporter à tout ça. Bien sûr, ce n'est pas l'arme seule qui peut permettre de répondre à tout ça, mais désarmer les agents de police municipaux, c'est ne leur donner aucun moyen d'agir dans des situations particulièrement dangereuses.

Une police municipale armée et formée ne sera pas de trop pour répondre aux besoins. Donc, ce qu'on vous demande au niveau du groupe, c'est de mettre pour votre point politique, pour amener le Conseil de Paris à revoir sa position. Nous ne pourrions ici imaginer que le dispositif prévoit qu'une partie des 5 000 agents annoncés soient affectés aux missions de sécurité plus risquées, donc mieux formés et armés.

Quoi qu'il en soit, il faut apporter une réponse et l'efficacité de cette police municipale armée et formée pourrait être évaluée dans les trois ans sur la base d'un rapport. La liberté et la dignité ne vont pas sans la sécurité des hommes et des femmes. C'est tout ce qu'on est en train de dire. Elle ne va pas sans la sécurité des hommes et des femmes et aujourd'hui, Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les adjoints, mes chers collègues, il y a urgence.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas quelle est la responsabilité de la Maire de Paris parce que ça fait quand même un certain temps qu'on a aussi décidé de féminiser les titres et je sais qu'elle y tient. Moi, j'y tiens beaucoup. Donc, je ne sais pas quelle est la responsabilité de la Maire de Paris. Je ne sais pas quelle sera et quelle est ma responsabilité à moi. Je sais que vous avez soutenu Rachida DATI.

Rachida DATI a été dans ce gouvernement qui a fait la célèbre RGPP, voyez-vous ? Si nous avons aujourd'hui quasiment moitié moins de policiers dans le 18^{ème} que nous n'en avons avant que Madame DATI soit membre du gouvernement, la situation serait peut-être un peu différente.

donc, les grandes leçons sur la sécurité qui consistent en fait à demander aux collectivités de faire ce qu'à cause de Monsieur SARKOZY et de Madame DATI qui en était la complice a refusé de faire, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait des policiers nationaux armés, c'est leur rôle, pour assurer la sécurité dans l'Arrondissement, ça me fait un tout petit peu sourire.

Kevin HAVET : Monsieur CUTURELLO, par votre question, je pense que c'est un grand kamoulox où vous avez confondu un peu tout puisqu'avec juste l'armement permettait de mettre fin aux crimes, aux trafics, je pense que vous avez oublié le génocide ouïgour. Je pense qu'il faut revenir sur la réalité du terrain, parler un peu avec nos agents de la DPSP, avec les habitants. Je n'ai pas entendu un seul habitant, que ce soit pendant la campagne, aujourd'hui, même dans mes fonctions d'Adjoint au Maire de la sécurité qui m'a demandé une police municipale armée.

Donc, conformément à ce que souhaite la Maire de Paris, nous n'aurons pas de police municipale armée létalement puisqu'aujourd'hui, c'est une priorité. Nous allons passer à 5 000 agents de notre future police municipale. C'est clairement une priorité de la Ville de Paris surtout dans cette période financière difficile.

Ce sera une police municipale paritaire qui sera formée à la lutte contre les discriminations. Je crois que c'est essentiel de le rappeler en cette période-là. Puis comme je le disais, avec un armement de catégorie 4, c'est-à-dire un armement non létal, pour une raison simple : on veut une police municipale de proximité et non des robocops qui se baladent dans la rue.

Une police municipale de proximité, ça sera une police qui se déplacera à pied, à vélo et donc qui sera identifiée par les commerces, par les associations et ça va changer totalement leur rapport que nous aurons également à la sécurité en complémentarité de la police nationale.

Pourquoi ai-je dit en complémentarité ? Puisqu'on n'est pas dans le cafouillage comme vous le souhaitez où la police municipale remplit les mêmes actions que la police nationale. Ce qui est d'ailleurs une méconnaissance totale de la loi.

Une complémentarité sera essentielle puisqu'on va être sur une police municipale décentralisée par arrondissement. Cela permettra de prioriser les missions que nous voulons.

Est-ce que dans le 18^{ème}, nous avons les mêmes priorités que dans le 8^{ème} arrondissement ? Je ne pense pas. On a déjà pu avoir un dialogue constructif avec le commissaire de définir arrondissement par arrondissement quelles sont nos priorités ? Où souhaitons-nous nous investir ? Où la police municipale pourra s'investir ? Cela permettra à la police nationale de se désengager et donc se concentrer sur son cœur de mission, que ce soit la lutte contre le trafic, le proxénétisme, faire des remontées des enquêtes.

Donc, l'efficacité de la politique de sécurité, elle ne naîtra pas de la confusion entre les missions de la police municipale et de la police nationale, mais d'une action intelligente en ayant une police municipale de proximité et une police nationale qui doit être présente. Nous demandons davantage de présence de la police nationale.

Un peu de finesse et un peu d'intelligence dans l'approche de ces questions-là, ça permettra de mieux coller au terrain et d'être moins dans une vision idéologique des choses.

Eric LEJOINDRE : Chacun aura compris que nous avons un avis défavorable à ce vœu. J'ai deux inscriptions pour des explications de vote.

Léa BALAGE EL MARIKY : Avec ce vœu, le groupe Changer Paris montre bien sa méconnaissance des sujets de sécurité, de la répartition des compétences entre une police municipale et une police nationale.

D'abord, je tiens à affirmer que les Écologistes sont contre l'instauration d'une police municipale à Paris et que celle-ci soit instaurée dans le cadre d'une loi dite de sécurité globale, mais que j'ai plutôt envie de renommer surveillance globale, à la simple lecture des articles 24 et 25, est un signe plutôt négatif. Si tel a été le véhicule législatif plébiscité, soit.

La police municipale a été souvent le dernier rempart dans le désengagement progressif de l'État dans les villes dans lesquelles elle a été instaurée. Un désengagement de l'État qui comme Eric LEJOINDRE, Monsieur le Maire l'a rappelé, a été engagé sous le quinquennat de Monsieur SARKOZY. Plus de 10 000 suppressions de postes et maintenant, on peine à rattraper ces suppressions de postes. Et à quel coût ? Celui de la réduction du temps de

formation, d'une sélection moindre au concours d'entrée de gardiens de la paix et d'investissements retardés dans les commissariats et dans les infrastructures. Véritablement, c'est le coût d'une paupérisation des agentes et des agents qui doivent nous protéger.

Pour une fois, le ministre de l'Intérieur vient ce soir de reconnaître ces problèmes devant les députés lors de son audition à l'Assemblée nationale. Ce désengagement est irresponsable, notamment dans les quartiers où les problématiques de drogues ou de prostitution ne peuvent pas être démantelées par une hypothétique police municipale armée ou non, car il ne s'agit pas de ses prérogatives tout simplement.

Un désengagement irresponsable, car nous avons une perte de 50 % des effectifs de la police nationale dans notre Arrondissement. Armer une police municipale ne changera rien. Cela peut même aggraver la situation.

Pour rappel, le temps de formation déjà réduit de la police nationale est de 12 mois, 6 mois pour une police municipale et vous voudriez armer ces agents ? Nous parlons plutôt de réduction des armes dans l'espace public alors que le gouvernement souhaite les autoriser, même en dehors des heures de service avec l'article 25 de la loi sécurité globale. Les récents événements de violences policières nous montrent que nous devons aussi former la police à ne pas utiliser leurs armes. C'est en renouant la confiance du corps social avec la police que nous pourrions avoir des conditions sereines d'intervention sur l'espace public.

Vous parlez de Paris capitale mondiale, êtes-vous au courant qu'à Londres, seuls 10 % des policières et des policiers sont armés ? Car ces armes sont stockées dans des compartiments sécurisés. Les bobbies ne portent pas d'armes ; ils portent simplement des matraques. Seulement 10 % des policières et des policiers en portent dans l'espace public. Ils sont stockés, et pourquoi ? Parce que les députés britanniques ont voulu établir une différence avec l'armée marquant l'attachement des policiers à la prévention plutôt qu'à la répression.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Pierre CHAULET : Oui, je trouve que cette arme fait beaucoup couler de salive. Je pense que la sécurité ne passe pas par-là, en faveur, par l'humain. Effectivement, si on mettait 5000 policiers nationaux de plus sur le terrain, ce serait mieux que de police municipale. Le problème c'est qu'ils ne sont pas là ces policiers. Il y a quand même le vide et les demandes de la population parisienne qui demande la proximité. Actuellement, les habitants de Paris, du 18^{ème} et qui font appel pour des tapages nocturnes, ils n'ont aucune réponse. Ils font appel parce qu'il se passe quelque chose sur l'espace public, ça n'intéresse pas trop la police nationale. Ils n'ont pas de réponse.

Je pense que cette police municipale a un rôle à jouer et n'a pas besoin d'arme pour ça, je pense que l'arme est un outil dont ne se sert même pas la police nationale. Il faut savoir que la plupart des policiers qui arrivent à la retraite, [3:50:18] quelque chose, mais utiliser leur arme ou de l'interdire.

J'aimerais donner un exemple de groupe normé sur Paris, c'est le GPIS qui travaille quand même au contact de la délinquance et de la grande délinquance parce qu'il faut savoir que dans les immeubles du 18^{ème} arrondissement [3:50:42] ordinaire qui travaillent dans ces immeubles. Le GPIS est en contact au quotidien avec eux et ils ne sont pas armés.

Par contre, ils travaillent main dans la main avec la police nationale. C'est-à-dire que quand ils ont besoin que la police intervienne, ils savent se retirer, ils savent appeler et ça se passe très bien. Ils ont rarement des blessés. Il y a rarement de coups de feu. Il y a des

interpellations qui sont faites par la police, mais c'est à l'initiative du GPIS qui pourtant n'est pas armé, ils n'ont pas d'armes létales.

Je ne suis pas tout à fait pour une police municipale, mais il faut combler un vide et je crois qu'il faut le faire maintenant parce qu'on en a besoin et la population en a besoin.

Bien sûr, je vote contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je vois que Monsieur CUTURELLO souhaite répondre. Théoriquement, ça ne se fait pas puisqu'on donne des positions de vote, mais on n'a pas encore le nouveau règlement, donc je vais vous laisser la parole.

Benoît CUTURELLO : On ne souhaite pas faire une position idéologique comme l'indiquait Monsieur HAVET. Justement, c'est vous qui en faites une position idéologique. Nous, l'argumentation, c'est simplement de dire que l'arme, comme pour les policiers nationaux, comme vous venez de le dire, est un moyen de protection des agents, éventuellement de dissuasion dans les situations les plus graves. C'est le premier point.

Deuxième point, ça fait plusieurs fois qu'on entend « Nicolas SARKOZY a réduit les moyens de la police ». Moi, je ne suis pas dans son gouvernement. Comme j'avais expliqué déjà en Conseil municipal, il y avait aussi des besoins de réduction de la dépense publique qui sont légitimes, que Monsieur HOLLANDE aussi a fait dans la fonction publique hospitalière. C'était peut-être une erreur, peut-être pas, je ne sais pas. Mais en tout cas, je me demande combien de temps cet argument pourra être servi. Est-ce qu'en 2050, on nous dira encore : Nicolas SARKOZY entre 2007 et 2012 a réduit les moyens de la police ? D'autant qu'après a succédé Monsieur HOLLANDE et vous avez tous les pouvoirs, parlements, villes, régions, gouvernement. C'est la deuxième chose.

Enfin, il y a eu beaucoup de choses de dites, mais je voudrais revenir à l'essentiel. Vous nous dites, Monsieur HAVET, personne ne nous a demandé l'installation d'une police municipale armée. Personne ne vous a indiqué dans le 18^{ème} arrondissement ou à Paris qu'il y avait de gros problèmes d'insécurité, qu'il fallait y apporter une réponse urgente ?

Eric LEJOINDRE : Je crois qu'il valait mieux en terminer là parce que la réalité de ce qu'a dit Kevin HAVET est très claire. Le sujet, c'est qui fait quoi et le faire clairement ? Et vous, ce que vous souhaitez, c'est que l'État se dessaisisse d'une fonction régaliennne qui est celle de faire la police sur tout le territoire et que les maires, et notamment moi, devenions des petits shérifs sur notre petit territoire. Eh bien, je crois que c'est une erreur totale de vision de ce qu'est la sécurité. Parce que la sécurité, elle se coconstruit. Elle n'existe que si chacun prend ses responsabilités et voilà pourquoi je reviens oui, tout le temps, sur le nombre de policiers nationaux dans le 18^{ème} qui a été réduit. Pas il y a si longtemps que ça.

Pourquoi est-ce qu'on vous en parle ? Simplement parce que Madame DATI ne cesse de faire la leçon à tout le monde et qu'elle était dans l'action à ce moment-là et pas parlementaire ou conseillère, ministre de la Justice, garde des Sceaux. Excusez-moi, c'est un tout petit peu normal que celle qui fait la leçon du matin au soir à base de fakenews sur tous les sujets puisse se faire rappeler un tout petit peu la réalité de son action.

Le vœu tel qu'il a été déposé n'est donc pas adopté.

Christian HONORE : Nous nous abstenons.

Eric LEJOINDRE : C'est noté.

V18202020 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Changer Paris 18, Républicains, Centristes et Indépendants relatif à la qualité de l'air dans les établissements scolaires et de petite enfance

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Monsieur le Maire, je dois vous rappeler que la criminalité, elle a baissé de 17 % entre 2002 et 2012, Je vous enverrai les éléments nécessaires à la bonne compréhension de cette période parce que vous avez l'air de le dénier.

Parlons des établissements scolaires et de la petite enfance à présent. Nous avons vécu trois pics de pollutions en particules fines dont deux pendant la période de confinement. Aujourd'hui, nous traversons une période qui est un petit peu compliquée. Enfin, un petit peu, c'est un euphémisme, pardon. Et notamment avec une aberration qui consiste à ouvrir les fenêtres et à souffler davantage pour appliquer des consignes sanitaires.

Vous disposez à travers les états spéciaux la possibilité de financer des équipements pour les écoles de votre ressort pour le 18^{ème} arrondissement. Nous souhaiterions que vous puissiez faire l'acquisition de purificateurs d'air afin de les installer dans les écoles et les crèches et mettre fin à l'aberration, certes qu'on vous impose, mais à laquelle vous pourriez trouver une solution.

Victoria BARIGANT : Merci pour cette question. Comme vous l'avez évoqué, nous sommes dans une situation particulière et dans un contexte sanitaire assez exceptionnel. A cet égard, je me permettrais de rappeler qu'il y a un guide ministériel qui nous a été transmis avec des consignes très claires concernant les établissements d'accueil de la petite enfance en application des décrets pris dans ces circonstances sanitaires. Et à savoir notamment dans le cadre du confinement national et dont la version la plus récente précise spécifiquement l'aération indispensable des établissements en ouvrant les fenêtres extérieures, notamment d'aérer les locaux régulièrement. Et je le cite : lorsque c'est possible de sorte à augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée entre 10 et 15 minutes toutes les deux heures et systématiquement le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner, le soir après le départ des enfants, pendant et après le nettoyage des locaux. Le cas échéant, il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

J'ajoute que la presque totalité des crèches, des écoles maternelles et polyvalentes, a fait l'objet d'une campagne sur la qualité de l'air intérieur lors de la précédente mandature et que s'agissant des diagnostics finalisés, les résultats étaient relativement rassurants puisque lorsqu'il y avait des dépassements de valeur limite, des mesures correctrices ont été immédiatement prises notamment à titre d'exemple, répartir des enfants dans deux dortoirs plutôt qu'un seul ou améliorer les systèmes de ventilation pour opter notamment pour des systèmes à double flux.

Je rappelle également que la généralisation du système de purificateurs en plus de leur efficacité qui, à date n'a pas encore été prouvée et nous n'avons pas de résultat et de tests concluants, est relativement incompatible avec les objectifs du plan climat de la Ville de Paris. A date, il nous faudrait effectivement que le système évolue et devienne plus vertueux sur le plan énergétique pour envisager un éventuel déploiement de tels purificateurs d'air.

En résumé, aujourd'hui, un purificateur d'air ne peut remplacer une ventilation efficace ou compenser une ventilation insuffisante en ouvrant les fenêtres.

Eric LEJOINDRE : Carine ROLLAND, pour ce qui concerne les établissements scolaires.

Carine ROLLAND : Je m'associe complètement aux propos de ma collègue Victoria BARIGANT. Effectivement, concernant les purificateurs d'air, deux Maires d'arrondissements

parisiens ont fait le choix d'en installer. Il faut dire que, à date, l'agence nationale de sécurité sanitaire n'a pas mené d'études. Donc, on ne sait pas exactement ce qu'il en est de leur efficacité ou non, voire de leur nocivité et ça a été expliqué par Victoria BARIGANT.

Pour finir sur un sourire, effectivement, la Ville mène des actions pour la qualité de l'air de longue date. Il y a tous les dispositifs qui ont été évoqués par Victoria et puis, j'ajouterais, vous le savez, nous travaillons aussi sur les abords des écoles. Monsieur HONORE parlait tout à l'heure des cours ; on est en train de parler de la qualité intérieure aux écoles ; il y a aussi les rues aux écoles qui associent dans le 18^{ème} ce que font nos collègues Antoine DUPONT et Gilles MENEDE dès lors qu'il est possible de les végétaliser.

Notre dernier mot reviendra à La Ville du Quart d'heure qui décidément sera celle de la qualité de vie et à laquelle tout revient et tout devrait contribuer à bon sens. Mais Monsieur GRANIER, je reconnais que votre point de départ est tout à fait logique et nous nous sommes nous-mêmes interrogés. Effectivement, il y a quelque chose d'étonnant à chauffer et à ouvrir. Pour l'instant, malheureusement, tous les purificateurs ne sont vraiment pas concluants.

Eric LEJOINDRE : C'est sur cette intervention que nous allons conclure notre Conseil en mettant aux voix ce vœu avec un avis défavorable, un vote positif du groupe Changer Paris et du groupe Indépendants et Progressistes. Le vœu n'est pas adopté.

Merci d'être restés aussi concentrés sur cet exercice compliqué sur Zoom. J'espère que nous pourrons nous réunir pour notre prochain Conseil d'arrondissement comme normalement dans une salle tous ensemble.

La séance est levée.